



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

OCCITANIE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R76-2019-044

PUBLIÉ LE 12 AVRIL 2019

Sommaire

ARS OCCITANIE MONTPELLIER

- R76-2019-02-19-016 - ARRETE FENETRE SIOS 2019 (3 pages) Page 5
- R76-2019-02-28-010 - Arrêté Portant agrément régional des associations représentant les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique. (2 pages) Page 9
- R76-2019-04-09-001 - Décision ARS OC 2019-1180 portant autorisation de gérance de la Pharmacie du Cambre d'Aze sise à Mont Louis Pyrénées Orientales après décès du titulaire (2 pages) Page 12

ARS OCCITANIE TOULOUSE

- R76-2019-04-09-002 - Arrêté portant additif à l'arrêté du 11 mars 2019 concernant le laboratoire de biologie médicale BIO 3 à Cahors (46) (2 pages) Page 15
- R76-2019-04-05-003 - Arrêté portant autorisation de regroupement des officines de pharmacie AH-CUITZ, CHABERT et ROULLIER à Graulhet (81) (3 pages) Page 18
- R76-2019-04-09-003 - Arrêté portant modification de l'autorisation de dispensation à domicile d'oxygène à usage médical pour la société Pharmadom Orkyn, pour son site de rattachement à Pamiers (09) (2 pages) Page 22
- R76-2019-04-10-001 - Arrêté portant modification de l'autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale BIO 3 à Cahors (46) (2 pages) Page 25
- R76-2019-04-08-004 - Arrêté portant modification de l'autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale CERBALLIANCE PYRENEES à Tarbes (65) (3 pages) Page 28

DDT34

- R76-2018-12-06-007 - ARDC-3418731-FORTUIN-AUTORISATION-D-EXPLOITER (1 page) Page 32

DIRECCTE OCCITANIE

- R76-2019-04-08-001 - Arrêté Liste des Défenseurs syndicaux Occitanie (34 pages) Page 34
- R76-2019-04-10-002 - Arrêté portant modification de l'arrêté portant localisation et délimitation des unités de contrôle et des sections d'inspection du travail pour la région Occitanie (28 pages) Page 69

Direction Départementale des Territoires

- R76-2019-04-05-002 - DRAAF OCCITANIE - ARDC dossier d'autorisation d'exploiter au GAEC DE CAUNAN sous le numéro 81182943 (1 page) Page 98
- R76-2019-04-06-001 - DRAAF OCCITANIE - ARDC dossier d'autorisation d'exploiter au GAEC DE LA PESCADOUYRE sous le numéro 81182945 (1 page) Page 100
- R76-2019-03-25-011 - DRAAF OCCITANIE - ARDC dossier d'autorisation d'exploiter au GAEC DE MARTRIES sous le numéro 81182940 (1 page) Page 102
- R76-2019-03-06-003 - DRAAF OCCITANIE - ARDC dossier d'autorisation d'exploiter au GAEC DU GUIAL sous le numéro 81182933 (1 page) Page 104
- R76-2019-03-28-005 - DRAAF OCCITANIE - ARDC dossier d'autorisation d'exploiter au GAEC DU GUIGNERET sous le numéro 81181671 (1 page) Page 106

R76-2019-02-09-002 - DRAAF OCCITANIE - ARDC dossier d'autorisation d'exploiter au GAEC ESCANDE FAMILY sous le numéro 81181666 (1 page)	Page 108
R76-2019-02-25-010 - DRAAF OCCITANIE - ARDC dossier d'autorisation d'exploiter au GAEC MALET MCN sous le numéro 81182937 (1 page)	Page 110
R76-2019-03-29-043 - DRAAF OCCITANIE - ARDC dossier d'autorisation d'exploiter au GAEC VALMONTs sous le numéro 81182941 (1 page)	Page 112
R76-2019-03-13-009 - DRAAF OCCITANIE - ARDC dossier d'autorisation d'exploiter au GAEC VIGROUX sous le numéro 81181668 (1 page)	Page 114
R76-2019-04-08-002 - DRAAF OCCITANIE - ARDC dossier d'autorisation d'exploiter à l'EARL DE LA PEYRUQUE sous le numéro 81182944 (1 page)	Page 116
R76-2019-02-23-002 - DRAAF OCCITANIE - ARDC dossier d'autorisation d'exploiter à l'EARL DE LA RUTHE sous le numéro 81181659 (1 page)	Page 118
R76-2019-03-28-004 - DRAAF OCCITANIE - ARDC dossier d'autorisation d'exploiter à l'EARL EN JEANTET sous le numéro 81181670 (1 page)	Page 120
R76-2019-03-09-001 - DRAAF OCCITANIE - ARDC dossier d'autorisation d'exploiter à la SCEA DE RAVAILHE sous le numéro 81182934 (1 page)	Page 122
R76-2019-03-06-004 - DRAAF OCCITANIE - ARDC dossier d'autorisation d'exploiter à Madame Audrey MALATERRE et Monsieur Christian MALATERRE sous le numéro 81181662 (1 page)	Page 124
R76-2019-02-23-003 - DRAAF OCCITANIE - ARDC dossier d'autorisation d'exploiter à Madame Bernadette HERVE et Monsieur Nicolas HERVE sous le numéro 81181660 (1 page)	Page 126
R76-2019-03-09-002 - DRAAF OCCITANIE - ARDC dossier d'autorisation d'exploiter à Madame Julie CROS sous le numéro 81181664 (1 page)	Page 128
R76-2019-02-25-011 - DRAAF OCCITANIE - ARDC dossier d'autorisation d'exploiter à Madame Marie-Thérèse HERAIL sous le numéro 81181661 (1 page)	Page 130
R76-2019-03-16-002 - DRAAF OCCITANIE - ARDC dossier d'autorisation d'exploiter à Madame Pauline DEGOY sous le numéro 81181667 (1 page)	Page 132
R76-2019-03-13-008 - DRAAF OCCITANIE - ARDC dossier d'autorisation d'exploiter à Monsieur Cédric BARTHES sous le numéro 81182935 (1 page)	Page 134
R76-2019-03-22-002 - DRAAF OCCITANIE - ARDC dossier d'autorisation d'exploiter à Monsieur Christophe RIEUNAU sous le numéro 81182939 (1 page)	Page 136
R76-2019-03-27-005 - DRAAF OCCITANIE - ARDC dossier d'autorisation d'exploiter à Monsieur David MONCAYO sous le numéro 81181669 (1 page)	Page 138
R76-2019-03-16-001 - DRAAF OCCITANIE - ARDC dossier d'autorisation d'exploiter à Monsieur François MADEMBA-SY sous le numéro 81182938 (1 page)	Page 140
R76-2019-02-26-043 - DRAAF OCCITANIE - ARDC dossier d'autorisation d'exploiter à Monsieur Jordy PEZOUS sous le numéro 81181663 (1 page)	Page 142
R76-2019-03-09-003 - DRAAF OCCITANIE - ARDC dossier d'autorisation d'exploiter à Monsieur Tristan LARROQUE sous le numéro 81181665 (1 page)	Page 144

R76-2019-03-14-001 - DRAAF OCCITANIE - ARDC dossier d'autorisation d'exploiter
à Monsieur Yannick RIVIERE sous le numéro 81182936 (1 page) Page 146

DRAAF Occitanie

R76-2019-04-09-004 - Arrêté portant approbation du document d'aménagement de la forêt
communale de Loubens pour la période 2019-2038 (2 pages) Page 148

R76-2019-04-08-003 - Décision du 8 avril 2019 portant sur la demande déposée par
RAYNAL Laurent enregistrée sous le n° 12190650 dans le cadre du contrôle des structures
des exploitations agricoles (2 pages) Page 151

SGAR Occitanie

R76-2019-04-08-005 - Délégation de signature de M. GÉLY au sein de la Direction
interrégionale des services pénitentiaires de TOULOUSE (10 pages) Page 154

ARS OCCITANIE MONTPELLIER

R76-2019-02-19-016

ARRETE FENETRE SIOS 2019

Arrêté interrégional n°2019SIOS-02-009 fixant le calendrier et les périodes de dépôt des demandes d'autorisations pour les activités de soins de chirurgie cardiaque, neurochirurgie, activités interventionnelles par voie endovasculaire en neuroradiologie, traitement des grands brûlés, greffes d'organes et de cellules hématopoïétiques



Réf : DOS-0219-1530-D

**ARRETE INTERREGIONAL N° 2019SIOS-02-009
FIXANT LE CALENDRIER ET LES PERIODES DE DEPOT DES DEMANDES D'AUTORISATIONS
POUR LES ACTIVITES DE SOINS DE CHIRURGIE CARDIAQUE, NEUROCHIRURGIE, ACTIVITES
INTERVENTIONNELLES PAR VOIE ENDOVASCULAIRE EN NEURORADIOLOGIE, TRAITEMENT
DES GRANDS BRULES, GREFFES D'ORGANES ET DE CELLULES HEMATOPOIETIQUES**

prévues par les articles D 6121-11 et R 6122-25 du code de la santé publique

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de la région Corse ;

La Directeur Général de l'Agence régionale de Santé Occitanie ;

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

VU le code de la santé publique notamment ses articles L.6122-1 et suivants ; articles R.6121-2 et R. 6122-25, R 6122-29 ; D 6121-11 ;

VU le code de la sécurité sociale ;

VU la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU la loi n° 2011-940 du 10 août 2011 modifiant certaines dispositions de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 susvisée ;

VU la loi n°2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

VU la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé ;

VU le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionale de santé ;

VU le décret du 27 juin 2018 portant nomination de Monsieur Norbert Nabet en qualité de directeur général de l'Agence régionale de santé de Corse à compter du 02 juillet 2018 ;

VU le décret du 24 octobre 2018 portant nomination de Monsieur Pierre Ricordeau en qualité de directeur général de l'agence régionale de santé Occitanie à compter du 5 novembre 2018 ;

VU le décret du 19 décembre 2018 portant nomination de Monsieur Philippe De Mester en qualité de directeur général de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur, à compter du 15 janvier 2019 ;

Agence Régionale de Santé Provence-Alpes-Côte d'Azur Siège : 132, boulevard de Paris - CS 50039 - 13331 Marseille Cedex 03
Tél 04.13.55.80.10 / Fax : 04.13.55.80.40 [http:// www.ars.paca.sante.fr](http://www.ars.paca.sante.fr) Page 1/3



VU l'arrêté ministériel du 24 janvier 2006, fixant les groupes de régions prévus à l'article L 6121-4 du code de la santé publique ;

VU l'arrêté ministériel du 11 septembre 2007, fixant la définition du périmètre de l'inter région Corse, Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

VU l'arrêté n° 2014073-0001 des directeurs des Agences régionales de Corse, Languedoc-Roussillon et Provence, Alpes, Côte d'Azur, en date du 4 avril 2014, fixant le schéma interrégional d'organisation des soins pour l'inter région Sud Méditerranée 2014-2018 ;

CONSIDERANT que conformément à l'article R 6122-29 du code de la santé publique « *Lorsque les demandes d'autorisation ou de renouvellement d'autorisation sont relatives à une activité de soins mentionnée à l'article R. 6122-25 ou à un équipement matériel lourd mentionné à l'article R. 6122-26, faisant l'objet d'un schéma interrégional d'organisation des soins prévu à l'article L. 1434-10, les directeurs généraux des agences régionales de santé ayant arrêté ce schéma peuvent déterminer ces périodes et ces calendriers par arrêté conjoint, publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de chacune des régions comprises dans le schéma interrégional.* » ;

Arrêtent

ARTICLE 1 : Le calendrier et les périodes de dépôt pour les demandes relatives aux activités de soins visées aux articles R 6122-25 et D 6121-11 du code de la santé publique :

- Chirurgie cardiaque,
- Neurochirurgie
- Activités interventionnelles par voie endo-vasculaire en neuroradiologie,
- Traitements des grands brûlés
- Greffes d'organes et greffes de cellules hématopoïétiques

sont fixés ainsi :

- **1° période : du mercredi 1er mai 2019 au dimanche 30 juin 2019 ;**
- **2° période : du vendredi 1er novembre 2019 au mardi 31 décembre 2019**

ARTICLE 2 : Conformément au code de la santé publique, l'établissement a la possibilité de former, dans un délai de deux mois, à compter de la notification de la présente décision, un recours administratif dit "hiérarchique". Ce recours ne constitue pas un préalable obligatoire au recours contentieux. Il est adressé au ministre en charge de la santé.

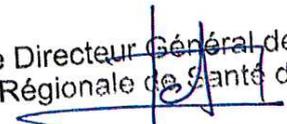
Direction générale de l'organisation des soins
Sous-direction de la régulation de l'offre de soins
Bureau R3
14, avenue Duquesne
75350 PARIS 07SP

Il a également la possibilité de former dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la présente décision un recours contentieux adressé au greffe du tribunal administratif compétent, dans les conditions prévues à l'article R.421-1 du code de justice administrative.

ARTICLE 3 : Le directeur par intérim de la direction de l'offre de soins et de l'autonomie de l'Agence régionale de santé Occitanie, la directrice par intérim de la direction de l'organisation des soins de l'Agence régionale de santé de Corse ainsi que le directeur de l'organisation des soins de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes administratifs de la Préfecture des régions Occitanie, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse.

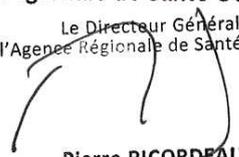
Fait, le 19 février 2019

Le directeur général de l'Agence régionale de santé de Corse,


Le Directeur Général de l'Agence
Régionale de Santé de Corse

Norbert NABET

La directeur général de l'Agence régionale de santé Occitanie,


Le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé Occitanie

Pierre RICORDEAU

Le directeur général de l'Agence régionale de santé de Provence-Alpes-Côte d'Azur,


Le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé

Philippe De Mester

ARS OCCITANIE MONTPELLIER

R76-2019-02-28-010

Arrêté Portant agrément régional des associations représentant les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique.

Arrêté n°2019-494
Portant agrément régional des associations et unions d'associations représentant les usagers
dans les instances hospitalières ou de santé publique

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie,

- Vu** le code de la santé publique, notamment ses articles L.1114-1 et R.1114-1 à R.1114-16
- Vu** la loi n°2002-203 du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé ;
- Vu** la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- Vu** l'ordonnance n°2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;
- Vu** le décret n°2005-300 du 31 mars 2005 relatif à l'agrément des associations représentant les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique ;
- Vu** le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
- Vu** le décret n°2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau régional, de l'intervention de la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- Vu** le décret n°2016-1264 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Occitanie ;
- Vu** le décret du 24 octobre 2018 portant nomination de M. Pierre RICORDEAU en qualité de Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie ;
- Vu** l'arrêté du 17 janvier 2006 fixant la composition du dossier de demande d'agrément des associations représentant les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique ;
- Vu** l'avis conforme de la commission nationale d'agrément des associations de malades et d'usagers du système de santé rendu en sa séance du 22 janvier 2019 ;
- Vu** la décision n°2018-3753 du 5 novembre 2018 portant délégation de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Occitanie au directeur des droits des usagers et des affaires juridiques, M. Philippe MERRICHELLI ;
- Vu** la demande d'agrément régional d'une association d'usagers du système de santé pour la représentation des usagers du système de santé dans les instances hospitalières ou de santé publique formulée par sa présidente pour l'association GRISELIDIS le 15 novembre 2018 ;

Considérant que l'avis rendu le 22 janvier 2019 par la commission nationale d'agrément, a conclu favorablement à la délivrance d'un agrément régional à l'association GRISELIDIS, pour une durée de cinq ans à la date de signature du présent arrêté ;

Considérant que l'association GRISELIDIS dont l'agrément a été délivré en 2007 et renouvelé en 2012, a poursuivi ses actions de prévention sanitaire concernant des populations particulièrement exposées à des IST. L'association conduit des actions de proximité pour favoriser l'accès aux soins et aux droits, notamment dans ses permanences et lors de ses maraudes ;

Considérant qu'il résulte de ce qui précède que l'association GRISELIDIS, remplit les conditions prévues par les dispositions du code de la santé publique précitées ;

Considérant que par application de l'article L.1114-1 du code de la santé publique, l'association GRISELIDIS, peut être agréée ;

ARRETE

ARTICLE 1 : L'association GRISELIDIS est agréée **pour une durée de cinq ans**,

ARTICLE 2 : Le directeur des droits des usagers et des affaires juridiques, M. Philippe MERRICHELLI est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Occitanie,

ARTICLE 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent qui peut être saisi par l'application informatique « télécours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Fait à Montpellier, le 28 février 2019


Le Directeur Général de l'Agence
Régionale de Santé Occitanie

Pour le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé Occitanie
et par délégation, le Directeur Général Adjoint

Pierre RICORDEAU
Dr Jean-Jacques MORFOISSE

ARS OCCITANIE MONTPELLIER

R76-2019-04-09-001

Décision ARS OC 2019-1180 portant autorisation de gérance de la
Pharmacie du Cambre d'Aze sise à Mont Louis Pyrénées Orientales
après décès du titulaire

*Décision ARS OC 2019-1180 portant autorisation de gérance de la Pharmacie du Cambre d'Aze
sise à Mont Louis Pyrénées Orientales après décès du titulaire*

DECISION ARS OC /2019-1180

Portant autorisation de gérance de la « Pharmacie du Cambre d'Aze » sise à MONT LOUIS (Pyrénées Orientales) après décès du titulaire.

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie,

VU le Code de la santé publique et notamment ses articles L. 5125-8, L.5125-16, R 5125-43, R 4235-51 ;

VU le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé ;

VU le décret du Président de la République en date du 24 octobre 2018 portant nomination de Monsieur Pierre RICORDEAU en qualité de Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie à compter du 5 novembre 2018 ;

VU le décret du Conseil d'Etat n° 2016-1264 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la Région Occitanie ;

VU la décision ARS OC n°2018-3753 du 5 novembre 2018 portant délégation de signature du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie au Directeur du Premier Recours ;

VU l'acte établi par la mairie de Montpellier (Hérault) attestant du décès de Monsieur Laurent LECLERC le 8 octobre 2018 ;

VU la décision ARS OC n°2018-3940 du 7 novembre 2018 portant autorisation de gérance après décès de la pharmacie d'officine dénommée « Pharmacie du Cambre d'Aze » à MONT LOUIS (PO) après décès du titulaire Monsieur Laurent LECLERC, accordée à Monsieur Jean BLACHE ;

VU le courrier en date du 27 mars 2019 adressé par Monsieur Didier BRAINIEZ à l'Agence Régionale de Santé Occitanie afin d'obtenir l'autorisation de gérance après décès de la « Pharmacie du Cambre d'Aze sise, 7 Rue du Lieutenant Prunet à MONT LOUIS (66210), en lieu et place de Monsieur BLACHE, actuel gérant, qui cessera la gérance de la pharmacie à compter du 8 avril 2018 ;

VU le courrier en date du 3 avril 2019 par lequel Monsieur Jean BLACHE déclare ne pas vouloir poursuivre la gérance après décès de la « Pharmacie du Cambre d'Aze » à MONT LOUIS, et renoncer à être le gérant de ladite pharmacie à compter du 8 avril 2018 ;

VU le contrat de gérance, en date du 15 mars 2019, entre d'une part Mademoiselle Léa LECLERC, venant au droit de son père, Monsieur Laurent LECLERC, pharmacien, décédé le 8 octobre 2018, en sa qualité de seul et unique héritière de droit du de cujus, et d'autre part, Monsieur Didier BRAINIEZ, Pharmacien gérant après décès ;

CONSIDERANT l'article L.5125-16 du code de la santé publique qui précise que « après le décès d'un pharmacien, le délai pendant lequel son conjoint ou ses héritiers peuvent maintenir une officine ouverte en la faisant gérer par un pharmacien autorisé à cet effet par le directeur général de l'agence régionale de santé ne peut excéder deux ans » ;

CONSIDERANT que Monsieur Didier BRAINIEZ, né le 17 mars 1961 à NIMES justifie :

Agence Régionale de Santé Occitanie

26-28 Parc-Club du Millénaire

1 025, rue Henri Becquerel - CS 30001

34067 MONTPELLIER CEDEX 2 - Tél : 04 67 07 20 07

www.occitanie.ars.sante.fr



Tous mobilisés pour la santé
de 6 millions de personnes en Occitanie

www.prs.occitanie-sante.fr

- être titulaire du diplôme de pharmacien délivré le 27 avril 1987 par l'Université de Montpellier I,
- être inscrit au répertoire partagé des professionnels de santé sous le n° 10002003340,
- être inscrit au tableau de la section D de l'Ordre des pharmaciens ;

CONSIDERANT que Monsieur Didier BRAINIEZ remplit les conditions prévues à l'article L.5125-8 du Code de la santé publique ;

DE C I D E

Article 1^{er} : A compter de la présente décision, Monsieur Didier BRAINIEZ, pharmacien, est autorisé à gérer, après décès de son titulaire, Monsieur Laurent LECLERC, survenu le 8 octobre 2018, l'officine de pharmacie sise 7 Rue du Lieutenant Prunet à MONT LOUIS (Pyrénées Orientales), jusqu'alors gérée par Monsieur Jean BLACHE dans le cadre de la décision portant autorisation de gérance après décès n°2018-3940 délivrée par l'ARS Occitanie en date du 7 novembre 2018.

Article 2 : Le délai de cette autorisation de gérance ne pourra excéder deux ans suivant la date de décès du titulaire. Cette autorisation cessera d'être valable le 8 Octobre 2020.

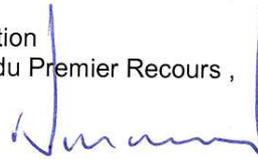
Article 3 : La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois, d'un recours gracieux auprès du Directeur général de l'Agence régionale de santé Occitanie, d'un recours hiérarchique auprès du Ministre des Solidarités et de la Santé et/ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Le délai de recours prend effet à compter de la date de notification de la présente décision pour l'intéressé et de la date de publication de la présente décision pour les tiers.

Article 4 : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Région Occitanie.

MONTPELLIER, le 9 avril 2019

Pour le Directeur Général de l'Agence Régionale
Occitanie
et par délégation
Le Directeur du Premier Recours ,



Pascal DURAND

ARS OCCITANIE TOULOUSE

R76-2019-04-09-002

Arrêté portant additif à l'arrêté du 11 mars 2019 concernant le
laboratoire de biologie médicale BIO 3 à Cahors (46)

ARSOC-DPR-PS-PHAR-BIO n° 2019-025

ARRETE

portant additif à l'arrêté du 11 mars 2019 concernant
le laboratoire de biologie médicale BIO 3

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de la région Occitanie

- Vu le code de la santé publique et notamment le livre II de la sixième partie,
- Vu la loi n° 2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale,
- Vu la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé,
- Vu l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale et notamment son article 7 relatif aux dispositions transitoires et finales,
- Vu le décret n° 2016-44 du 26 janvier 2016 relatif aux sociétés exploitant un laboratoire de biologie médicale privé et aux sociétés de participations financières de profession libérale de biologistes médicaux,
- Vu le décret n° 2016-46 du 26 janvier 2016 relatif à la biologie médicale,
- Vu le décret en date du 24 octobre 2018 portant nomination de Monsieur Pierre RICORDEAU en qualité de Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie à compter du 5 novembre 2018,
- Vu l'arrêté du 26 novembre 1999 modifié relatif à la bonne exécution des analyses de biologie médicale,
- Vu la décision n° 2018-3753 en date du 5 novembre 2018 portant délégation de signature du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie,
- Vu l'arrêté en date du 25 mai 2012 du Directeur de l'Agence Régionale de Santé Midi-Pyrénées portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi sites, exploité par la société d'exercice libéral à responsabilité limitée BIO 3, dont le siège social est 84 rue Victor Hugo – 46000 CAHORS, enregistré sous le numéro 46-9,
- Vu la demande en date du 18 mars 2019 présentée par la société d'avocats ALPHA CONSEILS, agissant pour le compte de la société d'exercice libéral à responsabilité limitée BIO 3 et portant sur la prise d'effet de la transformation de la société en société d'exercice libéral par actions simplifiée,
- Vu l'arrêté ARSOC-DPR-PS-PHAR-BIO n° 2019-020 en date du 11 mars 2019 du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie, portant modification de l'autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale BIO 3,

ARRETE

Article 1er : Il est inséré à l'article 1^{er} de l'arrêté ARSOC-DPR-PS-PHAR-BIO n° 2019-020 du 11 mars 2019 la mention suivante :

Le laboratoire de biologie médicale est exploité par la société d'exercice libéral par actions simplifiée BIO 3, dont le siège social est 84 rue Victor Hugo – 46000 CAHORS, **à compter du 28 février 2019.**

Le reste sans changement.

Article 2 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou pour les tiers à compter de sa publication au recueil des actes administratifs des services de l'Etat. Le tribunal administratif peut-être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Article 3 : Le Directeur du Premier recours est chargé de l'exécution du présent arrêté.

A Montpellier, le 9 avril 2019

P/Le Directeur Général de l'Agence Régionale
de Santé Occitanie et par délégation
Le Directeur du Premier Recours

Pascal DURAND



Agence Régionale de Santé Occitanie

26-28 Parc-Club du Millénaire

1 025, rue Henri Becquerel - CS 30001

34067 MONTPELLIER CEDEX 2 - Tél : 04 67 07 20 07

www.occitanie.ars.sante.fr



OCCITANIE
SANTÉ 2022

Tous mobilisés pour la santé
de 6 millions de personnes en Occitanie
www.prs.occitanie-sante.fr

ARS OCCITANIE TOULOUSE

R76-2019-04-05-003

Arrêté portant autorisation de regroupement des officines de pharmacie AH-CUITZ, CHABERT et ROULLIER à Graulhet (81)

ARSOC-DPR-PS-PHAR-BIO n° 2019-023

ARRETE

portant autorisation de regroupement d'officines de pharmacie

Le Directeur Régional de l'Agence Régionale de Santé de la région Occitanie

- Vu le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L. 5125-1 à L. 5125-32 et R. 5125-1 à R. 5125-11 ;
- Vu la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé ;
- Vu l'ordonnance n° 2018-3 du 3 janvier 2018 relative à l'adaptation des conditions de création, transfert, regroupement et cession des officines de pharmacie ;
- Vu le décret n° 2018-671 du 30 juillet 2018 pris en application de l'article L. 5125-3, 1° du code de la santé publique définissant les conditions de transport pour l'accès à une officine en vue de caractériser un approvisionnement en médicament compromis pour la population ;
- Vu le décret n° 2018-672 du 30 juillet 2018 relatif aux demandes d'autorisation de création, transfert et regroupement aux conditions minimales d'installation des officines de pharmacie ;
- Vu le décret en date du 24 octobre 2018 portant nomination de Monsieur Pierre RICORDEAU en qualité de Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie à compter du 5 novembre 2018 ;
- Vu la décision n° 2018-3753 en date du 5 novembre 2018 portant délégation de signature du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie ;
- Vu la demande déclarée complète le 21 décembre 2018, présentée par

Monsieur Jean-François AH-CUITZ
Monsieur Philippe CHABERT
Monsieur Hervé ROULLIER

en vue d'obtenir l'autorisation de regrouper leurs officines de pharmacie sises respectivement :

30 place du Mercadial – 81300 GRAULHET
14 rue Jean Jaurès – 81300 GRAULHET
24 avenue Victor Hugo – 81300 GRAULHET

à l'adresse suivante :

52 place du Jourdain – 81300 GRAULHET

Agence Régionale de Santé Occitanie

26-28 Parc-Club du Millénaire
1025, rue Henri Becquerel - CS 30001
34067 MONTPELLIER CEDEX 2 - Tél : 04 67 07 20 07

www.ars.occitanie.sante.fr

- Vu l'avis du Conseil Régional de l'Ordre des Pharmaciens en date du 21 février 2019 ;
- Vu l'avis du représentant régional de la Fédération des Pharmaciens d'Officine en date du 6 février 2019 ;
- Vu l'avis du représentant régional de l'Union Syndicale des Pharmaciens d'Officines en date du 23 mars 2019 ;

Considérant que la commune de Graulhet compte une population de 12 542 habitants et six officines, que les trois officines qui souhaitent se regrouper se situent en centre-ville et que le regroupement ne compromettra pas la desserte en médicaments de la population de la commune dans la mesure où les officines sont en nombre supérieur au quota de population prévu par l'article L. 5125-4 du code susvisé ;

Considérant que le quartier où sont implantées les trois officines qui souhaitent se regrouper peut se délimiter au sud par l'avenue Victor Hugo, en remontant par le boulevard de la Liberté, puis par l'avenue Jules Ferry, à l'ouest par le boulevard Georges Ravari jusqu'à la boucle de la rivière Le Dadou au nord, et à l'est par la rivière Le Dadou ;

Considérant que l'emplacement où les officines souhaitent se regrouper se situe au sein du même quartier, et que celui-ci est situé au milieu de leur implantation respective ;

Considérant que l'emplacement où les officines souhaitent se regrouper bénéficiera d'une meilleure visibilité, que l'accès à la nouvelle officine issue du regroupement sera facilitée par la présence d'emplacements de stationnement et par une bonne desserte de lignes de bus ;

Considérant que les locaux de la nouvelle officine issue du regroupement remplissent les conditions d'accessibilité mentionnées à l'article L. 111-7-3 du code de la construction et de l'habitation, qu'ils permettent la réalisation des missions prévues à l'article L. 5125-1-1 A du code de la santé publique et qu'ils garantissent un accès permanent du public en vue d'assurer un service de garde et d'urgence ;

Considérant que l'article R. 5125-10 du code susvisé dispose que : « Les autorisations de création, de transfert ou de regroupement d'officines de pharmacie sont subordonnées au respect des conditions prévues aux articles R. 5125-8 et R. 5125-9 et au 2° de l'article L. 5125-3-2 » et que le local proposé est conforme aux conditions d'installation ;

Considérant que dans ces conditions, le projet de regroupement de ces officines répond aux dispositions du code de la santé publique ;

ARRETE

Article 1^{er} – La demande présentée par

Monsieur Jean-François AH-CUITZ
Monsieur Philippe CHABERT
Monsieur Hervé ROULLIER

en vue d'être autorisés à regrouper les officines de pharmacie dont ils sont titulaires aux adresses suivantes :

30 place du Mercadial – 81300 GRAULHET
14 rue Jean Jaurès – 81300 GRAULHET
24 avenue Victor Hugo – 81300 GRAULHET

Agence Régionale de Santé Occitanie

26-28 Parc-Club du Millénaire
1025, rue Henri Becquerel - CS 30001
34067 MONTPELLIER CEDEX 2 - Tél : 04 67 07 20 07

www.ars.occitanie.sante.fr

vers le site situé :

52 place du Jourdain – 81300 GRAULHET

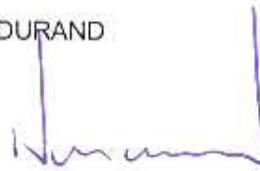
est **acceptée**.

- Article 2** – La licence octroyée est enregistrée sous le n° 81#000238.
- Article 3** – La présente autorisation ne prendra effet qu'à l'issue d'un délai de trois mois à compter de sa notification.
- Article 4** – A l'issue de ce délai de trois mois et dans les 21 mois qui suivent, l'officine doit être effectivement ouverte au public à compter de la notification du présent arrêté, sauf cas de force majeure constatée.
- Article 5** – La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou pour les tiers à compter de sa publication au recueil des actes administratifs des services de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.
- Article 6** – Le Directeur du Premier Recours est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montpellier, le 5 avril 2019

P/La Directrice Générale de l'Agence Régionale de
Santé Occitanie et par délégation,
Le Directeur du Premier Recours,

Pascal DURAND



Agence Régionale de Santé Occitanie
26-28 Parc-Club du Millénaire
1025, rue Henri Becquerel - CS 30001
34067 MONTPELLIER CEDEX 2 - Tél : 04 67 07 20 07

www.ars.occitanie.sante.fr

ARS OCCITANIE TOULOUSE

R76-2019-04-09-003

Arrêté portant modification de l'autorisation de dispensation à domicile d'oxygène à usage médical pour la société Pharmadom Orkyn, pour son site de rattachement à Pamiers (09)

ARSOC-DPR-PS-PHAR-BIO n° 2019-026

ARRETE

portant modification de l'autorisation de dispensation à domicile d'oxygène à usage médical

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de la région Occitanie

- Vu le Code de la Santé Publique et notamment ses articles L4211-5, L5232-3 ;
- Vu la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé ;
- Vu le décret en date du 24 octobre 2018 portant nomination de Monsieur Pierre RICORDEAU en qualité de Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie à compter du 5 novembre 2018 ;
- Vu l'arrêté du 16 juillet 2015 relatif aux Bonnes Pratiques de Dispensation à Domicile de l'Oxygène à Usage Médical ;
- Vu la décision n° 2018-3753 en date du 5 novembre 2018 portant délégation de signature du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie ;
- Vu l'avis du Conseil central de la Section D de l'Ordre National des Pharmaciens en date du 1^{er} mars 2019 ;

Considérant la demande, en date du 6 décembre 2018, présentée par la société PHARMADOM ORKYN, sise 28 rue d'Arceuil – 94250 GENTILLY, en vue d'obtenir l'autorisation de dispenser à domicile de l'oxygène à usage médical pour son site de rattachement sis ZA du Pic – 8 rue Marie Curie – 09100 PAMIERES, suite au transfert du site de Pamiers sis ZA Gabrielat – route de Trémège – 09100 PAMIERES. Cette demande a été enregistrée au vu de l'état complet du dossier, le 13 décembre 2018 ;

Considérant que la demande susmentionnée a reçu un avis favorable avec réserves du Conseil central de la Section D de l'Ordre National des Pharmaciens ;

Considérant que les conditions techniques de fonctionnement sont satisfaisantes et permettent d'autoriser l'activité demandée ;

ARRETE

Article 1er – La société PHARMADOM ORKYN, dont le siège social est situé 28 rue d'Arceuil – 94250 GENTILLY, numéro FINESS de l'entité juridique : 94 002 078 7, est autorisée à dispenser à domicile de l'oxygène à usage médical pour le site de rattachement implanté

ZA du Pic – 8 rue Marie Curie – 09100 PAMIERS – numéro FINESS établissement : 09 000 400 3

selon les modalités déclarées dans la demande susvisée, sur l'aire géographique comprenant les départements suivants : Ariège (09), Aude (11), Haute-Garonne (31) et Tarn (81).

Cette aire comprend l'intégralité ou une partie des départements cités car la structure de rattachement doit intervenir dans un délai de 3 heures de route en conditions habituelles de circulation sur le territoire déclaré.

Article 2 – Le site de rattachement sis ZA Gabrielat – route de Trémège – 09100 PAMIERS est fermé.

Article 3 – Toute modification non substantielle des éléments figurant dans le dossier de demande d'autorisation doit faire l'objet d'une déclaration auprès de l'Agence Régionale de Santé. Les autres modifications font l'objet d'une nouvelle demande d'autorisation auprès de l'Agence Régionale de Santé.

Article 4 – les activités de ce site doivent être réalisées en conformité avec les dispositions de l'arrêté du 16 juillet 2015 relatif aux bonnes pratiques de dispensation à domicile de l'oxygène médical.
Toute infraction à ces dispositions pourra entraîner la suspension ou la suppression de la présente autorisation.

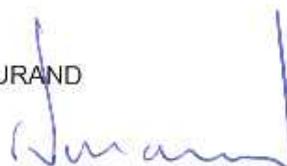
Article 5 – La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou pour les tiers à compter de sa publication au recueil des actes administratifs des services de l'Etat.
Le tribunal administratif peut-être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Article 6 – Le Directeur du Premier Recours est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montpellier, le 9 avril 2019

P/Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie et par délégation,
Le Directeur du Premier Recours,

Pascal DURAND



Agence Régionale de Santé Occitanie

26-28 Parc-Club du Millénaire

1 025, rue Henri Becquerel - CS 30001

34067 MONTPELLIER CEDEX 2 - Tél : 04 67 07 20 07

www.occitanie.ars.sante.fr



Tous mobilisés pour la santé
de 6 millions de personnes en Occitanie
www.prs.occitanie-sante.fr

ARS OCCITANIE TOULOUSE

R76-2019-04-10-001

Arrêté portant modification de l'autorisation de fonctionnement du
laboratoire de biologie médicale BIO 3 à Cahors (46)

ARSOC-DPR-PS-PHAR-BIO n° 2019-027

ARRETE

portant modification de l'autorisation de fonctionnement
du laboratoire de biologie médicale BIO 3

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de la région Occitanie

- Vu le code de la santé publique et notamment le livre II de la sixième partie,
- Vu la loi n° 2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale,
- Vu la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé,
- Vu l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale et notamment son article 7 relatif aux dispositions transitoires et finales,
- Vu le décret n° 2016-44 du 26 janvier 2016 relatif aux sociétés exploitant un laboratoire de biologie médicale privé et aux sociétés de participations financières de profession libérale de biologistes médicaux,
- Vu le décret n° 2016-46 du 26 janvier 2016 relatif à la biologie médicale,
- Vu le décret en date du 24 octobre 2018 portant nomination de Monsieur Pierre RICORDEAU en qualité de Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie à compter du 5 novembre 2018,
- Vu l'arrêté du 26 novembre 1999 modifié relatif à la bonne exécution des analyses de biologie médicale,
- Vu la décision n° 2018-3753 en date du 5 novembre 2018 portant délégation de signature du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie,
- Vu l'arrêté en date du 25 mai 2012 du Directeur de l'Agence Régionale de Santé Midi-Pyrénées portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi sites, exploité par la société d'exercice libéral par actions simplifiée BIO 3, dont le siège social est 84 rue Victor Hugo – 46000 CAHORS, enregistré sous le numéro 46-9,
- Vu la demande en date du 9 avril 2019 présentée par la société d'avocats ALPHA CONSEILS, agissant pour le compte de la société d'exercice libéral à responsabilité limitée BIO 3 et portant sur des mouvements de biologistes,
- Vu le dossier accompagnant la demande ;

Considérant les pièces annexées au dossier :

- Acte constatant les décisions unanimes des associés en date du 28 mars 2019
- Statuts en date du 28 mars 2019
- Règlement intérieur
- Ordres de mouvements d'actions
- Contrats de travail
- Convention d'exercice libéral

ARRETE

Article 1er : L'arrêté en date du 25 mai 2012 du Directeur de l'Agence Régionale de Santé Midi-Pyrénées portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi sites, exploité par la société d'exercice libéral par actions simplifiée BIO 3, numéro FINESS de l'entité juridique : 46 000 342 9, dont le siège social est 84 rue Victor Hugo – 46000 CAHORS, enregistré sous le numéro 46-9, est modifié comme suit :

Le laboratoire de biologie médicale exploité par la société d'exercice libéral par actions simplifiée BIO 3, dont le siège social est 84 rue Victor Hugo – 46000 CAHORS fonctionne sous le numéro 46-9 sur les sites ouverts au public suivants :

- 84 rue Victor Hugo – 46000 CAHORS, numéro FINESS : 46 000 591 1
- 9 avenue de Sarlat – 46200 SOUILLAC, numéro FINESS : 46 000 592 9
- 17 avenue des Anciens Combattants – 46300 GOURDON, numéro FINESS : 46 000 593 7.

Les biologistes coresponsables sont :

Monsieur Laurent CORALLO, pharmacien biologiste
Madame Mylène LABORDE, vétérinaire biologiste
Monsieur Nicolas PUJOL, pharmacien biologiste.

Les biologistes médicaux sont :

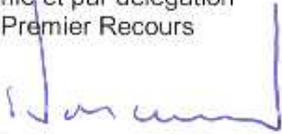
Monsieur Pierre HARIZE, pharmacien biologiste (**à compter du 29 mars 2019**)
Madame Marie-Ange LAPLAUD, pharmacien biologiste (**depuis le 13 octobre 2014**)
Madame Dorothee GUILLOT KHALOUGHI, pharmacien biologiste (**depuis le 5 septembre 2012**).

Article 2 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou pour les tiers à compter de sa publication au recueil des actes administratifs des services de l'Etat. Le tribunal administratif peut-être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Article 3 : Le Directeur du Premier recours est chargé de l'exécution du présent arrêté.

A Montpellier, le 10 avril 2019

P/Le Directeur Général de l'Agence Régionale
de Santé Occitanie et par délégation
Le Directeur du Premier Recours


Pascal DURAND

Agence Régionale de Santé Occitanie
26-28 Parc-Club du Millénaire
1 025, rue Henri Becquerel - CS 30001
34067 MONTPELLIER CEDEX 2 - Tél : 04 67 07 20 07



Tous mobilisés pour la santé
de 6 millions de personnes en Occitanie
www.prs.occitanie-sante.fr

www.occitanie.ars.sante.fr

ARS OCCITANIE TOULOUSE

R76-2019-04-08-004

Arrêté portant modification de l'autorisation de fonctionnement du
laboratoire de biologie médicale CERBALLIANCE PYRENEES à
Tarbes (65)

ARSOC-DPR-PS-PHAR-BIO n° 2019-024

ARRETE

portant modification de l'autorisation de fonctionnement
du laboratoire de biologie médicale CERBALLIANCE PYRENEES

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de la région Occitanie

- Vu le code de la santé publique et notamment le livre II de la sixième partie,
- Vu la loi n° 2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale,
- Vu la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé,
- Vu l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale et notamment son article 7 relatif aux dispositions transitoires et finales,
- Vu le décret n° 2016-44 du 26 janvier 2016 relatif aux sociétés exploitant un laboratoire de biologie médicale privé et aux sociétés de participations financières de profession libérale de biologistes médicaux,
- Vu le décret n° 2016-46 du 26 janvier 2016 relatif à la biologie médicale,
- Vu le décret en date du 24 octobre 2018 portant nomination de Monsieur Pierre RICORDEAU en qualité de Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie à compter du 5 novembre 2018,
- Vu l'arrêté du 26 novembre 1999 modifié relatif à la bonne exécution des analyses de biologie médicale,
- Vu la décision n° 2018-3753 en date du 5 novembre 2018 portant délégation de signature du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie,
- Vu l'arrêté en date du 18 avril 2012 du Directeur de l'Agence Régionale de Santé Midi-Pyrénées portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale, exploité par la société d'exercice libéral par actions simplifiée CERBALLIANCE PYRENEES, dont le siège social est 11 bis rue Larrey – 65000 TARBES, enregistré sous le numéro 65-27,
- Vu les demandes en date du 31 octobre 2018, 6 décembre 2018 et 31 mars 2019, présentées par Monsieur Jacques DALEAS, Président de la société d'exercice libéral par actions simplifiée CERBALLIANCE PYRENEES et portant sur le transfert du site sis 24 avenue du Maréchal Joffre à Tarbes au Lieu-dit Maréchal Joffre – rue Robert Destarac à Tarbes, ainsi que sur le départ d'un associé,

Vu le dossier accompagnant la demande ;

Considérant les pièces annexées au dossier ;

- Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle
- Promesse de bail commercial
- Plan des locaux
- Liste du matériel et du personnel
- Ordre de mouvement de cession d'actions

ARRETE

Article 1er : **A compter du 20 mai 2019**, l'arrêté en date du 18 avril 2012 du Directeur de l'Agence Régionale de Santé Midi-Pyrénées portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale, exploité par la société d'exercice libéral par actions simplifiée CERBALLIANCE PYRENEES, numéro FINESS de l'entité juridique : 65 000 502 8, dont le siège social est 11 bis rue Larrey – 65000 TARBES, enregistré sous le numéro 65-27, est modifié comme suit :

Le laboratoire de biologie médicale exploité par la société d'exercice libéral par actions simplifiée CERBALLIANCE PYRENEES, dont le siège social est 11 bis rue Larrey – 65000 TARBES, fonctionne sous le numéro 65-27 sur les sites ouverts au public suivants :

- 11 bis rue Larrey – 65000 TARBES, numéro FINESS : 65 000 506 9
- 1 avenue Bertrand Barère – 65000 TARBES, numéro FINESS : 65 000 511 9
- **Lieu-dit Maréchal Joffre – rue Robert Destarac – 65000 TARBES, numéro FINESS : 65 000 513 5**
- 15 place du Champ Commun – 65100 LOURDES, numéro FINESS : 65 000 514 3
- 2 A place de la République – 65100 LOURDES, numéro FINESS : 65 000 515 0
- Résidence La Halle – Rue du Général Leclerc – 65400 ARGELES-GAZOST, numéro FINESS : 65 000 516 8
- 12 rue du Pape Clément V – 31802 SAINT GAUDENS, numéro FINESS : 31 002 462 5
- 4 place Gabriel Rouy – 31110 BAGNERES DE LUCHON, numéro FINESS : 31 002 463 3
- 200 rue du 8 mai 1945 – 65300 LANNEMEZAN, numéro FINESS : 65 000 523 4
- 2 place Jean Ibanes – 09200 SAINT GIRONS, numéro FINESS : 09 000 324 5
- 43 place de la République – 31390 CARBONNE, numéro FINESS : 31 002 464 1
- 2 avenue François Mitterrand – 65600 SEMEAC, numéro FINESS : 65 000 575 4.

Les biologistes coresponsables sont :

Monsieur Jacques DALEAS, pharmacien biologiste
Monsieur Pierre AURIOL, pharmacien biologiste
Monsieur Dominique HEYRAUD, médecin biologiste.

Les biologistes médicaux sont :

Monsieur Antoine GAYON, médecin biologiste
Madame Marie-Laure BRESSOLLES, pharmacien biologiste
Monsieur Bruno CLUZAN, pharmacien biologiste
Madame Denise CLUZAN, pharmacien biologiste
Monsieur Philippe DE SEABRA, pharmacien biologiste
Madame Valérie HERVOUIN, pharmacien biologiste
Madame Françoise PEREZ, pharmacien biologiste

Agence Régionale de Santé Occitanie

26-28 Parc-Club du Millénaire

1 025, rue Henri Becquerel - CS 30001

34067 MONTPELLIER CEDEX 2 - Tél : 04 67 07 20 07

www.occitanie.ars.sante.fr



Tous mobilisés pour la santé
de 6 millions de personnes en Occitanie
www.prs.occitanie-sante.fr

Monsieur Claude PINOS, pharmacien biologiste
Monsieur François DAUTEZAC, médecin biologiste
Madame Pascale SIMON, pharmacien biologiste
Monsieur Jérôme SIMON, pharmacien biologiste.

Article 2 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou pour les tiers à compter de sa publication au recueil des actes administratifs des services de l'Etat. Le tribunal administratif peut-être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Article 3 : Le Directeur du Premier recours est chargé de l'exécution du présent arrêté.

A Montpellier, le 8 avril 2019

P/Le Directeur Général de l'Agence Régionale
de Santé Occitanie et par délégation
Le Directeur du Premier Recours

Pascal DURAND



Agence Régionale de Santé Occitanie

26-28 Parc-Club du Millénaire
1 025, rue Henri Becquerel - CS 30001
34067 MONTPELLIER CEDEX 2 - Tél : 04 67 07 20 07

www.occitanie.ars.sante.fr



Tous mobilisés pour la santé
de 6 millions de personnes en Occitanie
www.prs.occitanie-sante.fr

DDT34

R76-2018-12-06-007

ARDC-3418731-FORTUIN-AUTORISATION-D-EXPLOITER

PREFET DE L'HERAULT

**Direction départementale
des territoires et de la mer**

Service agriculture forêt
Mission foncier et structures

Affaire suivie par : M Thibaud GUTTARD
Mail : thibaud.guttard@herault.gouv.fr
Tél. : 04 34 46 60 65

Montpellier, le 06/12/18

Monsieur FORTUIN Arnoud
335 chemin des saumailles
34150 MONTPEYROUX

Objet : Accusé de réception d'un dossier complet de demande d'autorisation d'exploiter

Monsieur,

J'accuse réception le 06/12/18 de votre dossier complet de demande d'autorisation d'exploiter de 0,6140 ha de vignes situées sur la commune de MONTPEYROUX sous le numéro d'enregistrement suivant : 34-18-731

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de 4 mois soit le 06/04/19, votre demande sera tacitement acceptée.

Ce délai est susceptible d'être prolongé de deux mois supplémentaires conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime : affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Après cette publication, **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration - titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

Je vous précise par ailleurs que l'examen des demandes d'autorisation d'exploiter par la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture (CDOA) n'est plus systématique : Si la CDOA est saisie de votre dossier, vous en serez avisé par courrier. Vous serez également informé en cas de dépôt de candidature(s) déposée(s) en concurrence.

Vous êtes invités à conserver ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole pour lequel vous avez fait une demande.

Je vous prie de croire, Monsieur, à mes sentiments les meilleurs.

Le Directeur départemental
des territoires et de la mer,
Le Chef du Service Agriculture Forêt



Florence BARTHELEMY

DIRECCTE OCCITANIE

R76-2019-04-08-001

Arrêté Liste des Défenseurs syndicaux Occitanie

Arrêté portant publication dans la région Occitanie de la liste des défenseurs syndicaux intervenant en matière prud'homale.

PRÉFET DE LA REGION OCCITANIE

Direction Régionale des Entreprises,
De la Concurrence, de la Consommation,
Du Travail et de l'Emploi
Pôle politique du travail

Arrêté portant publication dans la région Occitanie de la liste des défenseurs syndicaux intervenant en matière prud'homale

Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Occitanie,

Vu les articles L.1453.4, et R.1453.2 et suivants du code du travail ;

Vu les articles 258 et 259 de la loi n° 2015-990 du 06 août 2015 ;

Vu le décret n° 2016-975 du 18 juillet 2016 instituant les articles D. 1453-2-1 à D.1453-2-9 du code du travail ;

Vu l'instruction DGT du 18 juillet 2016 relative aux modalités d'établissement des listes, à l'exercice et à la formation des défenseurs syndicaux intervenant en matière prud'homale ;

Vu l'arrêté préfectoral du préfet de la région Occitanie du 26 septembre 2016 portant délégation de signature à Monsieur Christophe LEROUGE, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Occitanie ;

Vu l'arrêté du 06 décembre 2018 portant publication de la liste des défenseurs syndicaux en matière prud'homale ;

Vu les propositions de candidatures pour la région Occitanie émanant des organisations syndicales de salariés et des organisations professionnelles d'employeurs représentatives, parvenues à la DIRECCTE Occitanie.

- ARRETÉ -

Article 1^{er} :

La liste des défenseurs syndicaux désignés pour assister ou représenter à titre gratuit en matière prud'homale les parties devant les conseils de prud'hommes ou les cours d'appel de la région Occitanie est établie conformément aux deux annexes jointes :

- Annexe 1 Défenseurs désignés par les organisations syndicales de salariés
- Annexe 2 Défenseurs désignés par les organisations professionnelles d'employeurs

Article 2

La durée du mandat des personnes visées à l'article 1^{er} est fixée à quatre ans à compter du 1^{er} août 2016

Article 3

Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté du 06 décembre 2018 relatif à cet objet

Article 4

Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Toulouse, le 08 avril 2019

Pour le préfet de la région Occitanie,
Par délégation,

Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi,

SIGNÉ

Christophe LEROUGE

Annexes de l'Arrêté portant publication de la liste des défenseurs syndicaux du 08 avril 2019

Liste des défenseurs syndicaux pour la période du 1er août 2016 au 31 juillet 2020

ANNEXE 1 - Liste des défenseurs syndicaux présentés par les organisations syndicales de salariés

NOM Prénom	PROFESSION	ORGANISATION SYNDICALE	COMPETENCE GEOGRAPHIQUE	ADRESSE	TELEPHONE	COURRIEL
ABADIE Henri	Retraité	CFDT	OCCITANIE	12 avenue des Bourious 81660 PONT DE L'ARN	05 63 62 01 70	tarn@cfdt.fr
ABAUZIT Richard	Retraité	SOLIDAIRES	OCCITANIE	111, rue du Faubourg 34070 Montpellier	04 67 69 93 79	abauzit.gossez@wanadoo.fr
AKKABA Aïcha	Préparatrice de commandes	UNSA	OCCITANIE	4 rue Berthe Morisot 34500 BEZIERS	06 58 93 40 65	aicha.akkaba@orange.fr
ALBERT-SALAS Bérangère	Conseiller clientèle	CFE CGC	OCCITANIE	Le Fédie - Las Taillades - 81310 PEYROLE	06 67 56 51 14	berengere81@gmail.com
ALLAOUI Samira	Téléconseillère	CGT	OCCITANIE	CGT UL BLAGNAC 10 rue des myosotis 31700 Blagnac	06 69 77 11 52	samira.marot@gmail.com
ALLIES Cédric	Responsable commercial	CFE CGC	OCCITANIE	93 bis avenue de Saint- Pons 11120 ST MARCEL	06 52 85 21 93	cedricallies7@gmail.com
ALZUYETA Michel	Educateur	CFDT	OCCITANIE	7 rue des Amandiers 30300 JONQUIERES ST VINCENT	04 66 67 58 23	ud-cfdt-du-gard@wanadoo.fr
ANDREU Françoise	Retraîtée	CGT	OCCITANIE	UD CGT Tarn - Bourse du travail 9, place Fernand Pelloutier 81000 ALBI	05 63 54 03 70	ud.cgt.tarn@wanadoo.fr
ANDREU Marc Georges Maurice	Ingénieur	CFE CGC	OCCITANIE	184 Rte de Revel App 2A Résidence Les Trémières 31400 Toulouse	06 28 35 75 02	marcandreu@free.fr

ANDUGAR Philippe	Rotatiste imprimeur	CGT	OCCITANIE	UD CGT 34 474 allée Henri II de Montmorency 34000 MONTPELLIER	04 67 15 91 67	p.andu@wanadoo.fr
ANQUEZ Pascal	Juriste	CFTC	OCCITANIE	UR CFTC LR Maison des syndicats 474, allée Henri II de Montmorency 34000 Montpellier	06 99 01 87 24	cjpgard@orange.fr
ANTONIO Pascale	En invalidité	FO	OCCITANIE	UD FO du Tarn 70 avenue François Verdier 81000 ALBI	05 63 81 58 13	
ARCHER Georges	Chauffeur routier	CGT	OCCITANIE	ruelle de la Tour Savanac 46090 LAMAGDELAINE	06 61 97 81 43	georges.archer@bbox.fr
ARMAND Julien	Conseiller clientèle	UNSA	OCCITANIE	UNSA UR 20 chemin du pigeonier de la Cépière Bât. A 31100 TOULOUSE	06 85 26 43 52	julien.armand37@gmail.com
ARNAL PHILIPPART Régis	Agent hygiène sécurité environnement services généraux	CFTC	OCCITANIE	69, rue de la Moisson 65800 AUREILHAN	06 24 45 06 16	
ARSEGUET DELPECH Valérie	Conseillère en protection sociale	UNSA	OCCITANIE	UD UNSA 31 Bâtiment A-1er étage 20 chemin Pigeonnier de la Cépière 31100 TOULOUSE	06 81 09 57 77	valerie.arseguetdelpech@generali.com
ASSABANE Zakaria	Ouvrier	SOLIDAIRES	OCCITANIE	65 avenue R. Emmanuel Brousse 66000 Perpignan	06 21 50 97 28	MALREK@HOTMAIL.FR
ASTRUC Claude	Retraité	FO	OCCITANIE	UD FO de l'Aveyron 66 avenue Tarayre 12000 RODEZ	05 65 99 56 80	
ASTUGUE Céline	Maître ouvrier	CGT	OCCITANIE	CGT UL SUD 2058 route de Baziege "la lauragaise" 31670 LABEGE	05 61 80 01 99	cilou.astugue@gmail.com
ATIA Abdallazar	Inspecteur	CGT	OCCITANIE	UD CGT 09 17 place Albert Tournier 09100 PAMIERIS	05 34 01 35 45	udcgt.09@orange.fr

AUBRY Stéphane	Agent - Administration Pénitentiaire	CGT	OCCITANIE	CGT UL MURET 21 avenue des Pyrénées BP 80 067 31603 MURET	06 88 97 83 53	aubry.sbab@orange.fr
AYACHE Philippe	Ingénieur	CGT	OCCITANIE	CGT UL SUD 2058 route de Baziege "la lauragaise" 31670 LABEGE	06 89 32 95 68 05 61 35 33 96	philippe.ayache@airbus.com philippe_ayache@orange.fr
BADETS Jacques	Retraité	CGT	OCCITANIE	4 rue de La République 65430 SOUES	06 77 04 11 73	bad_jac65@orange.fr
BADIA Régine	Retraîtée	CGT	OCCITANIE	2 rue André Fourcade 65000 TARBES	06 62 44 17 65	tequina@hotmail.fr
BALEZ William	Retraité	CGT	OCCITANIE	UD CGT 30 1300 Avenue Georges Dayan 30900 NÎMES	06 61 34 16 97	balez.william@bbox.fr
BANDRES Patricia	Chef de projet télécoms	UNSA	OCCITANIE	UD UNSA 31 Bâtiment A-1er étage 20 chemin Pigeonnier de la Cépière 31100 TOULOUSE	06 71 60 30 23	patricia.bandres@orange.com
BARRIO Patrick	Conducteur Routier	FO	OCCITANIE	UD FO 31 93 boulevard de Suisse 31200 TOULOUSE	07 72 25 12 02	
BARTHES Jean- Louis	Retraité	CGT	OCCITANIE	Bourse du Travail CGT 9 place F Pelloutier 81000 Albi	05 63 54 03 70	ud.cgt.tarn@wanadoo.fr
BAUWENS Patrick	Technico commercial	CGT	OCCITANIE	UL CGT Blagnac 10 rue des myosotis 31700 Blagnac	06 17 35 40 45	patrickcgt99@gmail.com
BAUZOU Henry	Technicien forestier	SOLIDAIRES	OCCITANIE	Serres sur Arget 09000	06 22 64 46 11	henri.bauzou@ariege.gouv.fr
BAYARRI Lionel	Informaticien	CFDT	OCCITANIE	Chemin de la Guiranne 30640 BEAUVOISIN	04 66 67 58 23	ud-cfdt-du-gard@wanadoo.fr
BAZRI-LAMOUR Nadia	Fonctionnaire	CGT	OCCITANIE	Union Départementale CGT 19 place St Sernin 31070 Toulouse cedex 07	06 28 34 31 33	nadia.bazri@gmail.com
BEAUDOIN Boris	Fonctionnaire	CGT	OCCITANIE	Union Départementale CGT 19 place St Sernin 31070 Toulouse cedex 07	06 08 77 36 44	boris.beaudoin@orange.fr

BEDU Martine	Retraitée	CGT	OCCITANIE	Bourse du Travail CGT 9 place F Pelloutier 81000 Albi	05 63 54 03 70	ud.cgt.tarn@wanadoo.fr
BEGON Michel	Technicien cabine aeronautique	CGT	OCCITANIE	CGT UL BLAGNAC 10 rue des myosotis 31700 Blagnac	06 12 67 40 49	begon.michel@laposte.net
BELLIVIER Gilles	Opérateur commande numérique	CGT	OCCITANIE	Hameau de Vedrunne 46160 Gréalou	06 83 02 32 72	gilles.bellivier@sfr.fr
BENKEMOUN Michel	Retraité	SOLIDAIRES	OCCITANIE	1 bis rue André DERAÏN 66000 PERPIGNAN	04 68 61 53 93	m.benkemoun@laposte.net
BENMOUFFOK Abdelhamid	Technicien réseau	CGT	OCCITANIE	Union Départementale CGT 19 place St Sernin 31070 Toulouse cedex 07	06 86 27 85 40	benmouffok.cofelyineo@gmail.com
BENYOUCEF Othman	Cadre conseil pub	CFDT	OCCITANIE	11 rue d'Hyères 31500 TOULOUSE	06 17 23 21 49	o.benyoucef@gmail.com
BERGOUGNOUX Jean-Louis	Technicien de recherche production	CGT	OCCITANIE	Notre Dame Allée des thermes 19500 Meyssac	06 30 05 44 28	jl.bergougnoux@wanadoo.fr
BERNARD Thierry	Ouvrier BTP	CGT	OCCITANIE	UD CGT 09 17 place Albert Tournier 09100 PAMIER	05 34 01 35 45	udcgt.09@orange.fr
BERNOU Jean- Bernard	Livreur	CGT	OCCITANIE	Union Départementale CGT 19 place St Sernin 31070 Toulouse cedex 07	06 33 86 73 76	jbl.bernou@wanadoo.fr
BERRY Nicolas	Ouvrier	CGT	OCCITANIE	CGT UL MURET 21 avenue des Pyrénées BP 80 067 31603 MURET	06 79 25 56 42	nicopol31100@gmail.com
BEZES Didier	Retraité	CGT	OCCITANIE	637 chemin de l'hermitage 12400 St-Affrique	06 84 46 50 94	didier.bezes@wanadoo.fr
BIRIOUKOFF Gilles	Enseignant	CGT	OCCITANIE	CGT UL MIRAIL pôle associatif 3 Place Tel Aviv 31100 TOULOUSE	06 16 35 49 19	gilles.birioukoff@cgt-ep.org
BIROBENT Frédéric	Aide-soignant	CGT	OCCITANIE	UD CGT 09 17 place Albert Tournier 09100 PAMIER	05 34 01 35 45	udcgt.09@orange.fr

BIZIERE Nadine	Conseillère en formation	CGT	OCCITANIE	UD CGT 34 474 allée Henri II de Montmorency 34000 MONTPELLIER	04 67 15 91 67	nb34mtp@wanadoo.fr
BLANC Jean-Louis	Technicien aéronautique	CGT	OCCITANIE	CGT UL BLAGNAC 10 rue des myosotis 31700 Blagnac	06 79 63 22 20	assidut.1104@orange.fr
BLON Sébastien	Informaticien	CGT	OCCITANIE	Union Départementale CGT 19 place St Sernin 31070 Toulouse cedex 07	09 80 77 18 09	seb.cgt@blon.net
BOLLE SEVERAC Marion	Responsable de magasin	CFDT	OCCITANIE	21 , La JONQUIERA 11570 PALAJA	06 34 09 82 36	mbwcommunication@gmail.com
BORDONADO Christian	Employé de banque	CGT	OCCITANIE	Union Départementale CGT 19 place St Sernin 31070 Toulouse cedex 07	06 20 58 90 68	christian.bordonado@free.fr
BOULET Jean- Claude	Retraité	CFDT	OCCITANIE	23 rue du Pré Vival 48000 MENDE	04 66 65 09 16	lozere@cfdt.fr
BOURDIE Guy	Retraité	CGT	OCCITANIE	63 rue Emile Negre 12300 Decazeville	06 08 65 51 98	guybourdie@orange.fr
BOUYOUCF Messaoud	Formateur technique	CGT	OCCITANIE	CGT UL MIRAIL pôle associatif 3 Place Tel Aviv 31100 TOULOUSE	06 70 47 42 52	bouyouceff@gmail.com
BRACKE Denis		CFDT	OCCITANIE	1 rue des Aires 30700 ST VICTOR DES OULES	04 66 67 58 23	ud-cfdt-du-gard@wanadoo.fr
BRES Georges	Retraité	CGT	OCCITANIE	48240 St Privat de Vallongue	06 77 40 95 55	
BROS Roland	Retraité	CFDT	OCCITANIE	Le Boundu Sud 118 impasse des Hérissons 12200 villefranche de rouerque	08 91 78 07 42	
BRUMONT Hervé	Conseiller financier	CFE CGC	OCCITANIE	2 Rue Puvis de Chavannes 65000 TARBES	06 08 92 12 86	brumont.herve@neuf.fr
BULF Henri-Pierre	Employé	CGT	OCCITANIE	UD CGT 09 17 place Albert Tournier 09100 PAMIER	05 34 01 35 45	udcgt.09@orange.fr

BUTERA Philippe	Vendeur	CFDT	OCCITANIE	32 rue des Albizzias 31132 CAISSARGUES	04 66 67 58 23	ud-cfdt-du-gard@wanadoo.fr
CABANDE Patrick	Educateur Spécialisé	CGT	OCCITANIE	18 impasse des Tisserands 12200 Villefranche de Rouergue	06 22 94 68 49	patrickcabande@orange.fr
CABANTOUS Guylain	Agent d'accueil	CGT	OCCITANIE	Résidence JS BACH Bât A - Apt 28 2 rue du 81ème régiment d'infanterie 34090 MONTPELLIER	06 52 56 94 69	g.cabantous@free.fr
CACCIAGUERRA Jean-Claude	Retraité	CGT	OCCITANIE	Bourse du Travail CGT 9 place F Pelloutier 81000 Albi	05 63 54 03 70	ud.cgt.tarn@wanadoo.fr
CAILHOL André	Retraité	FO	OCCITANIE	UD FO de l'Aveyron 66 avenue Tarayre 12000 RODEZ	05 65 42 62 60	
CALMES Jean-Marie	Retraité	FO	OCCITANIE	UD FO de l'Aveyron 66 avenue Tarayre 12000 RODEZ	06 74 12 14 21	
CANO Laurence	Agent administratif	CGT	OCCITANIE	11 Chemin du Haut Lieu 32000 AUCH	06 75 51 17 77	laurence.cano@gmail.com cgt.gers@wanadoo.fr
CARAYON Alain	Ouvrier mécanicien	CGT	OCCITANIE	Bourse du Travail CGT 9 place F Pelloutier 81000 Albi	05 63 54 03 70	ud.cgt.tarn@wanadoo.fr
CARBOU François- Xavier	Agent fonction publique territoriale	CGT	OCCITANIE	UD CGT 09 17 place Albert Tournier 09100 PAMIERS	05 34 01 35 45	udcgt.09@orange.fr
CATHALA Jean- Claude	Employé	CGT	OCCITANIE	Union Départementale CGT 19 place St Sernin 31070 Toulouse cedex 07	06 80 40 96 50	sccathala@gmail.com
CAUBERE Cédric	Technicien	CGT	OCCITANIE	Union Départementale CGT 19 place St Sernin 31070 Toulouse cedex 07	06 78 94 23 01	cedric.caubere@gmail.com
CAUSSADE Serge	Retraité	CGT	OCCITANIE	5 venelle des loutres 65000 TARBES	06 68 09 63 80	caussade.serge@orange.fr

CAZENAVE Daniel	Chauffeur grutier	CGT	OCCITANIE	CGT UL SAINT GAUDENS 6 avenue du Maréchal Foch 31800 SAINT GAUDENS	05 61 98 73 76	dcazenave@wanadoo.fr
CELIE Henry	Retraité	SOLIDAIRES	OCCITANIE	Barry les Bas 12490 Montjoux	06 47 76 24 48	h.celie@wanadoo.fr
CENEDESE Didier	Employé communal	CFDT	OCCITANIE	5 chemin des Peupliers 81600 GAILLAC	06 17 29 83 00	didier.cenedese@free.fr
CENTANNI Corinne	Animatrice	FO	OCCITANIE	UD FO de l'Ariège 9 rue de la Préfecture 09000 FOIX	05 34 09 31 93	UDFO09@FORCE-OUVRIERE.fr
CHAMAYOU Daniel	Chef des ventes	CFE CGC	OCCITANIE	53 De Chemin Baluffet 31300 TOULOUSE	06 95 76 31 95	ud31@cfecgc.fr
CHANCELIER Alain	Manutentionnaire	FO	OCCITANIE	UD FO de l'Aveyron 66 avenue Tarayre 12000 RODEZ	06 35 59 85 67	
CHAPUIS André	Employé	CGT	OCCITANIE	UD CGT Bourse du travail 19 place St Sernin 31070 Toulouse	05 61 81 78 00	andre.chapuis@free.fr
CHAUVET Pierre	Aide soignant	CGT	OCCITANIE	UD CGT 34 474 allée Henri II de Montmorency 34000 MONTPELLIER	04 67 15 91 67	pierre.chauvet13@laposte.net
CHAYLA Odile	Retraîtée	CGT	OCCITANIE	Rue du Chazalet 48800 Villefort	04 66 65 06 21	ud48@cgt.fr
CHAZAL Alain	Employé	CGT	OCCITANIE	UD CGT 09 17 place Albert Tournier 09100 PAMIER	05 34 01 35 45	udcgt.09@orange.fr
CHEVALLIER Patrice	Agent	CGT	OCCITANIE	UD CGT 09 17 place Albert Tournier 09100 PAMIER	05 34 01 35 45	udcgt.09@orange.fr
CHIROL David	Chef magasin	CGT	OCCITANIE	Terre-Grande 46140 Anglars Juillac	06 32 95 02 96	david.chirol@yahoo.fr
CICUTTO Philippe	Ouvrier de maintenance	CGT	OCCITANIE	UD CGT 09 17 place Albert Tournier 09100 PAMIER	05 34 01 35 45	udcgt.09@orange.fr
CLEMENT Frédéric	Employé	UNSA	OCCITANIE	22 route d'Esbartens 31800 LANDORTHE	06 74 45 90 57	frederic-clement@wanadoo.fr

COMBES Christophe	Imprimeur	CGT	OCCITANIE	CGT UL SUD 2058 route de Baziege "la lauragaise" 31670 LABEGE	05 61 80 01 99	christophecombes@neuf.fr
COMBES Vincent	Agent logistique	CGT	OCCITANIE	CGT UL NORD 97 avenue de Fronton 31140 SAINT ALBAN	06 74 12 64 60 05 61 70 96 72	vincent.combes@club-internet.fr cgt-lts@wanadoo.fr
COMBES-PEREZ Marie-Hélène	Sans profession	CFTC	OCCITANIE	UR CFTC LR MAISON DES SYNDICATS 474, ALLÉE HENRI II DE MONTMORENCY 34000 MONTPELLIER	06 74 58 13 46	combes780@gmail.com
COSTE Florent	Ingénieur bureau d'études	CGT	OCCITANIE	CGT UL BLAGNAC 10 rue des myosotis 31700 Blagnac	07 85 02 11 02	florent.coste@laposte.net
COUCHET Jean-Philippe	Monteur aéronautique	CGT	OCCITANIE	Mouret 46100 LISSAC et MOURET	06 87 01 11 13	jp.couchet@free.fr
COUDERC Marie-Thérèse	Retraité	CFDT	OCCITANIE	Lieu dit La Nauze 1010 chemin des Vignes 82270 MONTPEZAT DE QUERCY	05 63 63 26 80	tarn-garonne@cfdt.fr
COUDIN Thierry	Educateur	SOLIDAIRES	OCCITANIE	12, rue du mas de Mourgues 30360 St Maurice de Cazevieille	06 62 54 13 41	coudin.thierry@gmail.com
COUPIAC Paul	Retraité	CFDT	OCCITANIE	1 chemin de Bordenave 65400 VIER-BORDES	05 62 53 32 70	cfdt.ud65@wanadoo.fr
COURPET Eric	Contrôleur qualité	CGT	OCCITANIE	255 chemin de la Bretonne 82710 Bressols	06 26 76 27 48	eric.courpet@orange.fr
COURTOIS Stéphanie	Directrice	CFE CGC	OCCITANIE	52 AVENUE VICTOR SEGOFFIN - BAT B 3 31400 TOULOUSE	06 23 78 10 29	fanette0767@gmail.com
CRUSSELY Pascal	Menuisier	CGT	OCCITANIE	CGT UL BLAGNAC 10 rue des myosotis 31700 Blagnac	06 52 31 66 06	pcrussely@free.fr
DA ROS Jean-Pierre	Cessation anticipée d'activité	CFTC	OCCITANIE	UR CFTC LR Maison des syndicats 474, allée Henri II de Montmorency 34000 Montpellier	06 62 43 15 90	darosjp@orange.fr

DAHAN Fayçal	Employé	CGT	OCCITANIE	21 rue Jacques Cartier Bat C1 log 8 82000 Montauban	07 62 45 22 85	dahan.faycal@yahoo.fr
DARTIGUES Arnaud Dominique	Responsable Juridique	CFE CGC	OCCITANIE	UD CFE-CGC HTE- GARONNE 20 Chemin Pigeonnier de la Cèpière Bât A 31100 TOULOUSE	06 64 79 45 42	ud31@cfecgc.fr
DARTUS Yvonne	Retraitée	CGT	OCCITANIE	Le Bourg 46150 St Medard	06 22 38 73 92	y.dartus@orange.fr
DATCHY Lucien	Chauffeur	CFDT	OCCITANIE	8 rue Guillaume Appolinaire 30128 GARONS	04 66 67 58 23	ud-cfdt-du-gard@wanadoo.fr
DE BOUARD Natacha	Logisticienne	SOLIDAIRES	OCCITANIE	35 av des Glycines 12850 ONET LE CHATEAU	06 31 53 33 23	natacha.debouard@sfr.fr
DE JORGE Frédéric	Retraité	CFDT	OCCITANIE	4 impasse des Mimosas 46090 PRADINES	05 65 35 55 03	lot@cfdt.fr
DE LA CRUZ Marie- Josée	Retraitée	CGT	OCCITANIE	4 place au Bois 65000 TARBES	06 03 46 59 04	delacruz.mary-jose65@sfr.fr
DECOBECQ Régine	Employée	CGT	OCCITANIE	Union Départementale CGT 19 place St Sernin 31070 Toulouse cedex 07	06 12 99 84 66	regine.decobecq@free.fr
DELAGE Jean-marc	Agent Courrier	CGT	OCCITANIE	CGT POSTE31 56 boulevard de la gare 31500 Toulouse	05 61 61 49 99	cgtposte31@orange.fr
DELAPLACE Gaël	Technicien de maintenance	CGT	OCCITANIE	8 place des Jurandes Apt 4 34590 MARSILLARGUES	06 02 24 28 24	gael.delaplace@hotmail.fr
DELAPORTE Patrick	Responsable commercial	CFDT	OCCITANIE	68 rue de Perseigna 65000 TARBES	05 62 53 32 70	cfdt.ud65@wanadoo.fr
DELCROIX Jérôme	Imprimeur	CGT	OCCITANIE	CGT UL SUD 2058 route de Baziege "la lauragaise" 31670 LABEGE	05 61 80 01 99	delcroixjerome@hotmail.com
DELEAU Philippe	Responsable d'exploitation sécurité	UNSA	OCCITANIE	40 lotissement de l'estang 82130 VILLEMADÉ	06 14 69 53 29	philippe.deleau880@orange.fr
DELGADO Progreso	Retraité	CFDT	OCCITANIE	Chemin de Durans Rieutort 31420 ALAN	05 63 62 01 70	pdelgado@wanadoo.fr

DELMAS Sandrine	Technicien Contentieux	FO	OCCITANIE	UD FO du Tarn 70 avenue François Verdier 81000 ALBI	06 33 02 12 08	
DELMAS Laurent	Magasinier	CFDT	OCCITANIE	Le Villaret 48000 BALSIEGES	06 72 54 06 77	p.delmas@sfr.fr
DELON Alain	Ouvrier de maintenance	CGT	OCCITANIE	UD CGT 09 17 place Albert Tournier 09100 PAMIER	05 34 01 35 45	udcgt.09@orange.fr
DELPECH Guy	Chef de bord	CGT	OCCITANIE	UD CGT 34 474 allée Henri II de Montmorency 34000 MONTPELLIER	04 67 15 91 67	pastague@gmail.com
DELPOUX Christophe		CGT	OCCITANIE	Union Départementale CGT 19 place St Sernin 31070 Toulouse cedex 07	06 01 95 15 80	delpoux.christophe@neuf.fr
DELQUÉ Serge	Retraité	CGT	OCCITANIE	UD CGT 09 17 place Albert Tournier 09100 PAMIER	05 34 01 35 45	udcgt.09@orange.fr
DENJEAN Denis	Aide-médecin psychologique	FO	OCCITANIE	UD FO de l'Ariège 9 rue de la Préfecture 09000 FOIX	05 34 09 31 93	UDFO09@FORCE-OUVRIERE.fr
DEQUEANT Myriam	Esthéticienne	UNSA	OCCITANIE	8 rue des hirondelles 12450 LUC LA PRIMAUBE	06 89 35 84 25	dequeantmyriam@yahoo.fr
DESCAMP PUIG Nicolle Alida	Directrice commerciale	CFE-CGC Agro	OCCITANIE	24, rue des Pins 31700 Beauzelle	06 08 45 46 71	nicolledescamps@laposte.net
DESCHAMPS Loïc	Ingénieur	CGT	OCCITANIE	UL CGT Blagnac 10 rue des myosotis 31700 Blagnac	06 11 74 39 44	loic.deschamps@altran-so.net
DESTAING Christophe	Agent immobilier	CFDT	OCCITANIE	Résidence Isle des Sens Bât B - 2ème étage 730 rue Paul Rimbaud 34080 MONTPELLIER	04 67 64 54 30	herault@cftc.fr
DI FRAJA David	Ouvrier	SOLIDAIRES	OCCITANIE	1, rue Serge Reggiani 66350 TOULOUGES	06 09 23 62 96	daviddifraja@outlook.fr
DI MACCIO Valérie	Sans profession	CFDT	OCCITANIE	12 passage BeauSoleil 81300 GRAULHET	05 63 62 01 70	udcfdt-81@wanadoo.fr

DIAZ Jean-Luc	Retraité Fonction Publique	FO	OCCITANIE	UD FO de la Haute-Garonne 93 boulevard de Suisse 31200 TOULOUSE	06 60 87 42 22	
DIJOUX Jean-Philippe	Mécanicien avitailleur	CGT	OCCITANIE	CGT UL BLAGNAC 10 rue des myosotis 31700 Blagnac	06 51 03 88 00	jeanphi31@gmail.com
DILSCHNEIDER Franck	Technicien informatique	CGT	OCCITANIE	UL CGT Blagnac 10 rue des myosotis 31700 Blagnac	06 01 99 03 42	f.fischeider@wanadoo.fr
DIOT Lionel	Animateur socio-culturel	SOLIDAIRES	OCCITANIE	25, rue du Professeur Gaston Dupouy 31100 Toulouse	06 73 16 48 42	lioneldiot@yahoo.fr
DOMINICI Annick	Aide soignante	CGT	OCCITANIE	CGT UL SAINT GAUDENS 6 avenue du Maréchal Foch 31800 SAINT GAUDENS	07 82 28 90 33	adominici31@sfr.fr
DOUARCHE Bruno	Éducateur	CGT	OCCITANIE	UD CGT 09 17 place Albert Tournier 09100 PAMIERS	05 34 01 35 45	udcgt.09@orange.fr
DOUREL Philippe	Retraité	CFDT	OCCITANIE	880 avenue du Commandant Vigan Braquet 30200 BAGNOLS SUR CEZE	04 66 67 58 23	ud-cfdt-du-gard@wanadoo.fr
DROMBRY Amandine	Assistante commerciale	CGT	OCCITANIE	UD CGT 34 474 allée Henri II de Montmorency 34000 MONTPELLIER	04 67 15 91 67	amandine.drombry@gmail.com
DUBUC Richard	Cadre	FO	OCCITANIE	UD FO du Tarn 70 avenue François Verdier 81000 ALBI	06 77 52 19 48	
DUCASSE Bernard	Retraité	CGT	OCCITANIE	CGT UL SAINT GAUDENS 6 avenue du Maréchal Foch 31800 SAINT GAUDENS	06 83 45 60 36	cgtcomminges@wanadoo.fr
EL MANEI Najib	Chauffeur PL	CGT	OCCITANIE	CGT UL NORD 97 avenue de Fronton 31140 SAINT ALBAN	06 06 79 26 11	najib002@hotmail.fr

ENCINAS Daniel	Fonctionnaire	CGT	OCCITANIE	CGT UL MURET 21 avenue des Pyrénées BP 80 067 31603 MURET	06 75 11 63 65	enci.daniel@sfr.fr
ERNALDES Fabrice	Agent d'entretien industriel	CFTC	OCCITANIE	UD CFTC DE L'AUDE 10 BOULEVARD DU COMMANDANT ROUMENS 11000 CARCASSONNE	07 82 44 30 38	fabrice.ernaldes@free.fr
ESCARTIN Jean	Infirmier	CGT	OCCITANIE	Union Départementale CGT 19 place St Sernin 31070 Toulouse cedex 07	06 64 10 23 43	escartin.jean@neuf.fr
ESNAUT Maxime	Ouvrier logisticien aéronautique	CGT	OCCITANIE	CGT UL NORD 97 avenue de Fronton 31140 SAINT ALBAN	06 30 90 54 98	esnault.max@gmail.com
FABRE Jean- François	Retraité	CGT	OCCITANIE	3 lotissement du Coudenas 48100 CHIRAC	06 32 43 34 51	
FABRY Nathalie	Ouvrière Spécialisée	CGT	OCCITANIE	chemin du Pastre la Roquette 12850 ONET-Le- CHÂTEAU	06 33 39 35 30	nathaliefabry1@sfr.fr
FACHE Alban	RH	CFDT	OCCITANIE	Rue Etienne Ozi 30900 NIMES	04 66 67 58 23	ud-cfdt-du-gard@wanadoo.fr
FAURE Laurent	Ingénieur Contrôleur projet	CFE CGC	OCCITANIE	UD 31 CFE/CGC 20 chemin du Pigonnier de la Cépière 31100 TOULOUSE	06 75 01 63 38	ud31@cfecgc.fr
FERRANT Michel	Educateur	CFDT	OCCITANIE	Paussan 30140 MIALET	04 66 67 58 23	ud-cfdt-du-gard@wanadoo.fr
FORGUE Edouard	Technicien d'atelier	CGT	OCCITANIE	UL CGT Blagnac 10 rue des myosotis 31700 Blagnac	06 10 61 94 79	edouard.forgue@airbus.com
FOUQUES Fanny	Infirmière	CGT	OCCITANIE	résidence Carro d'Olyme Villa 6 82290 Montbeton	06 25 69 75 63	fanny.21@hotmail.fr
FOURDRINIER Patrick	Technicien télécom	SOLIDAIRES	OCCITANIE	54, Avenue St Clément 34070 Montpellier	06 89 74 87 87	p.foudrinier@orange.fr
FRADES-SOLINO Marie-Manuella	Infirmière	CGT	OCCITANIE	UD CGT 34 474 allée Henri II de Montmorency 34000 MONTPELLIER	04 67 15 91 67	mikamanu@orange.fr

FRAILE Xavier	Agent de Service	FO	OCCITANIE	UD FO 31 93 boulevard de Suisse 31200 TOULOUSE	06 83 51 39 32	
FRAISSE Jean-Luc	Retraité	CFDT	OCCITANIE	11 route de Magrie 11300 LIMOUX	04 68 25 20 43	cfdt.ud.aude@wanadoo.fr
FREMY François	Retraité	CFDT	OCCITANIE	4 impasse de Belleserre La Caulie 81100 CASTRES	05 63 62 01 70	tarn@cfdt.fr
FUSER-DEMAY Janine	Educatrice	CGT	OCCITANIE	CGT UL SUD 2058 route de Baziege "la lauragaise" 31670 LABEGE	06 16 74 89 08	jhl.fuser@sfr.fr
GACHE Sylvie Pascale Damienne	Gestionnaire Achats	CFE CGC	OCCITANIE	4 Bis Avenue de Cambouras 31750 ESCALQUENS	06 14 30 54 36	sylvie.gache@sfr.com
GANCEDO Adolphe	Employé de banque	SOLIDAIRES	OCCITANIE	187, rue Claudel 34090 MONTPELLIER	06 26 32 26 54	adolgancedo@orange.fr
GARNIER Florence	Aide ménagère	CGT	OCCITANIE	CGT UL SAINT GAUDENS 6 avenue du Maréchal Foch 31800 SAINT GAUDENS	06 30 51 67 10	flor.g@live.fr
GARRIDO Thierry	Plongeur restauration	CFDT	OCCITANIE	19 bis rue Anselme Frogé 65000 TARBES	05 62 53 32 70	cfdt.ud65@wanadoo.fr
GASULLA Marie- Thérèse	Retraité	CFDT	OCCITANIE	8 bis rue des Villas 31360 ST MARTORY	05 63 62 01 70	maiteg2009@live.fr
GAUTHIER Albéna	Agent administratif	CGT	OCCITANIE	UD CGT 30 1300 Avenue Georges Dayan 30900 NÎMES	06 63 19 73 78	albena.stenger@laposte.net
GAZAGNADOU Jean-Louis	Retraité	CFE CGC	OCCITANIE	Le Bourg 12260 MONTSALES	06 42 52 36 76	gazagnadou.jean@orange.fr
GENEST Eric	Agent commercial	CGT	OCCITANIE	UL CGT Blagnac 10 rue des myosotis 31700 Blagnac	06 73 08 29 30	genestmail@gmail.com
GENRE Alain	Employé	FO	OCCITANIE	UD FO de l'Aveyron 66 avenue Tarayre 12000 RODEZ	07 81 48 41 47	
GERARD Guillaume	Technicien nautique	CGT	OCCITANIE	14 rue du 16 mars 1963 11700 MONTBRUN DES CORBIERES	07 71 61 63 55	cynthia11aude@yahoo.fr

GHERBI Djamel	Employé	CGT	OCCITANIE	UD CGT Bourse du travail 19 place St Sernin 31070 Toulouse	05 61 42 89 01	
GIL Sébastien	Technicien informatique	FO	OCCITANIE	5 rue Bridaine - 30 000 NIMES	04 66 36 67 67	
GILBIN Dominique	Retraité cheminot	CGT	OCCITANIE	L'ATAX 166 rue eugène Labiche 11210 PORT LA NOUVELLE	04 68 11 20 80	ud.cgt.aude@wanadoo.fr
GIMBERT Jérôme	Trieur	CFDT	OCCITANIE	6 rue Henri Guinier 34000 MONTPELLIER	04 67 99 04 29	languedocroussillon@f3c.cfdt.fr
GIRODON François	Retraité	SOLIDAIRES	OCCITANIE	29, rue des Bons Enfants 30000 Nîmes	06 21 87 18 73	girodonfrancois@gmail.com
GIROU Alain	Agent	CGT	OCCITANIE	CGT POSTE31 56 boulevard de la gare 31500 Toulouse	05 61 61 49 99	cgtposte31@orange.fr
GISQUET Serge	Agent de production	CGT	OCCITANIE	345 chemin de la gare 82700 Finhan	06 19 50 61 01	serge1100@hotmail.fr
GOMES DA SILVA Rose Marie	Demandeur d'emploi	CFDT	OCCITANIE	Résidence Beau Soleil 3 rue Royale 65410 SARRANCOLIN	05 62 53 32 70	cfdt.ud65@wanadoo.fr
GOMEZ William	Sans profession	CFDT	OCCITANIE	"Les Ormeaux 1" 64 rue St-Jacques 34070 MONTPELLIER	04 67 64 54 30	herault@cftc.fr
GRAU Sonia	Secrétaire médicale	CFDT	OCCITANIE	25, chemin du Mas d'Argelas Villa 8 - 30190 LA CALMETTE	06 17 40 56 33	sonia.grau30@gmail.com
GRENIER Véronique	Aide soignante	CGT	OCCITANIE	CGT UL SAINT GAUDENS 6 avenue du Maréchal Foch 31800 SAINT GAUDENS	06 74 29 89 09	vero.grenier@wanadoo.fr
GRIMAL Michel	Retraité	CGT	OCCITANIE	160 Lt Les Jardins de Berot 82370 St Nauphary	06 60 35 20 85	grimmich@yahoo.fr

GUIBERT BOHE Marie Lydie	Attachée à la promotion du médicament	UNSA	OCCITANIE	UD UNSA 34 Maison du Travail et des Syndicats 474 Allée Henry II de Montmorency 34000 MONTPELLIER	06 84 97 23 76	marie-lydie.m.guibert@gsk.com
GUILHEM MISTOU Dominique	Juriste	UNSA	OCCITANIE	UD UNSA 31 Bâtiment A-1er étage 20 chemin Pigeonnier de la Cépière 31100 TOULOUSE	05 62 47 20 72	juridiquelrmp@unsa.org
GUILLAUMIN Michel	Retraité	CGT	OCCITANIE	Le Mas 46330 ST GERY	06 79 89 13 18	miguillaumin@wanadoo.fr
GUILLOT Fabrice	Comptable	CGT	OCCITANIE	68 avenue de la libération 12200 VILLEFRANDE-DE-ROUERGUE	06 25 79 94 10	guillotcgtaldi@gmail.com
GUIRAL Michel	Agent technique des services généraux à la Poste	FO	OCCITANIE	10 rue Charles Morel - Espace Jean Jaurès - 48000 MENDE	04 66 49 04 83	
GUTIEREZ Damien	Conducteur autobus	SOLIDAIRES	OCCITANIE	3 rue des mûriers 30190 La Calmette	06 38 69 63 36	sud-t.c.n@live.fr
GUTIERREZ Michel	Chargé de mission	UNSA	OCCITANIE	UD UNSA 34 Maison du travail et des syndicats 474 allée Henry II de Montmorency 34000 MONTPELLIER	06 85 26 43 52	michel.gutierrez@laposte.net
HABAROU Marielle	Responsable de Clientèle	FO	OCCITANIE	UD FO des Hautes-Pyrénées 12 rue du Dr Jean Lansac BP 11024 65010 TARBES Cedex	06 10 32 32 45	
HACHEMI Radia	Téléconseillère	CGT	OCCITANIE	6 RUE BERNARD MULE A13 31400 TOULOUSE	06 40 64 02 85	radhia_h@hotmail.fr

HALLOT Marie-Christine	Pensionnée	FO	OCCITANIE	UD FO du Tarn et Garonne Maison du Peuple Rue Michelet - BP 404 82004 MONTAUBAN Cedex	06 28 30 47 23	
HARAKATE Abdelmounim	Technicien télécom	CGT	OCCITANIE	UD CGT Bourse du travail 19 place St Sernin 31070 Toulouse	06 72 91 96 46	mounemha@yahoo.fr
HAUDIQUET Jean - François	Retraité	SOLIDAIRES	OCCITANIE	6, la Mothe 12800 QUINS	06 65 25 74 84	jf.haudiquet@free.fr
HEGE Pierre		CFDT	OCCITANIE	Rue de l'Eglise 30820 CAVEIRAC	04 66 67 58 23	ud-cfdt-du-gard@wanadoo.fr
HIJAR Gilles	Agent fonction publique territoriale	CGT	OCCITANIE	UD CGT 09 17 place Albert Tournier 09100 PAMIERES	05 34 01 35 45	udcgt.09@orange.fr
HOUILLON Jean Pierre	Retraité	CGT	OCCITANIE	4 rue de L'Arberet 65100 LOURDES	05 62 94 80 89	houillonjp@wanadoo.fr
IRR Claude	Retraité Ingénieur	CFE CGC	OCCITANIE	16 cami deth cap deth vilatge 65200 ORIGNAC	06 78 16 09 55	
ISCAYES Yves	Retraité	FO	OCCITANIE	UD FO de l'Aveyron 66 avenue Tarayre 12000 RODEZ	06 73 23 51 37	
ISSAYKINE Alexandre	Moniteur Educateur	FO	OCCITANIE	UD FO du Tarn 70 avenue François Verdier 81000 ALBI	06 35 10 17 29	
JEAN Frédéric	Employé de banque	SOLIDAIRES	OCCITANIE	10, rue des Courlis 30900 NÎMES	06 85 23 41 44	fredericjean@hotmail.com
JOLIBOIS Nicolas	Serveur	CGT	OCCITANIE	CGT UL BLAGNAC 10 rue des myosotis 31700 Blagnac	06 18 21 74 28	nicolasjoebar@gmail.com
JOLY Pierre-Emmanuel	Technicien	CGT	OCCITANIE	UD CGT 30 1300 Avenue Georges Dayan 30900 NÎMES	06 08 65 54 11	pierreemmanuel.joly@gmail.com
JORGE José	Employé	CGT	OCCITANIE	98 rue de Metz 32000 AUCH	05 62 05 43 51	Jjorge@free.fr

KASZYNSKI Jérôme	Contrôleur des finances publiques	SOLIDAIRES	OCCITANIE	59 rue Raymond Sommer 81000 ALBI	07 69 65 30 09	djinntdk@gmail.com
KEDDAM Hanafi	Juriste	UNSA	OCCITANIE	UD UNSA 31 Bâtiment A-1er étage 20 chemin Pigeonnier de la Cépière 31100 TOULOUSE	05 62 47 20 72	juridiquelmp@unsa.org
KHENFOUF Rachid	Ingénieur	SOLIDAIRES	OCCITANIE	619, rue du mas de Prades 34730 Prades Le Lez	06 77 37 78 65	rachid.khenfouf@gmail.com
KLEIN Bernard	Responsable pôle avion	CFE CGC	OCCITANIE	1 Allée du Lac 31170 TOURNEFEUILLE	06 07 84 21 43	ud31@cfecgc.fr
KLER Stéphane	Responsable de magasin	UNSA	OCCITANIE	7 rue de l'esperou 30133 LES ANGLES	06 58 46 47 90	stephane.kler@live.fr
KRASKER Alain	Retraité	CGT	OCCITANIE	11 rue du Comté de Foix 65000 TARBES	06 98 35 61 58	jcakra@wanadoo.fr
LA REGINA Francis	Retraité	CFDT	OCCITANIE	8 avenue de la Viste 31180 ROUFFIAC TOLOSAN	06 77 84 83 18	francis.laregina@orange.fr
LABORDE Jean Claude	Retraité	CGT	OCCITANIE	16 chemin du Moura 65350 MARQUERIE	06 77 69 10 30	jean-claude.laborde@sfr.fr
LABORDE Marc	Technicien	CGT	OCCITANIE	CGT UL SUD 2058 route de Baziege "la lauragaise" 31670 LABEGE	05 61 80 01 99	marc.laborde@laposte.fr
LABY Laurent	Facteur	CGT	OCCITANIE	CGT POSTE31 56 boulevard de la gare 31500 Toulouse	05 61 61 49 99	cgtposte31@orange.fr
LACOMBE Gisèle	Retraîtée	FO	OCCITANIE	UD FO de l'Aveyron 66 avenue Tarayre 12000 RODEZ	06 11 39 92 46	
LACOMBE Jean-Claude	Retraité	CGT	OCCITANIE	86 chemin des Jaquettes 82300 Monteils	06 30 44 88 45	jclacombe46@orange.fr
LACOSTE Eric	Technicien bio médical	CGT	OCCITANIE	Le Palatin 45 rue des Tritons 34170 CASTELNAU LE LEZ	06 78 69 99 27	eric.lacoste7@wanadoo.fr
LAFARGE Jean-Pierre	Employé	CGT	OCCITANIE	CGT UL NORD 97 avenue de Fronton 31140 SAINT ALBAN	06 84 71 40 73	j.lafarge5@laposte.net

LAIB Délila	Hotesse de Caisse	CGT	OCCITANIE	Union Départementale CGT 19 place St Sernin 31070 Toulouse cedex 07	05 61 21 11 63	syndicatcommerceservicescgt31@gmail.com
LANDINI Géric	Retraité	FO	OCCITANIE	UD FO de l'Aveyron 66 avenue Tarayre 12000 RODEZ	05 65 68 47 64	
LANGLET Bruno	Retraité	CFDT	OCCITANIE	33 rue Pasteur 65320 BORDERES SUR L'ECHEZ	05 62 53 32 70	cfdt.ud65@wanadoo.fr
LANTARON Jean	Retraité	SOLIDAIRES	OCCITANIE	9,chemin du moulin de la Ribière 32000 Auch	06 95 54 94 03	lantaron@free.fr
LARONCE Jean-Luc	Attaché territorial	CGT	OCCITANIE	Union Départementale CGT 19 place St Sernin 31070 Toulouse cedex 07	06 61 43 24 35	luclaronce@yahoo.fr
LARTIGUE Athéna	Ingénieur informatique	CGT	OCCITANIE	Union Départementale CGT 19 place St Sernin 31070 Toulouse cedex 07	06 81 23 88 13	lartigue.athena@wanadoo.fr
LASMOLLES Jean Jacques	Retraité	SOLIDAIRES	OCCITANIE	4, Grand place 09120 Dalou	07 52 63 44 00	j-j.lasmolles@sfr.fr
LE GUEN Cédric	Ingénieur	CGT	OCCITANIE	CGT UL SUD 2058 route de Baziege "la lauragaise" 31670 LABEGE	06 33 59 39 23 05 62 19 74 82	cedric.leguen@laposte.net cedric.leguen@airbus.com
LEBON Michel	Ouvrier	CGT	OCCITANIE	UD CGT 09 17 place Albert Tournier 09100 PAMIERIS	05 34 01 35 45	udcgt.09@orange.fr
LECENES Patrice	Retraité	CGT	OCCITANIE	UD CGT 30 1300 Avenue Georges Dayan 30900 NÎMES	06 14 48 95 46	p.lecenes61@gmail.com
LECLERC Serge	Ouvrier métallurgiste	CGT	OCCITANIE	328 chemin de St martin 82440 Réalville	05 63 31 07 60	serge.leclerc@orange.fr
LENOAN Sandrine	Infirmière	CGT	OCCITANIE	UD CGT 34 474 allée Henri II de Montmorency 34000 MONTPELLIER	04 67 15 91 67	salenoan@yahoo.fr

LESCURE Patrick	Technicien	CGT	OCCITANIE	UD CGT 30 1300 Avenue Georges Dayan 30900 NÎMES	06 46 07 57 45	lescurepat@gmail.com
LEYRAT Quentin	Equipier Polyvalent	CGT	OCCITANIE	10 imp. Des Tisserands 12200 VILLEFRANCHE- DE-ROUERGUE	06 04 51 10 27	leyrat.quentin@gmail.com
LIENARD Julien	Ambulancier	CGT	OCCITANIE	7, rue droite 12400 Vabres l'Abbaye	06 86 05 36 09	auju.lienard@orange.fr
LIEVIN Madjiguene	Demandeur d'emploi	CGT	OCCITANIE	CGT UL BLAGNAC 10 rue des myosotis 31700 Blagnac	06 21 01 54 41	magedoudou@hotmail.com
LINDE Anne-Marie	Retraitée	CGT	OCCITANIE	Bourse du Travail CGT 9 place F Pelloutier 81000 Albi	05 63 54 03 70	ud.cgt.tam@wanadoo.fr
LLORENTE Joël	Chargé de mission DRH	CFTC	OCCITANIE	UD CFTC DE L'AUDE 10 BOULEVARD DU COMMANDANT ROUMENS 11000 CARCASSONNE	06 29 72 76 71	joel.llorente@sfr.fr
LODOVICI Jean	Retraité	CFTC	OCCITANIE	UD CFTC DE L'AUDE 10 BOULEVARD DU COMMANDANT ROUMENS 11000 CARCASSONNE	06 09 41 29 14	jeanlodovici@sfr.fr
LOUBET Patrick	Architecte IP	SOLIDAIRES	OCCITANIE	la Bourdette 32430	06 83 83 10 54	loubet.sudptt31@gmail.com
MAFFRE Thierry	Technicien service médical	CGT	OCCITANIE	UD CGT 34 474 allée Henri II de Montmorency 34000 MONTPELLIER	04 67 15 91 67	tmaffre@wanadoo.fr
MAINARD Philippe	Rédacteur Juridique	FO	OCCITANIE	UD FO de la Haute- Garonne 93 boulevard de Suisse 31200 TOULOUSE	06 77 20 99 21	
MAISSONNIER Emmanuelle	Ouvrière menuiserie	CGT	OCCITANIE	UD CGT 09 17 place Albert Tournier 09100 PAMBIERS	05 34 01 35 45	udcgt.09@orange.fr

MALIE Nicole	Juriste	FO	OCCITANIE	66, av. Tarayre - 12000 RODEZ	05 65 68 47 64	
MALIN Nathalie	Secrétaire	SOLIDAIRES	OCCITANIE	44, rue de l'abrivado 30129 CEDESSAN	06 02 23 74 33	nath.malin@free.fr
MANSUET Jean Pierre	Aide soignant	CGT	OCCITANIE	UD CGT 34 474 allée Henri II de Montmorency 34000 MONTPELLIER	04 67 15 91 67	jeanpierre.mansuet@gmail.com
MAON Bertrand	Chanteur lyrique	CGT	OCCITANIE	CGT UL MIRAIL pôle associatif 3 Place Tel Aviv 31100 TOULOUSE	05 61 21 53 75	bertrand.maon@gmail.com
MARC Bruno	Employé SAV	CFTC	OCCITANIE	UR CFTC LR Maison des syndicats 474, allée Henri II de Montmorency 34000 Montpellier	06 88 25 35 19	bruno.marc1@free.fr
MARC Vincent	Employé	CGT	OCCITANIE	Union Départementale CGT 19 place St Sernin 31070 Toulouse cedex 07	06 11 42 39 90	marc01.vincent@gmail.com
MARTORANA Laurent	Conducteur de cellule	CGT	OCCITANIE	UD CGT 30 1300 Avenue Georges Dayan 30900 NÎMES	06 61 96 52 10	martoranalaurent@gmail.com
MARTY Jean-Marie	Opérateur Sureté Aéroportuaire	SOLIDAIRES	OCCITANIE	BP 67152 Rue Max Plank 31671 LABEGE	06 42 92 23 73	sud.b2s.blagnac@orange.fr
MARTY Laurent	Réceptionneur agréé	CGT	OCCITANIE	Union Départementale CGT 19 place St Sernin 31070 Toulouse cedex 07	05 61 21 11 63	syndicatcommerceservicescgt31@gmail.com
MARTY Noëlie	Retraitée	CGT	OCCITANIE	UD CGT Bourse du travail 19 place St Sernin 31070 Toulouse	06 09 93 46 31	noelle.marty@orange.fr
MARTY Yves	Retraité	FO	OCCITANIE	UD FO de l'Aveyron 66 avenue Tarayre 12000 RODEZ	06 26 32 68 51	
MASCARELL Robert	Retraité	CGT	OCCITANIE	Monbouc 12800 QUINS	06 30 59 47 36	robertmascarell3@gmail.com
MATHIEU Claude	Retraité	CGT	OCCITANIE	CGT UL BLAGNAC 10 rue des myosotis 31700 Blagnac	06 74 49 18 95	vos8831@orange.fr

MAURY Francis	Enseignant	SOLIDAIRES	OCCITANIE	01 rue des Corbières 66680 CANOHÈS	06 98 00 98 29	fraancis@wanadoo.fr
MAURY Frédéric	Postier	SOLIDAIRES	OCCITANIE	59 rue Raymond Sommer 81000 ALBI	05 63 49 72 50	fm.defenseursyndical81@gmail.com
MAURY Véronique	Responsable vie scolaire	CFTC	OCCITANIE	6, rue de l'Auriol 31280 DREMIL LAFAGE	06 67 96 50 95	maury.ponnet@gmail.com
MAYA Guy	Retraité	CGT	OCCITANIE	UD CGT Bourse du travail 19 place St Sernin 31070 Toulouse	05 61 21 53 75	
MEDINA Arnaud	Ouvrier	CGT	OCCITANIE	Union Locale CGT 2 rue Victor Hugo 12700 Capdenac Gare	07 83 84 57 26	cgt.capdenac@orange.fr
MESTRE Robert	Retraité	CFDT	OCCITANIE	1 rue du 10 août 1944 - Nuces - 12330 VALADY	08 91 78 07 42	
MÉZIN Didier	Agent administratif	CGT	OCCITANIE	UD CGT 09 17 place Albert Tournier 09100 PAMIERIS	05 34 01 35 45	udcgt.09@orange.fr
MIREBIEN Jacqueline	Infirmière	CGT	OCCITANIE	UD CGT 34 474 allée Henri II de Montmorency 34000 MONTPELLIER	04 67 15 91 67	mirebien.eric@neuf.fr
MOLINIE Eric	Agent technique	CGT	OCCITANIE	24 clos Gérard Philippe 12700 Capdenac	06 17 38 24 69	eric.molinie0606@orange.fr
MONDON Jean- Pierre		CFDT	OCCITANIE	8 rue Henri Sayroux 66200 ALIENYA	04 68 50 77 50	udcfdt66@wanadoo.fr
MONNERIE Bénédicte	Employé	CGT	OCCITANIE	UD CGT 09 17 place Albert Tournier 09100 PAMIERIS	05 34 01 35 45	udcgt.09@orange.fr
MONNET Jean Michel	Enseignant	SOLIDAIRES	OCCITANIE	23, avenue Brunau Varilla 11000 Carcassonne	06 23 38 05 04	j-m4@laposte.net
MORADO Philippe	Ingénieur	CFE CGC	OCCITANIE	UD 31 CFE/CGC 20 chemin du Pigonnier de la Cépière 31100 TOULOUSE	05 62 27 92 03	ud31@cfecgc.fr
MOREIRA Maria	Serveuse	CFDT	OCCITANIE	Lieu dit Auria 48190 ST JULIEN DU TOUREL	04 66 65 09 16	lozere@cfdt.fr

MORENO François	Technicien chimie agroalimentaire	SOLIDAIRES	OCCITANIE	5, rue négafol 34140 Méze	06 19 09 38 66	francois.moreno00@orange.fr
MORI Alexandra	Intermittente du Spectacle	FO	OCCITANIE	UD FO de l'Aveyron 66 avenue Tarayre 12000 RODEZ	05 65 68 47 64	
MORIN Jean-Paul	Ambulancier	CGT	OCCITANIE	UL CGT Mirail 3 place Tel Aviv 31100 Toulouse	06 21 20 57 33	jp.morin790@orange.fr
MOUILLERAC Evelyne	Vendeuse lunetterie	CGT	OCCITANIE	Union Départementale CGT 19 place St Sernin 31070 Toulouse cedex 07	06 26 45 56 87	evelyne.mouillerac @free.fr
MULLER Alexis	Employé en librairie	CGT	OCCITANIE	UD CGT 30 1300 Avenue Georges Dayan 30900 NÎMES	06 30 63 17 86	muller-alexis@hotmail.fr
MURADOR Romain	Retraité	CGT	OCCITANIE	UD CGT Bourse du travail 19 place St Sernin 31070 Toulouse	05 61 23 44 46	
NAGUIN-COUPIN Marie-Géraldine	Educatrice Spécialisée	SOLIDAIRES	OCCITANIE	les Bourdettes Chemin de la Gavegue 31410 Longages	06 28 57 15 79	geraldine97410@gmail.com
NAVARRO Yann	Technicien Logistique	SOLIDAIRES	OCCITANIE	59 rue Raymond Sommer 81000 ALBI	06 44 00 02 48	yna@orange.fr
NEDJARI Linda	Animateur contentieux	FO	OCCITANIE	UD FO 81 - 70 avenue François Verdier - 81000 ALBI	06 18 34 00 93	
NEVEUX David	Correspondant Achat	CFE CGC	OCCITANIE	53 Rue Camonil 12000 RODEZ	07 82 25 04 05	davidneveux@free.fr
NGUYEN François	Livreur	CGT	OCCITANIE	CGT POSTE31 56 boulevard de la gare 31500 Toulouse	05 61 61 49 99	cgtposte31@orange.fr
NIVET Jean-Jacques	Retraité	CFDT	OCCITANIE	718 enclos des Muriers 34280 CARNON PLAGES	04 67 64 54 30	herault@cftc.fr
NOIRET Françoise	Technicienne	CFDT	OCCITANIE	Impasse des Orchidées 31270 FROUZINS	06 68 67 74 62	frnoiret@airfrance.fr
NOLIN Jean-Pierre	Retraité	CFDT	OCCITANIE	La Mouline 81580 SOUAL	05 63 62 01 70	tarn@cfdt.fr

NOU Vanessa	Assistante recouvrement	CGT	OCCITANIE	CGT UL BLAGNAC 10 rue des myosotis 31700 Blagnac	06 42 14 79 46	nouvanessa@hotmail.com
NURIT Gérard	Cadre socio-éducatif	CFDT	OCCITANIE	Rue des Combelles 48200 ST GELY D'APCHER		
OLIE Gérard	Retraité	CGT	OCCITANIE	MEMER 12200 VAILHOURLES	05 65 29 50 30	gerard.olie0569@orange.fr
OLIVIER Cyril	Employé	CGT	OCCITANIE	10, rue Basile Gavalda 12400 St Affrique	06 43 62 01 69	cecile.olivier85@orange.fr
ORNIA GORDON Hélène	Chargée de gestion	CGT	OCCITANIE	UD CGT 30 1300 Avenue Georges Dayan 30900 NÎMES	06 25 74 87 14	helene.orniaordon@gmail.com
OUDARD Martial	Employé	CFTC	OCCITANIE	365 rue de la Seyne, 82410 Saint Etienne de Tulmont	07 61 44 81 18	martial.oudard@orange.fr
OUESLATI Ouissem	Employé	CGT	OCCITANIE	CGT UL MURET 21 avenue des Pyrénées BP 80 067 31603 MURET	06 51 73 84 07	oouissem@gmail.com
OULD YEROU Ali	Ingénieur	CGT	OCCITANIE	Union Départementale CGT 19 place St Sernin 31070 Toulouse cedex 07	06 82 27 14 55	aoy.cgt.capgemini@gmail.com
PAPON François	Retraité	CFE CGC	OCCITANIE	47 rue des Tourterelles 65290 JUILLAN	06 72 73 98 27	paponfr@wanadoo.fr
PASCUCCI Williams	Retraité	CFDT	OCCITANIE	Rue des Salanganes 34000 MONTPELLIER	04 67 64 51 62	sgtcfdt34@fgte.cfdt.fr
PAUZIES Liliane	Retraîtée	CGT	OCCITANIE	Bourse du Travail CGT 9 place F Pelloutier 81000 Albi	05 63 54 03 70	ud.cgt.tarn@wanadoo.fr
PECHDO Christian	Sans emploi	CGT	OCCITANIE	UD CGT 30 1300 Avenue Georges Dayan 30900 NÎMES	06 16 48 55 74	cpechdo@orange.fr
PECHOULTRES Christie	Aide soignante	CGT	OCCITANIE	CGT UL BLAGNAC 10 rue des myosotis 31700 Blagnac	06 43 70 33 01	chritie-p@hotmail.fr

PELISSIER Stephan	Juriste	SOLIDAIRES	OCCITANIE	59 rue Raymond Sommer 81000 Albi	07 77 04 65 28	stephanpelissier.sud@gmail.com
PEREIRA Marijo	Retraitée	SOLIDAIRES	OCCITANIE	appt D204, Les Capucins, 45,rue du 24 février 11000 Carcassonne	06 70 76 95 79	marijopereira@aol.com
PEREZ Rosana	Sans Profession	CFDT	OCCITANIE	9 impasse du Caroux 34500 Béziers	06 28 18 29 41	perez.rosanna@sfr.fr
PERRAGUIN Hervé	Moniteur d'atelier	CFDT	OCCITANIE	Centre Village 31360 CASTILLON DE ST MARTORY	05 63 62 01 70	herve.perraguin@laposte.net
PERRAULT Pierre	Chargé de clientèle	UNSA	OCCITANIE	UD UNSA 31 Bâtiment A-1er étage 20 chemin Pigeonnier de la Cépière 31100 TOULOUSE	06 60 70 13 71	pierre.perrault@generali.com
PEYRON Julien	Peintre retoucheur	FO	OCCITANIE	Maison des syndicats - 474, Allée Henri II de Montmorency - 3ème étage - 34 000 MONTPELLIER	04 99 13 63 70	
PHILIPPOT Marc	Educateur spécialisé	CGT	OCCITANIE	Le Bourg 46700 Vire sur Lot	06 81 15 78 00	marcphilippot@free.fr
PIBOU Laura	Sans Profession	CGT	OCCITANIE	CGT UL SUD 2058 route de Baziege "la lauragaise" 31670 LABEGE	06 23 48 01 34	l.pibou@gmail.com
PICAUD Franck	Juriste	FO	OCCITANIE	66, av. Tarayre - 12000 RODEZ	05 65 68 47 64	
PIETRONTUONO Bruno	Chef d'équipe magasin	CGT	OCCITANIE	CGT UL NORD 97 avenue de Fronton 31140 SAINT ALBAN	06 15 23 91 82	ralau66@gmail.com
PIGATO Corinne	Monitrice éducatrice	CFTC	OCCITANIE	Le Syndic 46300 PAYRIGNAC	06 75 12 89 37	
PILONGERY Eric	Employé	CGT	OCCITANIE	UD CGT Bourse du travail 19 place St Sernin 31070 Toulouse	06 25 17 79 12	eric1965@free.fr
PINOS Brigitte	Sans Profession	CFDT	OCCITANIE	410 chemin du Sablassou Rés. Le Sésam Bât. B 34170 CASTELNAU LE LEZ	06 23 53 41 90	brip@neuf.fr

PLA-PERRIS François	Employé de Banque	FO	OCCITANIE	UD FO des Hautes-Pyrénées 12 rue du Dr Jean Lansac BP 11024 65010 TARBES Cedex	06 76 93 93 93	
POIRIER Christine	Chargé de mission formation régionale	SOLIDAIRES	OCCITANIE	32, avenue Valentin Duc 34500 Beziers	06 03 56 42 79	Kristine.poirier.nonet@gmail.com
POMMET Natacha	Rédacteur territorial	CGT	OCCITANIE	Union Départementale CGT 19 place St Sernin 31070 Toulouse cedex 07	06 19 90 59 35	natachapommet@free.fr
PORTAL Benoit	Cadre conseil pub	CFDT	OCCITANIE	Bâtiment 6 Résidence le Clos 19 chemin des maraîchers 31400 TOULOUSE	06 70 08 52 11	benoit.portal@wanadoo.fr
POUYADOU Fabrice	Ouvrier logisticien aéronautique	CGT	OCCITANIE	CGT UL NORD 97 avenue de Fronton 31140 SAINT ALBAN	06 62 71 68 55	fabrice.p31@gmail.com
PRADINE Sonia	Directrice hébergement	SOLIDAIRES	OCCITANIE	14, rue de la Banque 82000 Montauban	06 14 76 30 25	sonia.sudadoma@yahoo.fr
PRETO Olivia	Infirmière	CGT	OCCITANIE	UD CGT 34 474 allée Henri II de Montmorency 34000 MONTPELLIER	04 67 15 91 67	libaportugal@live.fr
PUECH Philippe	Retraité	CFDT	OCCITANIE	7 chemin de Tourène 81100 CASTRES	05 63 62 01 70	tarn@cfdt.fr
PUIGSERVER Jean-Michel	Retraité	CFE CGC	OCCITANIE	6b rue Jules Verne - 81000 ALBI	06 86 99 14 11	puigserver.jean-michel@orange.fr
PUJOL Frédéric	Agent	CGT	OCCITANIE	UD CGT 09 17 place Albert Tournier 09100 PAMIER	05 34 01 35 45	udcgt.09@orange.fr
PUJOL Georges	Chargé du référentiel statistique	CFTC	OCCITANIE	14, impasse de Plaisance 31200 CUGNAUX	06 59 54 05 75	
RAVAGNANI Francette	Employée	CGT	OCCITANIE	"Au château" 32270 LUSSAN	06 89 78 30 04	francette.breton@orange.fr
REDONNET Brigitte	Téléopératrice	CFDT	OCCITANIE	6 chemin de Laspeyrades 65190 CALAVANTE	05 62 53 32 70	cfdt.ud65@wanadoo.fr

REGIS Max	Retraité	CGT	OCCITANIE	Bourse du Travail CGT 9 place F Pelloutier 81000 Albi	05 63 54 03 70	ud.cgt.tarn@wanadoo.fr
REGNAUT Jean-Marc	Aide médico- psychologique	CGT	OCCITANIE	39, chemin de Laspachères 32550 Pavie	06 76 89 16 95	jmregnaut@yahoo.fr
RENAULT Frédéric	Agent exécution	CGT	OCCITANIE	Maison Eclusière 46090 Mercues	07 88 22 63 34	frederic.renault@erdf-GRDF.fr
RENAULT Sébastien	Responsable SST SSI	CGT	OCCITANIE	890 chemin de l'Escudérou 46090 Trespoux Rassiels	06 51 44 32 67	sebastienrenaults.pro@gmail.com
RENOU Michel	Cadre Technique	CFE CGC	OCCITANIE	1 Chemin de Gahéte Lieu dit : CROIX d'ALLIEZ 31700 MONDONVILLE	06 74 42 25 98	ud31@cfecgc.fr
REYBAUD Patrick	Contrôleur pointeur	CFTC	OCCITANIE	UR CFTC LR Maison des syndicats 474, allée Henri II de Montmorency 34000 Montpellier	06 03 08 41 25	patrick.reybaud@orange.fr
RIVIERE Evelyne	Ouvrière	FO	OCCITANIE	UD FO 32 - 4, Passage Tourterelle - 32000 AUCH	06 71 01 95 04	myleon@jeldwen.com
ROBERT-HAUSER Catherine	Cessation anticipée d'activité	CFE CGC	OCCITANIE	32 quai Vallière 11100 NARBONNE	06 32 41 64 34	catherineroberthauser@gmail.com
RODRIGUEZ Jose	Retraité	CGT	OCCITANIE	UD CGT Bourse du travail 19 place St Sernin 31070 Toulouse	06 32 71 29 09	rodriguezjo@orange.fr
ROMASZKO Pierre	Retraité	CGT	OCCITANIE	430 Igue de la Réclusie 12300 Decazeville	06 08 64 13 90	pierre.romaszko@orange.fr
ROQUES Christian	Demandeur d'emploi	CGT	OCCITANIE	CGT UL MURET 21 avenue des Pyrénées BP 80 067 31603 MURET	06 95 85 41 18	christian.roques1@free.fr
ROUALDES Jacques	Retraité	FO	OCCITANIE	UD FO de l'Aveyron 66 avenue Tarayre 12000 RODEZ	05 65 63 43 25	
ROUILLAN Pierre	Retraité	CGT	OCCITANIE	Lieu dit "Lamarque" 32140 MASSEUBE	06 70 51 98 26	pierre.rouillan@neuf.fr
ROUQUETTE Marc	Livreur	CGT	OCCITANIE	CGT POSTE31 56 boulevard de la gare 31500 Toulouse	05 61 61 49 99	cgtposte31@orange.fr

ROUVREAU Sylviane	Technicien conseil	CFTC	OCCITANIE	UR CFTC LR Maison des syndicats 474, allée Henri II de Montmorency 34000 Montpellier	06 82 89 88 42	rinelle2b@gmail.com
ROUX Michel	Demandeur d'emploi	CGT	OCCITANIE	UL CGT St Gaudens 6 avenue du Maréchal Foch 31800 St Gaudens	06 15 06 27 88	rouxdebert@gmail.com
RUFFAT Laurent	Employé	CGT	OCCITANIE	UD CGT 09 17 place Albert Tournier 09100 PAMIERS	05 34 01 35 45	udcgt.09@orange.fr
RUFFIE Sylvie	Retraité	CFDT	OCCITANIE	Bidaudurey 32700 TERRAUBE	05 62 05 30 06 06 75 02 07 02	gers@cfdt.fr
RUIZ Jean-Christophe	Agent de Sécurité	CGT	OCCITANIE	Union Départementale CGT 19 place St Sernin 31070 Toulouse cedex 07	05 61 21 11 63	syndicatcommerceservicescgt31@gmail.com
RUTY Jean-Paul	Retraité	CFDT	OCCITANIE	265 rue Louis Braille 30290 LAUDUN	04 66 67 58 23	ud-cfdt-du-gard@wanadoo.fr
SADORGE Alain	Educateur	CFDT	OCCITANIE	428 rue du Puits Vieux 30320 POULX	04 66 67 58 23	ud-cfdt-du-gard@wanadoo.fr
SAINT AUBIN Gérard	Retraité	CGT	OCCITANIE	UL CGT Centre ville 19 place St Sernin 31070 Toulouse	06 23 75 85 29	g.saintaubain@free.fr
SALAH Nadège	Juriste	FO	OCCITANIE	5 rue Bridaine - 30 000 NIMES	04 66 36 67 67	
SALLES Vincent	Technicien structure aéronautique	CGT	OCCITANIE	UD CGT Bourse du travail 19 place St Sernin 31070 Toulouse	06 13 36 43 51	viligio@hotmail.fr
SALTAREL Jean	Retraité	CGT	OCCITANIE	rue Flandres Dunkerque res Guillaumet F 31 82300 Caussade	06 84 65 06 46	jeansaltarel@wanadoo.fr
SALY Isabelle	Ouvrière	SOLIDAIRES	OCCITANIE	1, rue de la Grangerie 66240 St ESTEVE	06 69 41 84 97	isabelle66240@gmail.com
SANADRES Patrick	Conseiller juridique	CFDT	OCCITANIE	Résidence Atrium - Apt 434 115 boulevard de l'Aéroport International 34000 MONTPELLIER	04 67 64 51 62	uri@languedoc-roussillon.cfdt.fr
SANCHEZ Jean Charles	Attaché régional hospitalier	UNSA	OCCITANIE	35 Lot Le Village des Pêcheurs 11100 BAGES	06 09 38 60 93	jc.sanchez11@wanadoo.fr

SANCHEZ José	Retraité	CGT	OCCITANIE	Bourse du Travail CGT 9 place F Pelloutier 81000 Albi	05 63 54 03 70	ud.cgt.tarn@wanadoo.fr
SANROMAN Marie	Secrétaire administrative	CFDT	OCCITANIE	Rue Jean Jaurès 30200 LAUDUN	04 66 67 58 23	ud-cfdt-du-gard@wanadoo.fr
SASTRE Jean-Marc	Retraité	CGT	OCCITANIE	UD CGT 30 1300 Avenue Georges Dayan 30900 NÎMES	06 18 17 72 24	j-msastre@laposte.net
SAUNIER Philippe	Employé	CGT	OCCITANIE	Le Campourquié 82330 Ginals	06 08 03 45 33	saunier.philippe7@gmail.com
SCHIMMEL Julien	Electricien auto	CGT	OCCITANIE	CGT UL NORD 97 avenue de Fronton 31140 SAINT ALBAN	06 85 71 63 77	cgt.mercedes.toulouse@gmail.com
SEGARRA Jocelyne	Retraîtée	CGT	OCCITANIE	8, rue de la Fobio 82000 Montauban	06 61 70 32 87	j.segarra@orange.fr
SELLIN Raphaël	Opérateur de production	CGT	OCCITANIE	CGT UL NORD 97 avenue de Fronton 31140 SAINT ALBAN	06 18 13 19 37	raphael.sellin@gmail.com
SEMONSU Lionel	Chauffeur poids lourd	CGT	OCCITANIE	CGT UL NORD 97 avenue de Fronton 31140 SAINT ALBAN	06 14 90 06 47	ravel1@aliceadsl.fr
SENSEBY Didier	Retraité	CGT	OCCITANIE	UD CGT 09 17 place Albert Tournier 09100 PAMIERIS	05 34 01 35 45	udcgt.09@orange.fr
SERRANO Gabriel	Technicien salle blanche	SOLIDAIRES	OCCITANIE	la Falgerine 81500 LUGNA	06 70 48 23 03	gabriel.serrano@mageos.com
SEYNAEVE Jean- Marc	Cadre	CFDT	OCCITANIE	Les Esplagnes 46130 GAGNAC SUR CERE	05 65 35 55 03	lot@cfdt.fr
SILVIN Christine	Chef de projet	CGT	OCCITANIE	CGT UL BLAGNAC 10 rue des myosotis 31700 Blagnac	07 85 59 09 02	ch.silvin@yahoo.fr
SIRVEN Patrick	Retraité	CGT	OCCITANIE	CGT UL BLAGNAC 10 rue des myosotis 31700 Blagnac	06 33 84 65 31	pasirven1@hotmail.fr

SMAGGHE Damien	Enseignant contractuel	CGT	OCCITANIE	UD CGT 34 474 allée Henri II de Montmorency 34000 MONTPELLIER	04 67 15 91 67	damien.smagghe@sfr.fr
SORIANO Philippe	Sans emploi	CGT	OCCITANIE	CGT UL MURET 21 avenue des Pyrénées BP 80 067 31603 MURET	06 65 41 36 98	filin.soriano@gmail.com
SOULA Fabien	Ingénieur informatique	UNSA	OCCITANIE	104 chemin de Nicols 31200 TOULOUSE	06 66 80 43 34	soulafabien@gmail.com
SROKA Pascal	Cadre exploitation	CGT	OCCITANIE	UL CGT St Gaudens 6 avenue du Maréchal Foch 31800 St Gaudens	06 87 61 58 69	pascal.sroka@sfr.fr
STOERCKLER Sylvain	Cadre conseil pub	CFDT	OCCITANIE	Rue Pierre et Marie Curie 31200 TOULOUSE	06 30 26 39 98	sylvain.stoerckler@yahoo.fr
SYLVESTRE Christian	Retraité	CGT	OCCITANIE	La Croix 46130 GIRAC	06 34 59 24 38	sylvejos@hotmail.fr
TALOU Christian	Conducteur de Train	CGT	OCCITANIE	Trigodina 46100 LUNAN	06 08 66 15 99	christian.talou@orange.fr
TAUZIN Hélène	Demandeur d'emploi	CGT	OCCITANIE	UD CGT 34 474 allée Henri II de Montmorency 34000 MONTPELLIER	04 67 15 91 67	helenetauzin@gmail.com
TEYCHENNÉ Brigitte	Agent administratif	CGT	OCCITANIE	UD CGT 09 17 place Albert Tournier 09100 PAMIER	05 34 01 35 45	udcgt.09@orange.fr
TEYNIE Jean-Michel	Ingénieur	CGT	OCCITANIE	CGT UL MIRAIL 3 place Tel Aviv 31100 Toulouse	06 76 18 26 65	jemitey@gmail.com
THOMAS Jean-Pierre	Retraité	CGT	OCCITANIE	588 rue de Combecalde 12100 MILLAU	07 86 91 74 49	jpaul.thomas@laposte.net
THOMAS Nicolas	Intervenant en prévention des risques professionnels	CGT	OCCITANIE	Union Départementale CGT 19 place St Sernin 31070 Toulouse cedex 07	06 71 84 00 73	nico_mtp@yahoo.fr
TOLZA Gérard	Ingénieur	CFE CGC	OCCITANIE	6 rue des Canuts 65600 SEMEAC	06 76 83 48 81	tolza.gerard@gmail.com
TORTAJADA Jean-François	Technicien	CGT	OCCITANIE	Union Départementale CGT 19 place St Sernin 31070 Toulouse cedex 07	06 82 90 68 80	jean-francois.tortajada@i-carre.net

TOUQUET Daniel	Retraité commerce	CFDT	OCCITANIE	5 rue des Frères Chautard 30100 ALES	04 66 67 58 23	ud-cfdt-du-gard@wanadoo.fr
TOURGUENEFF Sophie	Infirmière	CFDT	OCCITANIE	17 AV René Iché .11590 Sallèles d 'AUDE	06 61 98 85 66	anne79live.fr
TOURPIN David	Attaché commercial	CGT	OCCITANIE	178 rue Bissières 46000 Cahors	06 80 85 50 05	david.tourpin@wanadoo.fr
TREVIN Jérôme	Techincien clientele	CGT	OCCITANIE	16 rue du 8 mai 46000 CAHORS	06 86 60 63 34	jerome.trevin@asmeg.org
TROYANO Yannick	Agent de Sécurité	FO	OCCITANIE	UD FO des Hautes- Pyrénées 12 rue du Dr Jean Lansac BP 11024 65010 TARBES Cedex	06 95 95 97 54	
TRUC Danielle	Retraitée	CGT	OCCITANIE	37 avenue Aristide Briand 65000 TARBES	06 80 57 43 87	danielle.truc@wanadoo.fr
UBALDI Christophe	Agent	CGT	OCCITANIE	CGT UL MURET 21 avenue des Pyrénées BP 80 067 31603 MURET	06 18 06 84 60	attends2secondes@gmail.com
UBALDI Jacqueline	Technicienne	CGT	OCCITANIE	CGT UL MURET 21 avenue des Pyrénées BP 80 067 31603 MURET	06 18 10 06 67	j.ubaldi@free.fr
VAIR-PIOVA Maya	Psychologue	CGT	OCCITANIE	Union Départementale CGT 19 place St Sernin 31070 Toulouse cedex 07	06 64 84 68 52	maya.vairpiova@gmail.com
VALETTE Stéphanie	Demandeur d'emploi	SOLIDAIRES	OCCITANIE	1155 route de Nîmes 34920 Le Crés	06 81 13 34 39	s.valette@wanadoo.fr
VALY Christian	Retraité	CGT	OCCITANIE	Lieu dit la Roche 48120 LAJO	06 73 99 74 16	
VAN DURMEN Carole	Employée	CGT	OCCITANIE	UD CGT 09 17 place Albert Tournier 09100 PAMBIERS	05 34 01 35 45	udcgt.09@orange.fr
VAN DURMEN Marcel	Retraité	CGT	OCCITANIE	UD CGT 09 17 place Albert Tournier 09100 PAMBIERS	05 34 01 35 45	udcgt.09@orange.fr
VAULOT Corinne	Fonctionnaire	CGT	OCCITANIE	Union Départementale CGT 19 place St Sernin 31070 Toulouse cedex 07	06 32 37 04 09	corinne.vaulot@wanadoo.fr

VERNHETTES Cirill	Demandeur d'emploi	CGT	OCCITANIE	Impasse de la Gare 12100 CAPDENAC	06 83 56 33 00	vernhettes@gmail.com
VEYRE Nathalie	Aide à domicile	CFDT	OCCITANIE	12 avenue Camille St Saens 34500 BEZIERS	04 67 64 54 30	herault@cftc.fr
VIAL Johan	Employé	CGT	OCCITANIE	29, bd Victor Hugo 12400 St Afrique	06 76 75 30 08	tigerblade12@gmso.fr
VIDAL Eric	Vendeur	CFDT	OCCITANIE	Résidence le St Laurent Bât A2 - Apt 5 34000 MONTPELLIER	04 67 64 54 30	herault@cftc.fr
VIDALENC Laurent	Ingénieur	CGT	OCCITANIE	CGT UL SUD 2058 route de Baziege "la lauragaise" 31670 LABEGE	05 61 83 24 17 06 13 18 67 03	laurent.vidalenc@airbus.com vidalenc.laurent@wanadoo.fr
VIGNE Philippe	Retraité	CGT	OCCITANIE	38 Chemin Barrail 32000 AUCH	06 76 75 92 92	cgt.gers@wanadoo.fr
VILARO Davy	Ouvrier	SOLIDAIRES	OCCITANIE	210 chemin ste Anne 66380 PIA	06 82 56 60 61	sud.industrie66@gmail.com
VINES Michel	Retraité	CFE CGC	OCCITANIE	29, Rue Jean Fragonard - 81000 Albi	06 43 28 75 79	mvines@orange.fr
WAGNER Jean- Jacques	Retraité	CGT	OCCITANIE	Cournou 46140 Vincent Rives d'Olt	06 07 15 17 64	jean-jacqueswagner@laposte.net
ZINET Xavier	Commercial	FO	OCCITANIE	UD FO 31 - 93, bd de Suisse - 31200 TOULOUSE	06 08 02 77 54	

ANNEXE 2 - Liste des défenseurs syndicaux présentés par les organisations syndicales d'employeurs

NOM Prénom	PROFESSION	ORGANISATION SYNDICALE	COMPETENCE GEOGRAPHIQUE	ADRESSE	TELEPHONE	COURRIEL
BRAU Jean-Denis	Directeur	FBTP	OCCITANIE	Fédération du bâtiment et des travaux publics des Hautes-Pyrénées Parc des Pyrénées 5, rue d'Isaby 65420 Ibos	05 62 93 11 39	braujd@d65.ffbatiment.fr
BUTTARO Pauline	Juriste	FRSEA Occitanie	OCCITANIE	FDSEA de l'Hérault Maison des Agriculteurs Mas de Saporta - Bât A 34875 LATTES cedex	04 67 92 23 54	p.buttaro@saporta.net
DE KONINCK Delphine	Juriste	FRSEA Occitanie	OCCITANIE	FDSEA du Tarn 96 rue des Agriculteurs 81011 ALBI	05 63 48 83 60	delphine.de-koninck@fdsea81.com
DUBUCQ Aurélie	Juriste	FRSEA Occitanie	OCCITANIE	FDSEA du Gers Route de Mirande BP 70161 32009 AUCH cedex	05 62 61 79 40	juridique@fdsea32.fr
ETOURNEAU Philippe	Hôtelier	SYNHORCAT	OCCITANIE	10 rue Baudin 34000 MONTPELLIER	06 11 95 54 41	
RENOUARD Patrick	Dirigeant de société	MEDEF	OCCITANIE	La maison du lac 48300 Langogne	04 66 69 33 33 06 07 99 05 79	
RIBES Anne Catherine	Juriste	FRSEA Occitanie	OCCITANIE	FDSEA du Gard Mas de l'Agriculture 1120 route de Saint Gilles 30023 NÎMES cedex 1	04 66 04 50 38 06 69 36 77 54	fdsea30.juriste@wanadoo.fr
ROSIÉ Audrey	Juriste	FRSEA Occitanie	OCCITANIE	FDSEA du Tarn 96 rue des Agriculteurs 81011 ALBI	05 63 48 83 60	audrey.rosie@fdsea81.com

DIRECCTE OCCITANIE

R76-2019-04-10-002

Arrêté portant modification de l'arrêté portant localisation et
délimitation des unités de contrôle et des sections d'inspection du
travail pour la région Occitanie



MINISTÈRE DU TRAVAIL

Direction régionale des Entreprises,
de la Concurrence, de la
Consommation, du Travail et de
l'Emploi
Occitanie
DIRECCTE

ARRETE PORTANT MODIFICATION DE L'ARRETE PORTANT LOCALISATION ET DELIMITATION DES UNITES DE CONTROLE ET DES SECTIONS D'INSPECTION DU TRAVAIL POUR LA REGION OCCITANIE

Le Directeur Régional des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi de la région Occitanie,

Vu le code du travail et notamment ses articles R 8122-1 à 11,

Vu le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi,

Vu le décret n° 2014-359 du 20 mars 2014 relatif à l'organisation du système d'inspection du travail,

Vu l'arrêté ministériel en date du 15 décembre 2015 portant création et répartition des unités de contrôle de l'inspection du travail,

Vu l'arrêté interministériel du 24 juin 2014 portant dérogation à la création dans chaque département d'une section d'inspection du travail compétente dans les exploitations, entreprises et établissements agricoles,

Vu l'arrêté interministériel du 25 août 2016 nommant Monsieur Christophe Lerouge en qualité de Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées,

Vu les avis du 16 décembre 2016, du 15 mars, du 5 septembre et du 15 décembre 2017 du comité technique de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Occitanie,

Vu l'arrêté portant localisation et délimitation des unités de contrôles et des sections d'inspection du travail pour la région Occitanie en date du 1^{er} octobre 2018,

Vu l'arrêté du 1^{er} décembre 2018 portant modification en son annexe 1 chapitre 4 : département du Gard et chapitre 5 : département de la Haute-Garonne de l'arrêté du 1^{er} octobre 2018 relatif à la localisation et à la délimitation des unités de contrôle et au nombre, à la localisation et à la délimitation des sections d'inspection de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Occitanie ;

ARRETE

Article 1 : L'arrêté portant localisation et délimitation des unités de contrôles et des sections d'inspection du travail pour la région Occitanie en date du 1^{er} décembre 2018 est modifié en son annexe 1 chapitre 5 : département de la Haute-Garonne.

Article 2 : Le présent arrêté prend effet à compter du lendemain de sa publication.

Article 3 : Les responsables des unités départementales et du pôle « politique du travail » de la DIRECCTE Occitanie sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de région Occitanie.

Fait à Toulouse, le 10 avril 2019

Le Directeur Régional des
Entreprises, de la Concurrence, de la
Consommation, du Travail et de
l'Emploi d'Occitanie

signé

Christophe LEROUGE

ANNEXE 1 (extrait)

LOCALISATION ET DELIMITATION DES UNITES DE CONTROLE ET DES SECTIONS D'INSPECTION DU TRAVAIL POUR LA REGION OCCITANIE

5- Département de la HAUTE-GARONNE

Article 1 :

La fonction de contrôle de l'application de la législation du travail est confiée pour le département de la HAUTE-GARONNE à cinq unités de contrôle situées à TOULOUSE, et comportant 44 sections d'inspection.

Quatre de ces sections exercent des compétences dans le secteur agricole, deux sections exercent des compétences dans le secteur des transports routiers.

Article 2 :

Les secteurs et territoires de compétences de chacune des sections d'inspection sont délimités comme suit :

UNITE DE CONTROLE 1 - Thématique

SECTION 31-01-01

La section 31-01-01 exerce une compétence de contrôle tous secteurs d'activité confondus (**secteurs agricole et transports routiers exclus**) sur l'ensemble des entreprises et établissements exerçant leurs activités sur les territoires suivants :

- **Commune de Blagnac :**
 - Partie de la commune située à l'Ouest du « Fil d'Ariane » (RD 901 et A 621)
 - Zone AFUL (Association Foncière Urbaine Libre)
 - ZAC (Zone d'Aménagement Concerté) Andromède
- **Commune de Cornebarrieu :**
 - Zone AFUL
- **Sur tout le département :**
 - Etablissements de la filière aéronautique du groupe Airbus

SECTION 31-01-02

La section 31-01-02 exerce une compétence de contrôle tous secteurs d'activité confondus (**secteurs agricole et transports routiers exclus**) sur l'ensemble des entreprises et établissements exerçant leurs activités sur les territoires suivants :

- **Commune de Colomiers :**
 - Parc aéronautique Clément Ader

- **Sur tout le département :**
 - Sous-traitants et entreprises intervenantes sur tous les sites de la filière aéronautique du groupe Airbus (y compris pour les chantiers du BTP pour lesquels le groupe AIRBUS filière aéronautique est maître d'ouvrage).

SECTION 31-01-03

La section 31-01-03 exerce une compétence de contrôle tous secteurs d'activité confondus (**secteurs agricole et transports routiers exclus**) sur l'ensemble des entreprises et établissements exerçant leurs activités sur les territoires suivants :

- **Commune de Blagnac:**
 - Partie de la commune située à l'Ouest de la « Voie lactée » (RD 902)

- **Commune de Cornebarrieu :**
 - Toute la commune excepté la zone AFUL

- **Commune de Mondonville**

SECTION 31-01-04

La section 31-01-04 exerce une compétence de contrôle tous secteurs d'activité confondus (**secteurs agricole et transports routiers exclus**) sur l'ensemble des entreprises et établissements exerçant leurs activités sur les territoires suivants :

- **Commune de Blagnac :**
 - Partie de la ville dite « Vieux Blagnac » située à l'Est de la « Voie Lactée » (RD 902) et du « Fil d'Ariane » (RD 901 et A621) dont zone commerciale du Grand Noble, avenue Salvador Dali et avenue Claude Gonin

- **Communes de :**
 - Beauzelle
 - Gagnac
 - Seilh

SECTION 31-01-05

La section 31-01-05 exerce une compétence de contrôle tous secteurs d'activité confondus (**secteurs agricole et transports routiers exclus**) sur l'ensemble des entreprises et établissements exerçant leurs activités sur les territoires suivants :

- **Commune de Blagnac :**
 - Aéroport de Toulouse Blagnac

- **Commune de Toulouse :**

- IRIS 0101 Jacobins
- IRIS 0102 St-Rome
- **Sur tout le département :**
 - Ensemble des entreprises de transport aérien, à l'exception d'AIR FRANCE Industrie, du site AIR France de La Barigoude et d'AIRBUS Transport International.

SECTION 31-01-06

La section 31-01-06 exerce une compétence de contrôle tous secteurs d'activité confondus (**secteurs agricole et transports routiers exclus**) sur l'ensemble des entreprises et établissements exerçant leurs activités sur les territoires suivants :

- **Commune de Toulouse :**
 - IRIS 0201 Taur
 - IRIS 0202 Saint-Sernin
 - IRIS 0203 Valade
- **Sur tout le département :**
 - l'ensemble des entreprises ferroviaires (SNCF; RFF)
 - la société de la mobilité de l'agglomération toulousaine (SMAT)
 - l'entreprise TISSEO chargée de l'exploitation de l'ensemble du réseau des transports en commun de l'agglomération toulousaine,
 - l'ensemble des activités des entreprises et des sous-traitants se situant dans les emprises SNCF; RFF et TISSEO du département.
 - les entreprises concessionnaires d'autoroute et les activités des entreprises se situant dans l'emprise du réseau concédé.

SECTION 31-01-07 et SECTION 31-01-08

Les sections 31-01-07 et 31-01-08 sont des sections d'inspection du travail départementales disposant d'une compétence d'attribution et ayant en charge le contrôle du secteur d'activité du bâtiment et des travaux publics dès lors qu'il s'agit :

- d'opérations de construction intervenant dans une Zone d'Aménagement Concertée lorsqu'il s'agit de travaux neufs.
- de chantiers du BTP couvrant le secteur géographique de plusieurs sections d'inspection du travail.
- de chantiers de dépollution pyrotechnique ou chimique hors sites en exploitation.
- d'opérations de rénovation et de réhabilitation réalisées au sein de la cité administrative ou au sein des locaux de la DIRECCTE.
- de chantiers dont sont responsables les sociétés de maîtrise d'ouvrages suivantes ainsi que leur(s) filiale(s) :
 - AMENAGEMENT ET PROMOTION PSA (SAINT AGNE PROMOTION)
 - BOUYGUES IMMOBILIER
 - COLOMIERS HABITAT
 - CREDIT AGRICOLE IMMOBILIER
 - GREEN CITY
 - HABITAT TOULOUSE

- HLM DES CHALETS
- KAUFMAN ET BROAD
- LA CITE JARDIN
- MONNE DECROIX
- NOUVEAU LOGIS MERIDIONAL et SNI
- NEXITY
- OPHLM 31
- OPPIDEA
- PATRIMOINE SA LANGUEDOCIENNE
- PROMOLOGIS
- URBIS
- VINCI-IMMOBILIER.

Par exception, les dispositions relatives aux sections 31-01-07 et 31-01-08 ne concernent pas le territoire couvert par les sections 31-02-07, 31-02-08, 31-02-09.

Pour les autres chantiers et entreprises du BTP, les autres sections d'inspection du travail gardent leurs compétences géographiques et/ ou d'attributions.

SECTION 31-01-07

La section 31-01-07 exerce une compétence de contrôle définie comme ci-dessus sur les territoires, entreprises et établissements suivants :

- Est de la Garonne sauf les communes de Quint-Fonsegrives et de St-Orens de Gameville.
- Sociétés de maîtrise d'ouvrage et leurs filiales situées dans le département :
 - AMENAGEMENT ET PROMOTION PSA (SAINT AGNE PROMOTION)
 - CREDIT AGRICOLE IMMOBILIER
 - GREEN CITY
 - HABITAT TOULOUSE
 - KAUFMAN ET BROAD
 - MONNE DECROIX
 - NOUVEAU LOGIS MERIDIONAL et SNI
 - NEXITY
 - OPHLM 31
 - OPPIDEA
 - PATRIMOINE SA LANGUEDOCIENNE
 - PROMOLOGIS
 - URBIS
 - VINCI-IMMOBILIER.

SECTION 31-01-08

La section 31-01-08 exerce une compétence de contrôle définie comme ci-dessus sur les territoires, entreprises et établissements suivants :

- Ouest de la Garonne et les communes de Quint-Fonsegrives et de St-Orens de Gameville.
- Sociétés maîtrise d'ouvrage suivantes et leurs filiales situées dans le département :

- BOUYGUES IMMOBILIER
- COLOMIERS HABITAT
- HLM DES CHALETS
- LA CITE JARDINS

UNITE DE CONTROLE 2 – Sud/Sud-Ouest

SECTION 31-02-01

La section 31-02-01 exerce une compétence de contrôle tous secteurs d'activité confondus (**secteurs agricole et transports routiers exclus**) sur l'ensemble des entreprises et établissements exerçant leurs activités sur les territoires suivants :

- **Communes de :**
 - Leguevin
 - La Salvetat St Gilles
 - Plaisance du Touch
 - Tournefeuille
 - Villeneuve Tolosane

- **Commune de Toulouse :**
 - IRIS 5102 Milan
 - IRIS 5201 Lestang
 - IRIS 5202 Tel Aviv
 - IRIS 5203 Van Gogh
 - IRIS 5204 Goya
 - IRIS 5701 Ferdinand de Lesseps

SECTION 31-02-02

La section 31-02-02 exerce une compétence de contrôle tous secteurs d'activité confondus (**secteurs agricole et transports routiers exclus**) sur l'ensemble des entreprises et établissements exerçant leurs activités sur les territoires suivants :

- **Commune de Cugnaux**

- **Commune de Toulouse :**
 - IRIS 5601 Basso Cambo (côté nord jusqu'à la route de St Simon; numéros impairs inclus)

SECTION 31-02-03

La section 31-02-03 exerce une compétence de contrôle tous secteurs d'activité confondus (**secteurs agricole et transports routiers exclus**) sur l'ensemble des entreprises et établissements exerçant leurs activités sur les territoires suivants :

- **Communes de :**

• Bonrepos-sur-Aussonnelle	• Lamasquère
• Bragayrac	• Saiguède
• Cambernard	• Sainte-Foy-de-Peyrolières
• Empeaux	• Saint-Lys
• Fonsorbes	• Saint-Thomas
• Fontenilles	

- **Commune de Toulouse :**
 - IRIS 5502 Saint Simon Est
 - IRIS 5503 Saint Simon Ouest
 - IRIS 5601 Basso Cambo (côté sud jusqu'à la route de St Simon; numéros pairs inclus).

SECTION 31-02-04

La section 31-02-04 exerce une compétence de contrôle tous secteurs d'activité confondus (**secteurs agricole et transports routiers exclus**) sur l'ensemble des entreprises et établissements exerçant leurs activités sur les territoires suivants :

- **Commune de Toulouse :**
 - IRIS 3201 Morvan
 - IRIS 3202 Loire
 - IRIS 3203 Vestrepain
 - IRIS 3401 Tellier (partiel)
 - IRIS 5402 Machado (sauf rue Jacques Babinet)
 - IRIS 5702 Ramelet Moundi
 - IRIS 5801 Sauvegrain
 - IRIS 5802 Les Capelles

La section 31-02-04 à vocation agricole reçoit également une compétence sur l'ensemble des établissements et entreprises relevant du **secteur agricole** exerçant leurs activités sur les territoires des communes suivantes :

Aigrefeuille	Castelmaurou	Lauzerville	Nogaret	Saint-pierre
Albiac	Castelnau-d'estretfonds	Lavalette	Paulhac	Saint-pierre-de-lages
Aureville	Cepet	Layrac-sur-tarn	Pechabou	Saint-rustice
Auriac-sur-vendinelle	Clermont-le-fort	Le born	Pechbonnieu	Saint-sauveur
Aurin	Dremil-lafage	Le cabanial	Pechbusque	Saussens
Auzeville-tolosane	Falga	Le faget	Pin-balma	Segreville
Auzielle	Flourens	Lespinasse	Preserville	Tarabel
Azas	Francarville	Loubens-lauragais	Prunet	Toutens
Balma	Fronton	L'union	Quint-fonsegrives	Vacquiers
Bazus	Gargas	Mascarville	Rebigue	Vallesvilles
Beaupuy	Garidech	Maurens	Revel	Vaudreuille
Beauville	Gaure	Maureville	Roqueseriere	Vaux
Belesta-en-lauragais	Gemil	Mervilla	Rouffiac-tolosan	Vendine
Bessieres	Goyrans	Mirepoix-sur-tarn	Roumens	Verfeil
Bondigoux	Gragnague	Mondouzil	Sainte-foy-d'aigrefeuille	Vieille-toulouse
Bonrepos-riquet	Gratentour	Mons	Saint-felix-lauragais	Vigoulet-auzil
Bouloc	Juzes	Montastruc-la-conseillere	Saint-genies-Bellevue	Villaries
Bourg-saint-bernard	La magdelaine-sur-Tarn	Montberon	Saint-jean	Villaudric
Bruguieres	La salvetat-lauragais	Montegut-lauragais	Saint-jean-lherm	Villematier
Buzet-sur-tarn	Labastide-saint-Sernin	Montjoire	Saint-jory	Villemur-sur-tarn

Cambiac	Labege	Montpitol	Saint-julia	Villeneuve-les-bouloc
Caragoudes	Lacroix-falgarde	Montrabe	Saint-loup-cammas	
Caraman	Lanta	Mourvilles-basses	Saint-marcel-paulel	
Castanet-tolosan	Lapeyrouse-fossat	Mourvilles-hautes	Saint-orens-de-Gameville	

La section 31-02-04 reçoit également une compétence sur l'ensemble des établissements et unités de l'Institut National de la Recherche Agronomique INRA **situés** sur le département de la Haute-Garonne. Cette compétence concerne également les prestataires, sous traitants et entreprises intervenantes sur les différents sites de l'INRA en Haute-Garonne.

SECTION 310205

La section 31-02-05 exerce une compétence de contrôle tous secteurs d'activité confondus (**secteurs agricole et transports routiers exclus**) sur l'ensemble des entreprises et établissements exerçant leurs activités sur les territoires suivants :

- **Communes de :**

Bois-de-la-Pierre	Marquefave	Noé
Capens	Mauzac	Peyssies
Carbonne	Montaut	Saint-Sulpice-sur-Lèze
Longages	Montgazin	

- **Commune de Toulouse :**

- IRIS 3401 Tellier (partiel)
- IRIS 5001 Zone d'Activités Sud uniquement :
 - rue André Clou
 - avenue De Larrieu
 - rue Gaston Evrard
 - rue René Sirot
- IRIS 5101 Gironis
- IRIS 5302 Poulenc
- IRIS 5303 Auriacombe
- IRIS 5401 Les Vergers
- IRIS 5402 Antonio Machado uniquement rue Jacques Babinet

SECTION 31-02-06

La section 31-02-06 exerce une compétence de contrôle tous secteurs d'activité confondus (**secteurs agricole et transports routiers exclus**) sur l'ensemble des entreprises et établissements exerçant leurs activités sur les territoires suivants :

- **Commune de Toulouse :**

- IRIS 2802 La Pointe sauf la route d'Espagne
- IRIS 2901 Touraine
- IRIS 2902 Bigorre
- IRIS 2903 Bordelongue
- IRIS 3001 Lambert

- IRIS 3002 Mermoz
- IRIS 3101 Fontaine Lestang (partiel)
- IRIS 3401 Tellier (partiel)
- IRIS 3402 Hippodrome (partiel)
- IRIS 5301 Edouard Bouilleres

La section 31-02-06 reçoit également une compétence sur l'ensemble des établissements et entreprises relevant du **secteur agricole** exerçant leurs activités sur les territoires des communes suivantes :

Aignes	Colomiers	Lagarde	Montastruc-saves	Sabonneres
Aucamville	Cornebarrieu	Lagardelle-sur-leze	Montaut	Saiguede
Auragne	Corronsac	Lagrace-dieu	Montbrun-lauragais	Saint-alban
Auribail	Cox	Lagraulet-saint-nicolas	Montclar-lauragais	Saint-cezert
Aussonne	Cugnaux	Lahage	Montesquieu-lauragais	Saint-clar-de-riviere
Auterive	Daux	Lamasquere	Montgaillard-lauragais	Sainte-foy-de-peyrolieres
Avignonet-lauragais	Deyme	Lareole	Montgazin	Sainte-livrade
Ayguesvives	Donneville	Larra	Montgeard	Saint-germier
Baziege	Drudas	Lasserre	Montgiscard	Saint-hilaire
Beaufort	Eaunes	Launac	Montgras	Saint-leon
Beaumont-sur-leze	Empeaux	Launaguet	Montlaur	Saint-lys
Beauteville	Escalquens	Lautignac	Muret	Saint-paul-sur-save
Beauzelle	Espanes	Lavernose-lacasse	Nailloux	Saint-rome
Belberaud	Esperce	Le burgaud	Noe	Saint-sulpice-sur-leze
Belbeze-de-lauragais	Fenouillet	Le castera	Noueilles	Saint-thomas
Bellegarde-sainte-marie	Folcarde	Le fauga	Odars	Saint-vincent
Bellesserre	Fonbeauzard	Le gres	Ondes	Sajas
Berat	Fonsorbes	Le pin-murelet	Pelleport	Saubens
Blagnac	Fontenilles	Leguevin	Peysies	Saveres
Bois-de-la-pierre	Forgues	Levignac	Pibrac	Seilh
Bonrepos-sur-aussonnelle	Fourquevaux	Lherm	Pinsaguel	Seyre
Bragayrac	Frouzins	Longages	Pins-justaret	Seysses
Brax	Gagnac-sur-Garonne	Lux	Plagnole	Thil
Bretx	Gaillac-toulza	Marliac	Plaisance-du-touch	Toulouse
Brignemont	Garac	Marquefave	Pompertuzat	Tournefeuille
Cabanac-seguenville	Gardouch	Mauremont	Portet-sur-garonne	Trebons-sur-la-grasse
Cadours	Gibel	Mauressac	Poucharramet	Vallegue
Caignac	Grazac	Mauvaisin	Pouze	Varenes
Calmont	Grenade	Mauzac	Pradere-les-bourguets	Venerque
Cambarnard	Grepjac	Menville	Puydaniel	Vernet
Capens	Issus	Merenvielle	Puysegur	Vieilleville

Carbonne	La salvetat-saint-Gilles	Merville	Ramonville-saint-agne	Vignaux
Castelginest	Labarthe-sur-leze	Miremont	Renneville	Villate
Caubiac	Labastide-beauvoir	Mondonville	Rieumajou	Villefranche-de-lauragais
Caujac	Labastide-clermont	Mones	Rieumes	Villeneuve-tolosane
Cessales	Labastidette	Monestrol	Roques	Villeneuve
Cintegabelle	Labruyere-dorsa	Montaigut-sur-save	Roquettes	

SECTION 31-02-07

La section 31-02-07 située sur le site détaché de Saint-Gaudens, exerce une compétence de contrôle tous secteurs d'activité confondus sur l'ensemble des entreprises et établissements, **y compris ceux relevant du secteur agricole et des transports routiers**, exerçant leurs activités sur les territoires des communes suivantes :

Agassac	Boutx	Goudex	Marignac	Saint-Élix-Séglan
Alan	Bouzin	Guran	Marignac-Laspeyres	Saint-Frajou
Ambax	Burgalays	Labarthe-Inard	Martisserre	Saint-Gaudens
Anan	Cassagnabère-Tournas	Labarthe-Rivière	Mauvezin	Saint-Ignan
Argut-Dessous	Castelgaillard	Labastide-Paumès	Melles	Saint-Laurent
Arlos	Castillon-de-Saint-Martory	Laffite-Toupière	Mirambeau	Saint-Marcet
Arnaud-Guilhem	Cazac	Lalouret-Laffiteau	Miramont-de-Comminges	Saint-Martory
Aspret-Sarrat	Cazaux-Layrisse	Landorthe	Molas	Saint-Médard
Aulon	Cazeneuve-Montaut	Larcan	Montbernard	Samouillan
Aurignac	Chaum	Latoue	Montoulieu-Saint-Bernard	Saux-et-Pomarède
Auzas	Cierp-Gaud	Le Fréchet	Peyrissas	Savarthès
Bachas	Coueilles	Lège	Peyrouzet	Sepx
Bachos	Eoux	Lescuns	Pointis-Inard	Signac
Baren	Estancarbon	Lespiteau	Polastron	Terrebasse
Beauchalot	Esténos	Lestelle-de-Saint-Martory	Proupiary	Valentine
Benque	Eup	Lez	Régades	Villeneuve-de-Rivière
Bezins-Garraux	Fabas	Lieux	Rieucazé	
Binos	Fos	L'Isle-en-Dodon	Riolas	
Boissède	Fronsac	Lodes	Saint-André	
Boussan	Frontignan-Savès	Mancioux	Saint-Béat	

La section 31-02-07 reçoit également une compétence sur l'ensemble des établissements et entreprises relevant du **secteur agricole** exerçant leurs activités sur les territoires des communes suivantes :

Boussens	Francon	Mondavezan	Palaminy	Sana
Cazères	Martres-Tolosane	Montberaud	Le Plan	
Couladère	Mauran	Montclar-de-Comminges	Saint-Michel	

SECTION 31-02-08

La section 31-02-08 située sur le site détaché de Saint-Gaudens, exerce une compétence de contrôle tous secteurs d'activité confondus sur l'ensemble des entreprises et établissements, **y compris ceux relevant du secteur agricole et des transports routiers**, exerçant leurs activités sur les territoires des communes suivantes :

Antichan-de-Frontignes	Cazarilh-Laspènes	Herran	Milhas	Saccourvielle
Antignac	Cazaril-Tambourès	His	Moncaup	Saint-Araille
Arbas	Cazaunous	Huos	Mondilhan	Saint-Aventin
Arbon	Cazeaux-de-Larboust	Izaut-de-l'Hôtel	Montastruc-de-Salies	Saint-Bertrand-de-Comminges
Ardiège	Charlas	Jurvielle	Montauban-de-Luchon	Saint-Christaud
Arguenos	Chein-Dessus	Juzet-de-Luchon	Montbrun-Bocage	Saint-Élix-le-Château
Artigue	Ciadoux	Juzet-d'Izaut	Mont-de-Galié	Saint-Ferréol-de-Comminges
Aspet	Cier-de-Luchon	Labroquère	Montégut-Bourjac	Saint-Julien-sur-Garonne
Ausseing	Cier-de-Rivière	Lacaugne	Montespan	Saint-Lary-Boujean
Ausson	Cirès	Lafitte-Vigordane	Montesquieu-Guittaut	Saint-Loup-en-Comminges
Bagiry	Clarac	Lahitère	Montesquieu-Volvestre	Saint-Mamet
Bagnères-de-Luchon	Couret	Lapeyrère	Montgaillard-de-Salies	Saint-Paul-d'Oueil
Balesta	Cuguron	Larroque	Montgaillard-sur-Save	Saint-Pé-d'Ardet
Barbazan	Encausse-les-Thermes	Latour	Montmaurin	Saint-Pé-Delbosc
Bax	Escanecrabe	Latrape	Montoussin	Saint-Placard
Belbèze-en-Comminges	Escoulis	Lavelanet-de-Comminges	Montréjeau	Saleich
Benque-Dessous-et-Dessus	Esparron	Le Cuing	Montsaunès	Salerm
Billière	Estadens	Le Fousseret	Moustajon	Salies-du-Salat
Blajan	Figarol	Lécussan	Nénigan	Salles-et-Pratviel
Bordes-de-Rivière	Fougaron	Les Tourreilles	Nizan-Gesse	Salles-sur-Garonne
Boudrac	Francazal	Lespugue	Oô	Saman
Boulogne-sur-Gesse	Franquevielle	Lilhac	Ore	Sarrecave
Bourg-d'Oueil	Frontignan-de-Comminges	Loudet	Payssous	Sarremezan
Cabanac-Cazaux	Fustignac	Lourde	Péguilhan	Sauveterre-de-Comminges
Canens	Galié	Lunax	Plagne	Sédeilhac
Cardeilhac	Ganties	Luscan	Pointis-de-Rivière	Seilhan
Cassagne	Garin	Lussan-Adeilhac	Ponlat-Taillebourg	Sénarens

Castagnac	Génos	Mailholas	Portet-d'Aspet	Sengouagnet
Castagnède	Gensac-de-Boulogne	Malvezie	Portet-de-Luchon	Sode
Castelbiague	Gensac-sur-Garonne	Mane	Poubeau	Soueix
Castelnau-Picampeau	Gouaux-de-Larboust	Marignac-Lasclares	Pouy-de-Touges	Touille
Castéra-Vignoles	Gouaux-de-Luchon	Marsoulas	Puymaurin	Trébons-de-Luchon
Casties-Labrande	Gourdan-Polignan	Martres-de-Rivière	Razecueillé	Urau
Castillon-de-Larboust	Goutevernise	Massabrac	Rieux-Volvestre	Valcabrière
Cathervielle	Gouzens	Mayrègne	Roquefort-sur-Garonne	Villeneuve-Lécussan
Caubous	Gratens	Mazères-sur-Salat	Rouède	

SECTION 31-02-09

La section 31-02-09 exerce une compétence de contrôle tous secteurs d'activité confondus sur l'ensemble des entreprises et établissements, **sauf ceux relevant du secteur agricole**, exerçant leurs activités sur le territoire des communes suivantes :

Boussens	Francon	Mondavezan	Palaminy	Sana
Cazères	Martres-Tolosane	Montberaud	Le Plan	
Couladère	Mauran	Montclar-de-Comminges	Saint-Michel	

La section 31-02-09 exerce également une compétence sur l'ensemble des établissements et entreprises relevant du **secteur des transports routiers** relevant des codes NAF suivants :

- Transport routier de voyageurs : 4939 A et 4939 B
- Transports routiers de frêt marchandises : 4941 A et 4941 B
- Déménagement : 4942 Z
- Entreposage et stockage : 5210 A et 5210 B
- Autres services auxiliaires (dont messagerie) : 5229 A et 5229 B
- Taxis : 4932 Z
- Ambulances : 8690A
- Transports de fonds : 8010Z

Sur les territoires suivants :

- l'ensemble de l'UC2 à l'exception des territoires couverts par les sections 31-02-07 et 31-02-08
- l'ensemble de l'UC3

UNITE DE CONTROLE 3 – Sud-Est

SECTION 31-03-01

La section 31-03-01 exerce une compétence de contrôle tous secteurs d'activité confondus (**secteurs agricole et transports routiers exclus**) sur l'ensemble des entreprises et établissements exerçant leurs activités sur les territoires suivants :

- ***Communes de :***

Aigrefeuille	Caraman	Loubens-lauragais	Revel	Tarabel
Albiac	Falga	Mascarville	Roumens	Toutens
Auriac-sur-vendinelle	Francarville	Maureville	Sainte-foy-d'aigrefeuille	Vallesvilles
Aurin	La salvetat-Lauragais	Montegut-lauragais	Saint-felix-lauragais	Vaudreuille
Beauville	Lanta	Mourvilles-basses	Saint-julia	Vaux
Bourg-saint-bernard	Lauzerville	Nogaret	Saint-pierre-de-lages	Vendine
Cambiac	Le cabanial	Preserville	Saussens	
Caragoudes	Le faget	Prunet	Segreville	

- ***Commune de Toulouse :***

- IRIS 1103 Gabriel Peri (partiel)
- IRIS 0302 Wilson (partiel)
- IRIS 0401 Croix Baragnon (partiel)

SECTION 31-03-02

La section 31-03-02 exerce une compétence de contrôle tous secteurs d'activité confondus (**secteurs agricole et transports routiers exclus**) sur l'ensemble des entreprises et établissements exerçant leurs activités sur les territoires suivants :

- ***Communes de :***

Ayguésvives	Corronsac	Labastide-Beauvoir	Montgiscard	Saint-Vincent
Avignonet-Lauragais	Donneville	Lagarde	Montlaur	Trébons-sur-la-Grasse
Baziège	Escalquens	Lux	Mourvilles-Hautes	Vallègue
Beauteville	Espanès	Mauremont	Odars	Varenes
Belberaud	Folcarde	Maurens	Renneville	Vieilleville
Belbèze-de-Lauragais	Fourquevaux	Montclar-Lauragais	Rieumajou	Villefranche-de-Lauragais
Bélesta-en-Lauragais	Gardouch	Montesquieu-Lauragais	Saint-Germier	Villenouvelle
Cessales	Juzes	Montgaillard-Lauragais	Saint-Rome	

- ***Commune de Toulouse :***

- IRIS 0301 Occitane
- IRIS 0302 Wilson (partiel)

- IRIS 1102 Colombette
- IRIS 2204 Louis Vitet

SECTION 31-03-03

La section 31-03-03 exerce une compétence de contrôle tous secteurs d'activité confondus (**secteurs agricole et transports routiers exclus**) sur l'ensemble des entreprises et établissements exerçant leurs activités sur les territoires suivants :

- ***Communes de :***

Aignes	Caujac	Grazac	Mauvaisin	Nouvelles
Auragne	Cintegabelle	Grepjac	Monestrol	Pouze
Auterive	Esperce	Issus	Montbrun-lauragais	Saint-leon
Caignac	Gaillac-toulza	Labruyere-dorsa	Montgeard	Seyre
Calmont	Gibel	Marliac	Nailloux	

- ***Commune de Toulouse :***

- IRIS 1101 Dupuy
- IRIS 1201 Montplaisir (partiel)
- IRIS 2203 Leygue
- IRIS 2303 Courrège
- IRIS 2304 Mendès France
- IRIS 4601 Mal Clabel
- IRIS 4603 Bitet
- IRIS 4701 Marcaissonne (partiel)

SECTION 31-03-04

La section 31-03-04 exerce une compétence de contrôle tous secteurs d'activité confondus (**secteurs agricole et transports routiers exclus**) sur l'ensemble des entreprises et établissements exerçant leurs activités sur les territoires suivants :

- ***Communes de :***

- Auribail
- Beaumont-sur-leze
- Labarthe-sur-leze
- Lagrace-dieu
- Mauressac
- Pins-justaret
- Portet-sur-garonne (sauf Bois Vert)
- Puydaniel
- Vernet

- ***Commune de Toulouse :***

- IRIS 5001 Zone d'activités sud : Côté impair du Bd Thibaud ; rues adjacentes ; Toulouse côté route d'Espagne.

SECTION 31-03-05

La section 31-03-05 exerce une compétence de contrôle tous secteurs d'activité confondus (**secteurs agricole et transports routiers exclus**) sur l'ensemble des entreprises et établissements exerçant leurs activités sur les territoires suivants :

- **Communes de :**
 - Eaunes
 - Lagardelle-sur-leze
 - Miremont
 - Pinsaguel
 - Portet-sur-garonne (Bois Vert)
 - Roques
 - Roquettes
 - Saubens
 - Venerque
 - Villate

- **Commune de Toulouse :**
 - IRIS 5001 Zone d'activités sud : Côté pair du Bd Thibaud ; rues adjacentes ; zone Rocaché

SECTION 31-03-06

La section 31-03-06 exerce une compétence de contrôle tous secteurs d'activité confondus (**secteurs agricole et transports routiers exclus**) sur l'ensemble des entreprises et établissements exerçant leurs activités sur les territoires suivants :

- **Communes de :**

Beaufort	Labastidette	Le pin-murelet	Muret	Saint-clar-de-riviere
Berat	Lahage	Lherm	Plagnole	Saint-hilaire
Forgues	Lautignac	Mones	Poucharramet	Sajas
Frouzins	Lavernose-lacasse	Montastruc-saves	Rieumes	Saveres
Labastide-clermont	Le fauga	Montgras	Sabonneres	Seysses

SECTION 31-03-07

La section 31-03-07 exerce une compétence de contrôle tous secteurs d'activité confondus (**secteurs agricole et transports routiers exclus**) sur l'ensemble des entreprises et établissements exerçant leurs activités sur les territoires suivants :

- **Communes de :**
 - Deyme
 - Pompertuzat

- **Commune de Toulouse :**
 - IRIS 0501 Filatiers
 - IRIS 0502 Dalbade
 - IRIS 1201 Montplaisir (partiel)
 - IRIS 1202 Jardin des Plantes
 - IRIS 2301 Lespinet
 - IRIS 2302 St-Exupéry
 - IRIS 4702 Latécoère

SECTION 31-03-08

La section 31-03-08 exerce une compétence de contrôle tous secteurs d'activité confondus (**secteurs agricole et transports routiers exclus**) sur l'ensemble des entreprises et établissements exerçant leurs activités sur les territoires suivants :

- **Communes de :**
 - Aureville
 - Clermont-le-fort
 - Goyrans
 - Lacroix-falgarde
 - Ramonville-saint-agne

- **Commune de Toulouse :**
 - IRIS 1203 Branly
 - IRIS 1301 Notre Dame
 - IRIS 2401 Marvig
 - IRIS 2402 Avions
 - IRIS 2403 Italie
 - IRIS 2404 Bonnat
 - IRIS 2405 Serres Municipales
 - IRIS 2501 Caserne Niel
 - IRIS 2502 Ecole normale
 - IRIS 2601 Jules Julien
 - IRIS 4801 Paul Sabatier
 - IRIS 4802 Les Maraîchers
 - IRIS 4803 Salade Ponsan
 - IRIS 4804 Charbonnière

SECTION 31-03-09

La section 31-03-09 exerce une compétence de contrôle tous secteurs d'activité confondus (**secteurs agricole et transports routiers exclus**) sur l'ensemble des entreprises et établissements exerçant leurs activités sur les territoires suivants :

- **Communes de :**
 - Castanet-tolosan
 - Mervilla
 - Pechabou
 - Pechbusque
 - Rebigue
 - Vieille-toulouse
 - Vigoulet-auzil

- **Commune de Toulouse :**
 - IRIS 0401 Croix Baragnon (partiel)
 - IRIS 0402 Ozenne
 - IRIS 1302 Saint Léon
 - IRIS 1303 Hôtel de région
 - IRIS 1401 Ramier
 - IRIS 2701 Poudrerie

- IRIS 2702 Daste
- IRIS 4703 Louis Breguet
- IRIS 4805 Côteaux de Pech David
- IRIS 4901 Pouvoirville

UNITE DE CONTROLE 4 – Nord-Ouest

SECTION 31-04-01

La section 31-04-01 exerce une compétence de contrôle des entreprises et établissements du secteur des **transports routiers** relevant des codes NAF suivants :

- Transport routier de voyageurs : 4939A et 4939B
- Transport routier de fret marchandises : 4941A et 941B
- Déménagement : 4942Z
- Entreposage et stockage : 5210A et 5210B
- Autres services auxiliaires (dont messagerie) : 5229A et 5229B
- Taxis : 4932Z
- Ambulances : 8690A
- Transports de fonds : 8010Z

Sur les territoires suivants :

- l'ensemble de l'UC1, sauf la zone aéroportuaire de l'Aéroport Toulouse Blagnac située sur la section 31- 01-05
- l'ensemble de l'UC4
- l'ensemble de l'UC5

SECTION 31-04-02

La section 31-04-02 exerce une compétence de contrôle tous secteurs d'activité confondus (**secteurs agricole et transports routiers exclus**) sur l'ensemble des entreprises et établissements exerçant leurs activités sur les territoires suivants :

- **Communes de :**
 - Lespinasse
 - Saint-Alban

- **Commune de Toulouse :**
 - IRIS 3601 Ginestous
 - IRIS 3802 Lalande Nord
 - IRIS 3803 Lalande Sud
 - IRIS 5901 Fleurance (Partiel)

SECTION 31-04-03

La section 31-04-03 exerce une compétence de contrôle tous secteurs d'activité confondus (**secteurs agricole et transports routiers exclus**) sur l'ensemble des entreprises et établissements exerçant leurs activités sur les territoires suivants :

- **Communes de :**
 - Bruguères
 - Castelnau d'Estretfonds;
 - Villeneuve-les-Bouloc

- Saint-Rustice
 - Saint-Jory
 - Saint-Sauveur
- **Commune de Toulouse :**
 - IRIS 3701 Fondeyre

SECTION 31-04-04

La section 31-04-04 exerce une compétence de contrôle tous secteurs d'activité confondus (**secteurs agricole et transports routiers exclus**) sur l'ensemble des entreprises et établissements exerçant leurs activités sur les territoires suivants :

- **Communes de :**
 - Brax
 - Lasserre
 - Merenvielle
 - Levignac
 - Pradere les Bourguets
 - Sainte Livrade
- **Communes de Colomiers :**
 - IRIS 0501 Gare Lamartine
 - IRIS 0601 Cabirol-Ramassiers
 - IRIS 0701 En Jacca
- **Commune de Toulouse :**
 - IRIS 0302 Wilson (partiel)

SECTION 31-04-05

La section 31-04-05 exerce une compétence de contrôle tous secteurs d'activité confondus (**secteurs agricole et transports routiers exclus**) sur l'ensemble des entreprises et établissements exerçant leurs activités sur les territoires suivants :

- **Communes de Colomiers :**
 - IRIS 0101 Centre
 - IRIS 0201 Falcou-Fenassiers
 - IRIS 0301 Prat-Couderc
 - IRIS 0401 Naurouze Nord
 - IRIS 0402 Naurouze Sud
 - IRIS 0802 Perget Est
 - IRIS 0803 Perget Ouest
 - IRIS 0901 Naspe-Selery
- **Commune de Pibrac**

- **Commune de Toulouse :**
 - IRIS 1103 Gabriel Péri (partiel)
 - IRIS 3703 La Salade

SECTION 31-04-06

La section 31-04-06 exerce une compétence de contrôle tous secteurs d'activité confondus (**secteurs agricole et transports routiers exclus**) sur l'ensemble des entreprises et établissements exerçant leurs activités sur les territoires suivants :

- **Communes de :**
 - Aucamville
 - Le Burgaud
 - Grenade
 - Launac
 - Larra
 - Saint Cezert
 - Ondes

- **Commune de Toulouse :**
 - IRIS 0602 La grave
 - IRIS 1602 Ravelin
 - IRIS 1603 Bourrassol
 - IRIS 3301 Arènes
 - IRIS 3401 Tellier (partiel)
 - IRIS 3402 Hippodrome (partiel)
 - IRIS 3501 Biarritz
 - IRIS 3502 Les fontaines
 - IRIS 3503 Barrière de Bayonne
 - IRIS 3504 Cartoucherie

SECTION 31-04-07

La section 31-04-07 exerce une compétence de contrôle tous secteurs d'activité confondus (**secteurs agricole et transports routiers exclus**) sur l'ensemble des entreprises et établissements exerçant leurs activités sur les territoires suivants :

- **Commune de Toulouse :**
 - IRIS 5901 Fleurance (Partiel)
 - IRIS 5902 Aérospatiale
 - IRIS 6001 Flambère
 - IRIS 6002 Ancely

- **Et sur les sites suivants :**
 - CHU Hôtel Dieu (2 rue Viguerie),
 - Hôpital de la Grève (place Lange)

SECTION 31-04-08

La section 31-04-08 exerce une compétence de contrôle tous secteurs d'activité confondus (**secteurs agricole et transports routiers exclus**) sur l'ensemble des entreprises et établissements exerçant leurs activités sur les territoires suivants :

- ***Communes de :***

Aussonne	Cabanac-seguenville	Drudas	Le gres	Puysegur
Bellegarde-sainte-marie	Cadours	Garac	Menville	Saint-paul-sur-save
Belleserre	Caubiac	Lagraulet-saint-nicolas	Merville	Thil
Bretx	Cox	Lareole	Montaigut-sur-save	Vignaux
Brignemont	Daux	Le castera	Pelleport	

- ***Commune de Toulouse :***

- IRIS 0601 Teinturiers
- IRIS 1501 Sainte-Lucie
- IRIS 1502 Déodat de Séverac
- IRIS 1601 Roguet
- IRIS 2801 Becanne
- IRIS 2802 La Pointe (uniquement la route d'Espagne)
- IRIS 2803 La digue
- IRIS 3101 Fontaine Lestang (partiel)
- IRIS 3702 Fenouillet

- ***Et sur le site suivant :***

- Oncopôle (Institut Universitaire du Cancer de Toulouse)

UNITE DE CONTROLE 5 – Nord Est

SECTION 31-05-01

La section 31-05-01 exerce une compétence de contrôle tous secteurs d'activité confondus (**secteurs agricole et transports routiers exclus**) sur l'ensemble des entreprises et établissements exerçant leurs activités sur les territoires suivants :

- ***Communes de :***
 - Bessieres
 - Buzet-sur-tarn
 - Launaguet
 - Layrac-sur-tarn
 - Mirepoix-sur-tarn
 - Montberon
 - Saint-loup-cammas
 - Villaries

- ***Commune de Toulouse :***
 - IRIS 3901 Les Izards
 - IRIS 4001 Lapujade
 - IRIS 4003 Grand Selve
 - IRIS 4004 Nicol
 - IRIS 4005 Borderouge Sud-Ouest
 - IRIS 4006 Borderouge Sud-Est
 - IRIS 4007 Borderouge Nord
 - IRIS 4101 Gramont (partiel)

SECTION 31-05-02

La section 31-05-02 exerce une compétence de contrôle tous secteurs d'activité confondus (**secteurs agricole et transports routiers exclus**) sur l'ensemble des entreprises et établissements exerçant leurs activités sur les territoires suivants :

- ***Communes de :***
 - Bouloc
 - Cepet
 - Fenouillet
 - Fonbeauzard
 - Fronton
 - Gratentour
 - Pechbonnieu
 - Villaudric

- ***Commune de Toulouse :***
 - IRIS 0701 Chapou
 - IRIS 0702 Bazacle
 - IRIS 0802 Héraclès
 - IRIS 1701 Embouchure

- IRIS 1702 Troenes
- IRIS 1801 Ponts Jumeaux

SECTION 31-05-03

La section 31-05-03 exerce une compétence de contrôle tous secteurs d'activité confondus (**secteurs agricole et transports routiers exclus**) sur l'ensemble des entreprises et établissements exerçant leurs activités sur les territoires suivants :

- **Communes de :**
 - Bondigoux
 - Castelginest
 - Gargas
 - La magdelaine-sur-tarn
 - Labastide-saint-sernin
 - Le born
 - Vacquiers
 - Villematier

- **Commune de Toulouse :**
 - IRIS 0801 Sébastopol
 - IRIS 0902 Honoré Serres (partiel)
 - IRIS 1802 Chaussas
 - IRIS 1803 Bourbaki
 - IRIS 1804 Marché aux Cochons
 - IRIS 1805 Frédéric Estèbe (partiel)

SECTION 31-05-04

La section 31-05-04 exerce une compétence de contrôle tous secteurs d'activité confondus (**secteurs agricole et transports routiers exclus**) sur l'ensemble des entreprises et établissements exerçant leurs activités sur les territoires suivants :

- **Communes de :**
 - Bazus
 - Castelmaurou
 - Garidech
 - Gemil
 - Lapeyrouse-fossat
 - L'union
 - Montjoire
 - Paulhac
 - Saint-genies-bellevue
 - Saint-jean
 - Villemur-sur-tarn

SECTION 31-05-05

La section 31-05-05 exerce une compétence de contrôle tous secteurs d'activité confondus (**secteurs agricole et transports routiers exclus**) sur l'ensemble des entreprises et établissements exerçant leurs activités sur les territoires suivants :

- **Communes de :**
 - Dremil-lafage
 - Flourens
 - Gaure
 - Mons
 - Montrabe
 - Pin-balma
 - Quint-fonsegrives
 - Saint-pierre
 - Verfeil

- **Commune de Toulouse :**
 - IRIS 2005 Observatoire
 - IRIS 2101 Camille Pujol
 - IRIS 2202 Coin de La Moure
 - IRIS 4501 Cité de L'Hers
 - IRIS 4502 Roucoule
 - IRIS 4503 Sainte-Claire
 - IRIS 4602 Bois de Limayrac

SECTION 31-05-06

La section 31-05-06 exerce une compétence de contrôle tous secteurs d'activité confondus (**secteurs agricole et transports routiers exclus**) sur l'ensemble des entreprises et établissements exerçant leurs activités sur les territoires suivants :

- **Communes de :**
 - Beaupuy
 - Gragnague
 - Lavalette
 - Mondouzil
 - Montastruc-la-conseillère
 - Rouffiac-tolosan
 - Saint-marcel-paulel

- **Commune de Balma :**
 - IRIS 0101 Centre
 - IRIS 0102 La Plaine
 - IRIS 0103 Centre Ancien
 - IRIS 0104 Le Château
 - IRIS 0105 Saint-Clair-Coteaux
 - IRIS 0106 Lasbordes
 - IRIS 0107 Zone d'Activités Sud

- **Commune de Toulouse :**
 - IRIS 1902 Périole (partiel)
 - IRIS 4101 Gramont (partiel)
 - IRIS 4201 Réservoir
 - IRIS 4202 Cité Amoureux
 - IRIS 4203 Michoum

SECTION 31-05-07

La section 31-05-07 exerce une compétence de contrôle tous secteurs d'activité confondus (**secteurs agricole et transports routiers exclus**) sur l'ensemble des entreprises et établissements exerçant leurs activités sur les territoires suivants :

- **Communes de :**
 - Azas
 - Bonrepos-riquet
 - Montpitol
 - Roqueseriere
 - Saint-jean-l'herm

- **Commune de Balma :**
 - IRIS 0108 Zone d'Activités Nord

- **Commune de Toulouse :**
 - IRIS 2002 Caravelle (partiel)
 - IRIS 2003 La Gloire
 - IRIS 2004 Dix Avril
 - IRIS 2102 Providence
 - IRIS 2103 Bonheure
 - IRIS 2104 Jean Chaubet
 - IRIS 2201 Deltour
 - IRIS 4301 Louis Plana
 - IRIS 4302 Hérédia
 - IRIS 4303 Patinoire de la Fraternité
 - IRIS 4401 Surcouf
 - IRIS 4402 Coquille

SECTION 31-05-08

La section 31-05-08 exerce une compétence de contrôle tous secteurs d'activité confondus (**secteurs agricole et transports routiers exclus**) sur l'ensemble des entreprises et établissements exerçant leurs activités sur les territoires suivants :

- **Commune de Labège :**

Partie située au sud de la voie ferrée :Rue des Arts, rue de la Comédie, Place du Commerce, rue du Commerce, rue Carmin, rue de Sienne, avenue de la Pyrénéenne, rue Magellan, rue Cartier, avenue de l'Occitane (avant le rond-point de Diagora), rue Galilée, rue Ampère, avenue de la Tolosane, rue Jean Rostand, rue du Village

d'Entreprises, rue Pierre Gilles de Gennes (avant le rond-point de Diagora), rue Lapeyrouse, rue Jean Bart, rue Marco Polo, rue de la Découverte, rue d'Isatis. La limite de secteur est constituée à l'est par le centre de congrès de Diagora inclus et la voie de la Méridienne.

- **Commune de Toulouse :**
 - IRIS 0901 Concorde
 - IRIS 0902 Honoré Serres (partiel)
 - IRIS 1002 Raymond IV (partiel)
 - IRIS 1805 Frédéric Estèbe (partiel)
 - IRIS 1806 Mazades
 - IRIS 1807 Negreneys
 - IRIS 1901 Raynal (partiel)

SECTION 31-05-09

La section 31-05-09 exerce une compétence de contrôle tous secteurs d'activité confondus (**secteurs agricole et transports routiers exclus**) sur l'ensemble des entreprises et établissements exerçant leurs activités sur les territoires suivants :

- **Commune de Labège :**

Partie située au nord de la voie ferrée : Rue Max Planck, avenue La Lauragaise, rue du Chêne Vert, rue Buissonnière, rue des Tours, rue Pierre Gilles de Gennes (à hauteur du rond-point de Diagora), allée du Lac, avenue l'Occitane (à hauteur du rond-point de Diagora). La limite de secteur est constituée par le centre de congrès de Diagora non inclus et la voie de la Méridienne.

- **Commune de Toulouse :**
 - IRIS 1001 Belfort
 - IRIS 1002 Raymond IV (partiel)
 - IRIS 1103 Gabriel Peri (partiel)
 - IRIS 1902 Periole (partiel)
 - IRIS 2001 Arago
 - IRIS 2002 Caravelle (partiel)

SECTION 31-05-10

La section 31-05-10 exerce une compétence de contrôle tous secteurs d'activité confondus (**secteurs agricole et transports routiers exclus**) sur l'ensemble des entreprises et établissements exerçant leurs activités sur les territoires suivants :

- **Communes de :**
 - Auzeville Tolosane
 - Auzielle
 - Saint Orens de Gameville
- **Commune de Toulouse :**
 - IRIS 4701 Marcaissonne (partiel)

Direction Départementale des Territoires

R76-2019-04-05-002

DRAAF OCCITANIE - ARDC dossier d'autorisation d'exploiter au
GAEC DE CAUNAN sous le numéro 81182943

Albi, le vendredi 14 décembre 2018

**DIRECTION DEPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES**

Service économie agricole et forestière

Mission contrôle des structures

Dossier suivi par : Gilles LUQUE
gilles.luque@tarn.gouv.fr

Tél. : 05.81.27.59.39
Fax : 05 81 27 51 07

à l'attention du

GAEC DE CAUNAN

Caunan

81260 CAMBOUNES

Objet : Accusé de réception de dossier complet
de demande d'autorisation d'exploiter

Messieurs,

J'accuse réception le 04/12/2018 du caractère complet de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter 12,95 ha SAU, terres situées sur les communes de LE-BEZ (10.32 ha) et de BRASSAC (2.63 ha), appartenant à Madame Céline BASTIDE (0,57 ha), à Monsieur Albert BOUISSET (0,40 ha), à Monsieur Alain BOSC (1,12 ha), à Monsieur François AZEMA (0,86 ha), à Madame Sabine ICHER CARAYOL (0,93 ha), à Madame Marie-Rose PORTALIER (1,93 ha), à Madame Aline MARAVAL (0,54 ha), à Monsieur Hubert BENAZECH (5,49 ha) et à l'Indivision ASSEMAT (1,11 ha).

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- Date de réception de dossier complet : **04/12/2018**
- Numéro d'enregistrement : **n° 81182943**

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de 4 mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du **5 avril 2019**.

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime: affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

A la fin du délai d'instruction de 4 mois, **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration - titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le directeur départemental des territoires
du Tarn et par délégation,
Le responsable de la mission contrôle des structures



Laurent LOUBRADOU

Visites et appels téléphoniques uniquement les matinées des lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9 h à 11 h 30

DDT - 19, rue de Ciron 81013 ALBI Cedex 09 - Téléphone : 05 81 27 50 01 ~ fax : 05 81 27 51 07

Direction Départementale des Territoires

R76-2019-04-06-001

DRAAF OCCITANIE - ARDC dossier d'autorisation d'exploiter au
GAEC DE LA PESCADOUYRE sous le numéro 81182945

Albi, le lundi 17 décembre 2018

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES**

Service économie agricole et forestière

Mission contrôle des structures

à l'attention du

GAEC DE LA PESCADOUYRE
la Pescadouyre

81370 SAINT-SULPICE-LA-POINTE

Dossier suivi par : Gilles LUQUE
gilles.luque@tarn.gouv.fr

Tél. : 05.81.27.59.39

Fax : 05 81 27 51 07

Objet : Accusé de réception de dossier complet
de demande d'autorisation d'exploiter

Madame, Monsieur,

J'accuse réception le 05/12/2018 du caractère complet de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter 20,83 ha SAU, terres situées sur la commune de SAINT-SULPICE-LA-POINTE, appartenant à Monsieur et Madame Michel et Chantal SOULOUMIAC (2,13 ha) et à Messieurs Alain et Michel SOULOUMIAC, à Madame Annie BRET, à Madame Martine CORDIER et à Madame Nadine VIOLLEAU (18,70 ha).

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- Date de réception de dossier complet : **05/12/2018**
- Numéro d'enregistrement : n° **81182945**

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de 4 mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du **6 avril 2019**.

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime: affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

A la fin du délai d'instruction de 4 mois, **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration - titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le directeur départemental des territoires
du Tarn et par délégation,
Le responsable de la mission contrôle des structures



Laurent LOUBRADOU

Visites et appels téléphoniques uniquement les matinées des lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9 h à 11 h 30

DDT - 19, rue de Ciron 81013 ALBI Cedex 09 - Téléphone : 05 81 27 50 01 ~ fax : 05 81 27 51 07

Direction Départementale des Territoires

R76-2019-03-25-011

DRAAF OCCITANIE - ARDC dossier d'autorisation d'exploiter au
GAEC DE MARTRIES sous le numéro 81182940

**DIRECTION DEPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES**

Service économie agricole et forestière

Mission contrôle des structures

Dossier suivi par : Gilles LUQUE
gilles.luque@tarn.gouv.fr

Tél. : 05.81.27.59.39

Fax : 05 81 27 51 07

Albi, le vendredi 23 novembre 2018

à l'attention du

GAEC DES MARTRIES

Les Martriès

81190 PAMPELONNE

Objet : Accusé de réception de dossier complet
de demande d'autorisation d'exploiter

Madame, Monsieur,

J'accuse réception le 23/11/2018 du caractère complet de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter 13,61 ha SAU, terres situées sur les communes de TANUS (12.53 ha) et de MOULARES (1.08 ha), appartenant à Monsieur et Madame Jacques et Monique PRAT.

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- Date de réception de dossier complet : **23/11/2018**
- Numéro d'enregistrement : **n° 81182940**

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de 4 mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du **24 mars 2019**.

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime: affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

A la fin du délai d'instruction de 4 mois, **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration - titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le directeur départemental des territoires
du Tarn et par délégation,
Le responsable de la mission contrôle des structures


Laurent LOUBRADOU

Visites et appels téléphoniques uniquement les matinées des lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9 h à 11 h 30

Direction Départementale des Territoires

R76-2019-03-06-003

DRAAF OCCITANIE - ARDC dossier d'autorisation d'exploiter au
GAEC DU GUIAL sous le numéro 81182933



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFET DU TARN

**DIRECTION DEPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES**

Service économie agricole et forestière

Mission contrôle des structures

Dossier suivi par : Gilles LUQUE
gilles.luque@tarn.gouv.fr

Tél. : 05.81.27.59.39

Fax : 05 81 27 51 07

Albi, le mercredi 14 novembre 2018

à l'attention du

GAEC DU GUIAL

Longuecep

81530 VIANE

Objet : Accusé de réception de dossier complet
de demande d'autorisation d'exploiter

Madame, Messieurs,

J'accuse réception le 05/11/2018 du caractère complet de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter 48,58 ha SAU, terres situées sur les communes de VIANE (16.39 ha) et de LACAZE (32.19 ha), appartenant à la famille BONNET (Louis, Juliette, Claude et Laurent BONNET).

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- Date de réception de dossier complet : **05/11/2018**
- Numéro d'enregistrement : n° **81182933**

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de 4 mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du **6 mars 2019**.

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime: affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

A la fin du délai d'instruction de 4 mois, **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration - titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.

Je vous prie d'agréer, Madame, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le directeur départemental des territoires
du Tarn et par délégation,
Le responsable de la mission contrôle des structures

Laurent LOUBRADOU

Visites et appels téléphoniques uniquement les matinées des lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9 h à 11 h 30

DDT - 19, rue de Ciron 81013 ALBI Cedex 09 - Téléphone : 05 81 27 50 01 ~ fax : 05 81 27 51 07

Direction Départementale des Territoires

R76-2019-03-28-005

DRAAF OCCITANIE - ARDC dossier d'autorisation d'exploiter au
GAEC DU GUIGNERET sous le numéro 81181671

Albi, le 10 décembre 2018

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES**

Service économie agricole et forestière

Mission contrôle des structures

à l'attention du

GAEC DU GUIGNERET

Messieurs Jacques et Jean-Philippe GRANIER
Le Guigneret

81190 ALMAYRAC

Objet : Accusé de réception de dossier complet
de demande d'autorisation d'exploiter

Messieurs,

J'accuse réception le 27 novembre 2018 du caractère complet de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter 25.71 hectares, terres situées sur la commune de MIRANDOL-BOURGNOUNAC, appartenant à Monsieur Joël TRESSIERES (21.04 ha) et à Monsieur et Madame Christian et Gisèle MADER (4.67 ha).

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- Date de réception de dossier complet : **27/11/2018**
- Numéro d'enregistrement : **n° 81181671**

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de 4 mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du **28 mars 2019**.

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime: affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

A la fin du délai d'instruction de 4 mois, **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration - titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le directeur départemental des territoires
du Tarn et par délégation,
Le responsable de la mission contrôle des structures



Laurent LOUBRADOU

Visites et appels téléphoniques uniquement les matinées des lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9 h à 11 h 30

Direction Départementale des Territoires

R76-2019-02-09-002

DRAAF OCCITANIE - ARDC dossier d'autorisation d'exploiter au
GAEC ESCANDE FAMILY sous le numéro 81181666

Albi, le 19 novembre 2018

à l'attention du

Madame Rachel ESCANDE
Monsieur Bryan ESCANDE
GAEC ESCANDE FAMILY
10, Chemin des Bels

81290 VIVIERS-LES-MONTAGNES

**DIRECTION DEPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES**

Service économie agricole et forestière

Mission contrôle des structures

Dossier suivi par : Gilles LUQUE
gilles.luque@tarn.gouv.fr

Tél. : 05.81.27.59.39
Fax : 05 81 27 51 07

Objet : Accusé de réception de dossier complet
de demande d'autorisation d'exploiter

Madame, Monsieur,

J'accuse réception le 8 octobre 2018 du caractère complet de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter 171.1221 ha SAU, terres situées sur les communes de NAVES (55.4213 ha), de VIVIERS-LES-MONTAGNES (57.5608 ha), de SAINT-AFRIQUE-LES-MONTAGNES (38.8160 ha), de LABRUGUIERE (8.3105 ha) et de VERDALLE (11.0135 ha).

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- Date de réception de dossier complet : **08/10/2018**
- Numéro d'enregistrement : n° **81181666**

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de 4 mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du **9 février 2019**.

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime: affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

A la fin du délai d'instruction de 4 mois, **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration - titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le directeur départemental des territoires
du Tarn et par délégation,
Le responsable de la mission contrôle des structures



Laurent LOUBRADOU

Visites et appels téléphoniques uniquement les matinées des lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9 h à 11 h 30

DDT - 19, rue de Ciron 81013 ALBI Cedex 09 - Téléphone : 05 81 27 50 01 ~ fax : 05 81 27 51 07

Direction Départementale des Territoires

R76-2019-02-25-010

DRAAF OCCITANIE - ARDC dossier d'autorisation d'exploiter au
GAEC MALET MCN sous le numéro 81182937

Albi, le lundi 19 novembre 2018

à l'attention du

GAEC MALET MCN
Plaine de Crabet

81140 CASTELNAU-DE-MONTMIRAL

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES**

Service économie agricole et forestière

Mission contrôle des structures

Dossier suivi par : Gilles LUQUE
gilles.luque@tarn.gouv.fr

Tél. : 05.81.27.59.39

Fax : 05 81 27 51 07

Objet : Accusé de réception de dossier complet
de demande d'autorisation d'exploiter

Madame, Messieurs,

J'accuse réception le 23/10/2018 du caractère complet de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter 14,56 ha SAU, terres situées sur les communes de VIEUX (6.62 ha), de LE-VERDIER (3.67 ha), de CAHUZAC-SUR-VERE (1.21 ha) et de MONTELS (3.06 ha), appartenant à Monsieur Gérard ARNAL (6.37 ha), à Monsieur Gérard LAMBLET (3.06 ha) et à Madame Yolande TRANIER (5.13 ha).

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- Date de réception de dossier complet : **23/10/2018**
- Numéro d'enregistrement : **n° 81182937**

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de 4 mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du **24 février 2019**.

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime: affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

A la fin du délai d'instruction de 4 mois, **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration - titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.

Je vous prie d'agréer, Madame, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le directeur départemental des territoires
du Tarn et par délégation,
Le responsable de la mission contrôle des structures



Laurent LOUBRADOU

Visites et appels téléphoniques uniquement les matinées des lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9 h à 11 h 30

DDT - 19, rue de Ciron 81013 ALBI Cedex 09 - Téléphone : 05 81 27 50 01 ~ fax : 05 81 27 51 07

Direction Départementale des Territoires

R76-2019-03-29-043

DRAAF OCCITANIE - ARDC dossier d'autorisation d'exploiter au
GAEC VALMONTs sous le numéro 81182941

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES**

Service économie agricole et forestière

Mission contrôle des structures

Dossier suivi par : Gilles LUQUE
gilles.luque@tarn.gouv.fr

Tél. : 05.81.27.59.39
Fax : 05 81 27 51 07

Albi, le mardi 11 décembre 2018

à l'attention du

GAEC VALMONTS

Le Travez – Castelnau de Brassac

81260 FONTRIEU

Objet : Accusé de réception de dossier complet
de demande d'autorisation d'exploiter

Madame, Messieurs,

J'accuse réception le 28/11/2018 du caractère complet de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter 3,23 ha SAU, terres situées sur la commune de LE-BEZ, appartenant à Madame Céline BASTIDE (1.46 ha) et à l'Indivision ASSEMAT (1.77 ha).

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- Date de réception de dossier complet : **28/11/2018**
- Numéro d'enregistrement : **n° 81182941**

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de 4 mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du **29 mars 2019**.

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime: affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

A la fin du délai d'instruction de 4 mois, **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration - titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.

Je vous prie d'agréer, Madame, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le directeur départemental des territoires
du Tarn et par délégation,
Le responsable de la mission contrôle des structures



Laurent LOUBRADOU

Visites et appels téléphoniques uniquement les matinées des lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9 h à 11 h 30

Direction Départementale des Territoires

R76-2019-03-13-009

DRAAF OCCITANIE - ARDC dossier d'autorisation d'exploiter au
GAEC VIGROUX sous le numéro 81181668

Albi, le 20 novembre 2018

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES**

Service économie agricole et forestière

Mission contrôle des structures

Dossier suivi par : Gilles LUQUE
gilles.luque@tarn.gouv.fr

Tél. : 05.81.27.59.39
Fax : 05 81 27 51 07

à l'attention de

**Monsieur Didier VIGROUX
Madame Amélie VIGROUX**
Ligots

81350 ANDOUQUE

Objet : Accusé de réception de dossier complet
de demande d'autorisation d'exploiter

Madame, Monsieur,

J'accuse réception le 12 novembre 2018 du caractère complet de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter en tant que futurs associés exploitants du GAEC VIGROUX en cours de constitution, concernant la mise en valeur de 78.77 hectares, terres situées sur les communes de ANDOUQUE (32.77 ha) et de PADIES (19.83 ha) dans le département du Tarn et sur les communes de SALLES-LA-SOURCE (6.60 ha) et de SAINT-JUST-SUR-VIAUR (19.57 ha) dans le département de l'Aveyron.

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- Date de réception de dossier complet : **12/11/2018**
- Numéro d'enregistrement : **n° 81181668**

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de 4 mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du **13 mars 2019**.

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime: affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

A la fin du délai d'instruction de 4 mois, **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration - titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le directeur départemental des territoires
du Tarn et par délégation,
Le responsable de la mission contrôle des structures



Laurent LOUBRADOU

Visites et appels téléphoniques uniquement les matinées des lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9 h à 11 h 30

Direction Départementale des Territoires

R76-2019-04-08-002

DRAAF OCCITANIE - ARDC dossier d'autorisation d'exploiter
à l'EARL DE LA PEYRUQUE sous le numéro 81182944

Albi, le lundi 17 décembre 2018

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES**

Service économie agricole et forestière

Mission contrôle des structures

à l'attention de

L'EARL DE LA PEYRUQUE
Madame Josiane GRESS
La Peyruque

81220 VITERBE

Dossier suivi par : Gilles LUQUE
gilles.luque@tarn.gouv.fr

Tél. : 05.81.27.59.39
Fax : 05 81 27 51 07

Objet : Accusé de réception de dossier complet
de demande d'autorisation d'exploiter

Madame,

J'accuse réception le 07/12/2018 du caractère complet de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter 10,72 ha SAU, terres situées sur la commune de LAVAU, dont 10,23 ha vous appartiennent et 0,49 ha à l'Indivision Josiane GRESS et Gisèle ESTELLE.

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- Date de réception de dossier complet : **07/12/2018**
- Numéro d'enregistrement : **n° 81182944**

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de 4 mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du **8 avril 2019**.

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime: affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

A la fin du délai d'instruction de 4 mois, **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration - titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le directeur départemental des territoires
du Tarn et par délégation,
Le responsable de la mission contrôle des structures



Laurent LOUBRADOU

Visites et appels téléphoniques uniquement les matinées des lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9 h à 11 h 30

Direction Départementale des Territoires

R76-2019-02-23-002

DRAAF OCCITANIE - ARDC dossier d'autorisation d'exploiter
à l'EARL DE LA RUTHE sous le numéro 81181659

Albi, le 7 novembre 2018

à l'attention de

L'EARL DE LA RUTHE
Monsieur Christian MARTY
La Ruthe

31250 REVEL

**DIRECTION DEPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES**

Service économie agricole et forestière

Mission contrôle des structures

Dossier suivi par : Gilles LUQUE
gilles.luque@tarn.gouv.fr

Tél. : 05.81.27.59.39

Fax : 05 81 27 51 07

Objet : Accusé de réception de dossier complet
de demande d'autorisation d'exploiter

Monsieur,

J'accuse réception le 22 octobre 2018 du caractère complet du dossier de demande d'autorisation d'exploiter 8.48 hectares SAU, situés sur la commune de GARREVAQUES, appartenant à Monsieur Alain ALBOUY (6.70 ha) et à Monsieur Laurent IMART (1.78 ha)..

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- Date de réception de dossier complet : **22/10/2018**
- Numéro d'enregistrement : **n° 81181659**

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de 4 mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du **23 février 2019**.

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

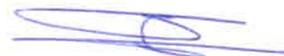
En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime: affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

A la fin du délai d'instruction de 4 mois, **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration - titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le directeur départemental des territoires
du Tarn et par délégation,
Le responsable de la mission contrôle des structures



Laurent LOUBRADOU

Visites et appels téléphoniques uniquement les matinées des lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9 h à 11 h 30

Direction Départementale des Territoires

R76-2019-03-28-004

DRAAF OCCITANIE - ARDC dossier d'autorisation d'exploiter
à l'EARL EN JEANTET sous le numéro 81181670

Albi, le 10 décembre 2018

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES**

Service économie agricole et forestière

Mission contrôle des structures

Dossier suivi par : Gilles LUQUE
gilles.luque@tarn.gouv.fr

Tél. : 05.81.27.59.39
Fax : 05 81 27 51 07

à l'attention de

L'EARL EN JEANTET
Monsieur Olivier ALIBERT
En Jeantet

81700 SAINT-GERMAIN-DES-PRES

Objet : Accusé de réception de dossier complet
de demande d'autorisation d'exploiter

Monsieur,

J'accuse réception le 27 novembre 2018 du caractère complet de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter 27.38 hectares, terres situées sur la commune de SAINT-GERMAIN-DES-PRES, appartenant à Monsieur Lucien VERGNES.

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- Date de réception de dossier complet : **27/11/2018**
- Numéro d'enregistrement : **n° 81181670**

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de 4 mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du **28 mars 2019**.

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime: affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

A la fin du délai d'instruction de 4 mois, **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration - titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le directeur départemental des territoires
du Tarn et par délégation,
Le responsable de la mission contrôle des structures



Laurent LOUBRADOU

Visites et appels téléphoniques uniquement les matinées des lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9 h à 11 h 30

Direction Départementale des Territoires

R76-2019-03-09-001

DRAAF OCCITANIE - ARDC dossier d'autorisation d'exploiter à la
SCEA DE RAVAILHE sous le numéro 81182934



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFET DU TARN

**DIRECTION DEPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES**

Service économie agricole et forestière

Mission contrôle des structures

Dossier suivi par : Gilles LUQUE
gilles.luque@tarn.gouv.fr

Tél. : 05.81.27.59.39
Fax : 05 81 27 51 07

Albi, le jeudi 15 novembre 2018

à l'attention de la

SCEA DE RAVAILHE
Monsieur Vincent GAYREL
103, avenue Foch
BP104

81601 GAILLAC Cédex

Objet : Accusé de réception de dossier complet
de demande d'autorisation d'exploiter

Monsieur,

J'accuse réception le 08/11/2018 du caractère complet de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter 18,13 ha SAU, terres situées sur la commune de CAHUZAC-SUR-VERE, appartenant à Madame Nelly LLINAS et à Monsieur Christophe LLINAS (14.06 ha), à Madame Andrée MARTY, à Madame Anne CASTELBOU et à Monsieur Nicolas MARTY (4.07 ha).

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- Date de réception de dossier complet : **08/11/2018**
- Numéro d'enregistrement : n° **81182934**

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de 4 mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du **9 mars 2019**.

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime: affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

A la fin du délai d'instruction de 4 mois, **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration - titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le directeur départemental des territoires
du Tarn et par délégation,
Le responsable de la mission contrôle des structures

Laurent LOUBRADOU

Visites et appels téléphoniques uniquement les matinées des lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9 h à 11 h 30

DDT - 19, rue de Ciron 81013 ALBI Cedex 09 - Téléphone : 05 81 27 50 01 ~ fax : 05 81 27 51 07

Direction Départementale des Territoires

R76-2019-03-06-004

DRAAF OCCITANIE - ARDC dossier d'autorisation d'exploiter
à Madame Audrey MALATERRE et Monsieur Christian
MALATERRE sous le numéro 81181662

Albi, le 12 novembre 2018

à l'attention de

Madame Audrey MALATERRE
Monsieur Christian MALATERRE
938, Chemin de Courbière

81340 ASSAC

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES**

Service économie agricole et forestière

Mission contrôle des structures

Dossier suivi par : Gilles LUQUE
gilles.luque@tam.gouv.fr

Tél. : 05.81.27.59.39
Fax : 05 81 27 51 07

Objet : Accusé de réception de dossier complet
de demande d'autorisation d'exploiter

Madame, Monsieur,

J'accuse réception le 5 novembre 2018 du caractère complet de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter en tant que associés du GAEC DE COURBIÈRE, concernant la mise en valeur de 106.02 ha, dont 12.02 ha situés sur la commune de VALENCE-D'ALBIGEOIS, appartenant à Mesdames Monique JARRY et Claudette BAULES nées ROUQUETTE.

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- Date de réception de dossier complet : **05/11/2018**
- Numéro d'enregistrement : **n° 81181662**

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de 4 mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du **6 mars 2019**.

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime: affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

A la fin du délai d'instruction de 4 mois, **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration - titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le directeur départemental des territoires
du Tarn et par délégation,
Le responsable de la mission contrôle des structures



Laurent LOUBRADOU

Visites et appels téléphoniques uniquement les matinées des lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9 h à 11 h 30

Direction Départementale des Territoires

R76-2019-02-23-003

DRAAF OCCITANIE - ARDC dossier d'autorisation d'exploiter
à Madame Bernadette HERVE et Monsieur Nicolas HERVE sous le
numéro 81181660

Albi, le 7 novembre 2018

**DIRECTION DEPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES**

Service économie agricole et forestière

Mission contrôle des structures

Dossier suivi par : Gilles LUQUE
gilles.luque@tarn.gouv.fr

Tél. : 05.81.27.59.39
Fax : 05 81 27 51 07

à l'attention de

**Madame Bernadette HERVE
Monsieur Nicolas HERVE**

Salans

81430 AMBIALET

Objet : Accusé de réception de dossier complet
de demande d'autorisation d'exploiter

Madame, Monsieur,

J'accuse réception le 22 octobre 2018 du caractère complet de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter en tant que futurs associés exploitants du GAEC HERVE en cours de constitution, concernant la mise en valeur de 98.91 ha, situés sur les communes de VILLEFRANCHE-D'ALBIGEOIS (2.59 ha), de BELLEGARDE-MARSAL (37.37 ha) et de AMBIALET (58.95 ha), terres auparavant exploitées individuellement par Madame Bernadette HERVE et par Monsieur Bernard HERVE.

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- Date de réception de dossier complet : **22/10/2018**
- Numéro d'enregistrement : n° **81181660**

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de 4 mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du **23 février 2019**.

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime: affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

A la fin du délai d'instruction de 4 mois, **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration - titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le directeur départemental des territoires
du Tarn et par délégation,
Le responsable de la mission contrôle des structures



Laurent LOUBRADOU

Visites et appels téléphoniques uniquement les matinées des lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9 h à 11 h 30

DDT - 19, rue de Ciron 81013 ALBI Cedex 09 - Téléphone : 05 81 27 50 01 ~ fax : 05 81 27 51 07

Direction Départementale des Territoires

R76-2019-03-09-002

DRAAF OCCITANIE - ARDC dossier d'autorisation d'exploiter
à Madame Julie CROS sous le numéro 81181664

Albi, le 15 novembre 2018

**DIRECTION DEPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES**

Service économie agricole et forestière

Mission contrôle des structures

Dossier suivi par : Gilles LUQUE
gilles.luque@tarn.gouv.fr

Tél. : 05.81.27.59.39
Fax : 05 81 27 51 07

à l'attention de

Madame Julie CROS
Caragne

81120 RONEL

Objet : Accusé de réception de dossier complet
de demande d'autorisation d'exploiter

Madame,

J'accuse réception le 8 novembre 2018 du caractère complet de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter 8.12 ha, terres situées sur la commune de RONEL, appartenant à votre père Monsieur Christian CROS.

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- Date de réception de dossier complet : **08/11/2018**
- Numéro d'enregistrement : **n° 81181664**

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de 4 mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du **9 mars 2019**.

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime: affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

A la fin du délai d'instruction de 4 mois, **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration - titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le directeur départemental des territoires
du Tarn et par délégation,
Le responsable de la mission contrôle des structures



Laurent LOUBRADOU

Visites et appels téléphoniques uniquement les matinées des lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9 h à 11 h 30

Direction Départementale des Territoires

R76-2019-02-25-011

DRAAF OCCITANIE - ARDC dossier d'autorisation d'exploiter
à Madame Marie-Thérèse HERAIL sous le numéro 81181661

Albi, le 8 novembre 2018

à l'attention de

Madame Marie-Thérèse HERAIL
La Tourenne Haut

81710 NAVES

**DIRECTION DEPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES**

Service économie agricole et forestière

Mission contrôle des structures

Dossier suivi par : Gilles LUQUE
gilles.luque@tarn.gouv.fr

Tél. : 05.81.27.59.39
Fax : 05 81 27 51 07

Objet : Accusé de réception de dossier complet
de demande d'autorisation d'exploiter

Madame,

J'accuse réception le 23 octobre 2018 du caractère complet de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter 19.34 ha, terres situées sur la commune de NAVES, appartenant à votre époux Monsieur Jean-François HERAIL.

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- Date de réception de dossier complet : **23/10/2018**
- Numéro d'enregistrement : **n° 81181661**

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de 4 mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du **24 février 2019**.

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime: affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

A la fin du délai d'instruction de 4 mois, **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration - titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le directeur départemental des territoires
du Tarn et par délégation,
Le responsable de la mission contrôle des structures



Laurent LOUBRADOU

Visites et appels téléphoniques uniquement les matinées des lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9 h à 11 h 30

Direction Départementale des Territoires

R76-2019-03-16-002

DRAAF OCCITANIE - ARDC dossier d'autorisation d'exploiter
à Madame Pauline DEGOY sous le numéro 81181667

Albi, le 19 novembre 2018

**DIRECTION DEPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES**

Service économie agricole et forestière

Mission contrôle des structures

Dossier suivi par : Gilles LUQUE
gilles.luque@tarn.gouv.fr

Tél. : 05.81.27.59.39
Fax : 05 81 27 51 07

à l'attention du

Madame Pauline DEGOY
En Bouffil

81500 FIAC

Objet : Accusé de réception de dossier complet
de demande d'autorisation d'exploiter

Madame,

J'accuse réception le 15 novembre 2018 du caractère complet de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter 39 ha SAU, terres situées sur la commune de FIAC, appartenant à votre père Monsieur Bruno DEGOY.

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- Date de réception de dossier complet : **15/11/2018**
- Numéro d'enregistrement : n° **81181667**

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de 4 mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du **16 mars 2019**.

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime: affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

A la fin du délai d'instruction de 4 mois, **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration - titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le directeur départemental des territoires
du Tarn et par délégation,
Le responsable de la mission contrôle des structures



Laurent LOUBRADOU

Visites et appels téléphoniques uniquement les matinées des lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9 h à 11 h 30

Direction Départementale des Territoires

R76-2019-03-13-008

DRAAF OCCITANIE - ARDC dossier d'autorisation d'exploiter
à Monsieur Cédric BARTHES sous le numéro 81182935

Albi, le vendredi 16 novembre 2018

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES**

Service économie agricole et forestière

Mission contrôle des structures

Dossier suivi par : Gilles LUQUE
gilles.luque@tarn.gouv.fr

Tél. : 05.81.27.59.39
Fax : 05 81 27 51 07

à l'attention de

Monsieur Cédric BARTHES
Ferme de l'Espinassette

81100 CASTRES

Objet : Accusé de réception de dossier complet
de demande d'autorisation d'exploiter

Monsieur,

J'accuse réception le 12/11/2018 du caractère complet de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter 31,99 ha SAU, terres situées sur les communes de BLAN (13.65 ha), de PALLEVILLE (0.26 ha), de PECHAUDIER, (0.90 ha), de PUYLAURENS (2.17 ha) et de SAINT-SERNIN-LES-LAVAUUR (15.01 ha), appartenant à Madame Anne-Marie CESTRIERES (16.98 ha) et à Monsieur et Madame Gilbert et Lucette DUBAC (15.01 ha).

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- Date de réception de dossier complet : **12/11/2018**
- Numéro d'enregistrement : **n° 81182935**

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de 4 mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du **13 mars 2019**.

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime: affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

A la fin du délai d'instruction de 4 mois, **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration - titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le directeur départemental des territoires
du Tarn et par délégation,
Le responsable de la mission contrôle des structures



Laurent LOUBRADOU

Visites et appels téléphoniques uniquement les matinées des lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9 h à 11 h 30

DDT - 19, rue de Ciron 81013 ALBI Cedex 09 - Téléphone : 05 81 27 50 01 - fax : 05 81 27 51 07

Direction Départementale des Territoires

R76-2019-03-22-002

DRAAF OCCITANIE - ARDC dossier d'autorisation d'exploiter
à Monsieur Christophe RIEUNAU sous le numéro 81182939

**DIRECTION DEPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES**

Service économie agricole et forestière

Mission contrôle des structures

Dossier suivi par : Gilles LUQUE
gilles.luque@tarn.gouv.fr

Tél. : 05.81.27.59.39

Fax : 05 81 27 51 07

Albi, le vendredi 23 novembre 2018

à l'attention de

Monsieur Christophe RIEUNAU

Le Village

81190 SAINTE-GEMME

Objet : Accusé de réception de dossier complet
de demande d'autorisation d'exploiter

Monsieur,

J'accuse réception le 21/11/2018 du caractère complet de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter 3,64 ha SAU, terres situées sur la commune de MIRANDOL-BOURGNOUNAC, appartenant à l'Indivision GUITTARD (2.10 ha), à Madame Pierrette PANIS (0.28 ha) et à Madame Josiane NEYROLLES (1.26 ha).

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- Date de réception de dossier complet : **21/11/2018**
- Numéro d'enregistrement : **n° 81182939**

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de 4 mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du **22 mars 2019**.

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime: affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

A la fin du délai d'instruction de 4 mois, **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration - titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le directeur départemental des territoires
du Tarn et par délégation,
Le responsable de la mission contrôle des structures



Laurent LOUBRADOU

Visites et appels téléphoniques uniquement les matinées des lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9 h à 11 h 30

Direction Départementale des Territoires

R76-2019-03-27-005

DRAAF OCCITANIE - ARDC dossier d'autorisation d'exploiter
à Monsieur David MONCAYO sous le numéro 81181669

Albi, le 10 décembre 2018

à l'attention de

Monsieur David MONCAYO
22, En Barraou

81570 SEMALENS

**DIRECTION DEPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES**

Service économie agricole et forestière

Mission contrôle des structures

Dossier suivi par : Gilles LUQUE
gilles.luque@tarn.gouv.fr

Tél. : 05.81.27.59.39
Fax : 05 81 27 51 07

Objet : Accusé de réception de dossier complet
de demande d'autorisation d'exploiter

Monsieur,

J'accuse réception le 26 novembre 2018 du caractère complet de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter 2.69 hectares, terres situées sur la commune de MAGRIN, appartenant à Monsieur Patrice BRESSOLLES.

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- Date de réception de dossier complet : **26/11/2018**
- Numéro d'enregistrement : **n° 81181669**

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de 4 mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du **27 mars 2019**.

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

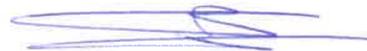
En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime: affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

A la fin du délai d'instruction de 4 mois, **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration - titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le directeur départemental des territoires
du Tarn et par délégation,
Le responsable de la mission contrôle des structures



Laurent LOUBRADOU

Visites et appels téléphoniques uniquement les matinées des lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9 h à 11 h 30

DDT - 19, rue de Ciron 81013 ALBI Cedex 09 - Téléphone : 05 81 27 50 01 ~ fax : 05 81 27 51 07

Direction Départementale des Territoires

R76-2019-03-16-001

**DRAAF OCCITANIE - ARDC dossier d'autorisation d'exploiter
à Monsieur François MADEMBA-SY sous le numéro 81182938**

**DIRECTION DEPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES**

Service économie agricole et forestière

Mission contrôle des structures

Dossier suivi par : Gilles LUQUE
gilles.luque@tarn.gouv.fr

Tél. : 05.81.27.59.39

Fax : 05 81 27 51 07

Albi, le lundi 19 novembre 2018

à l'attention de

Monsieur François MADEMBA-SY
Le Carla

81390 PUYBEGON

Objet : Accusé de réception de dossier complet
de demande d'autorisation d'exploiter

Monsieur,

J'accuse réception le 15/11/2018 du caractère complet de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter 32 ha SAU, terres et vignes situées sur les communes de PEYROLE (24.74 ha) et de MONTANS (7.26 ha), appartenant au GFA BRAMES AYGUES.

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- Date de réception de dossier complet : **15/11/2018**
- Numéro d'enregistrement : **n° 81182938**

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de 4 mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du **16 mars 2019**.

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime: affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

A la fin du délai d'instruction de 4 mois, **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration - titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le directeur départemental des territoires
du Tarn et par délégation,
Le responsable de la mission contrôle des structures



Laurent LOUBRADOU

Visites et appels téléphoniques uniquement les matinées des lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9 h à 11 h 30

DDT - 19, rue de Ciron 81013 ALBI Cedex 09 - Téléphone : 05 81 27 50 01 ~ fax : 05 81 27 51 07

Direction Départementale des Territoires

R76-2019-02-26-043

DRAAF OCCITANIE - ARDC dossier d'autorisation d'exploiter
à Monsieur Jordy PEZOUS sous le numéro 81181663



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU TARN

Albi, le 13 novembre 2018

à l'attention de

Monsieur Jordy PEZOUS

Les Rigoussels

81800 RABASTENS

**DIRECTION DEPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES**

Service économie agricole et forestière

Mission contrôle des structures

Dossier suivi par : Gilles LUQUE
gilles.luque@tarn.gouv.fr

Tél. : 05.81.27.59.39

Fax : 05 81 27 51 07

Objet : Accusé de réception de dossier complet
de demande d'autorisation d'exploiter

Monsieur,

J'accuse réception le 25 octobre 2018 du caractère complet de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter 22.47 ha, situés sur la commune de RABASTENS, appartenant à Monsieur Jean-Claude MARTY.

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- Date de réception de dossier complet : **25/10/2018**
- Numéro d'enregistrement : n° **81181663**

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de 4 mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du **26 février 2019**.

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime: affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

A la fin du délai d'instruction de 4 mois, **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration - titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le directeur départemental des territoires
du Tarn et par délégation,
Le responsable de la mission contrôle des structures

Laurent LOUBRADOU

Visites et appels téléphoniques uniquement les matinées des lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9 h à 11 h 30

DDT - 19, rue de Ciron 81013 ALBI Cedex 09 - Téléphone : 05 81 27 50 01 ~ fax : 05 81 27 51 07

Direction Départementale des Territoires

R76-2019-03-09-003

DRAAF OCCITANIE - ARDC dossier d'autorisation d'exploiter
à Monsieur Tristan LARROQUE sous le numéro 81181665



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFET DU TARN

Albi, le 15 novembre 2018

**DIRECTION DEPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES**

Service économie agricole et forestière

Mission contrôle des structures

Dossier suivi par : Gilles LUQUE
gilles.luque@tarn.gouv.fr

Tél. : 05.81.27.59.39

Fax : 05 81 27 51 07

à l'attention de

Monsieur Tristan LARROQUE
15, route de Fonfrège

81150 CASTELNAU-DE-LEVIS

Objet : Accusé de réception de dossier complet
de demande d'autorisation d'exploiter

Monsieur,

J'accuse réception le 8 novembre 2018 du caractère complet de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter 9.83 ha, terres situées sur la commune de CASTELNAU-DE-LEVIS, appartenant à votre père Monsieur Jean-Claude LARROQUE.

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- Date de réception de dossier complet : **08/11/2018**
- Numéro d'enregistrement : **n° 81181665**

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de 4 mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du **9 mars 2019**.

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime: affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

A la fin du délai d'instruction de 4 mois, **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration - titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le directeur départemental des territoires
du Tarn et par délégation,
Le responsable de la mission contrôle des structures


Laurent LOUBRADOU

Visites et appels téléphoniques uniquement les matinées des lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9 h à 11 h 30

DDT - 19, rue de Ciron 81013 ALBI Cedex 09 - Téléphone : 05 81 27 50 01 - fax : 05 81 27 51 07

Direction Départementale des Territoires

R76-2019-03-14-001

DRAAF OCCITANIE - ARDC dossier d'autorisation d'exploiter
à Monsieur Yannick RIVIERE sous le numéro 81182936

Albi, le vendredi 16 novembre 2018

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES**

Service économie agricole et forestière

Mission contrôle des structures

à l'attention de

Monsieur Yannick RIVIERE

6, route de Pugnères

81500 TEULAT

Dossier suivi par : Gilles LUQUE
gilles.luque@tarn.gouv.fr

Tél. : 05.81.27.59.39

Fax : 05 81 27 51 07

Objet : Accusé de réception de dossier complet
de demande d'autorisation d'exploiter

Monsieur,

J'accuse réception le 13/11/2018 du caractère complet de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter 37,48 ha SAU, terres situées sur les communes de BANNIERES (20.96 ha), de VILLENEUVE-LES-LAVAUUR (1.48 ha), de TEULAT (15.04 ha), appartenant à Monsieur Jean-Paul RIVIERE (8.32 ha), à Monsieur et Madame Michel et Michèle RIVIERE (13.59 ha), à Madame Nicole BRESSOLLES (8.85 ha) et à Madame Denise COUSY (6.72 ha).

Les références administratives de votre dossier sont les suivantes :

- Date de réception de dossier complet : **13/11/2018**
- Numéro d'enregistrement : **n° 81182936**

En l'absence de réponse de l'administration dans un délai de 4 mois suivant la date de réception de votre dossier complet mentionnée plus haut, l'autorisation d'exploiter vous sera tacitement accordée, à compter du **14 mars 2019**.

Ce délai d'instruction de 4 mois est susceptible d'être prolongé de deux mois conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime. Dans ce cas, vous en serez avisé **avant la date citée ci-dessus**.

En cas d'accord tacite, la copie du présent accusé de réception sera affichée et publiée dans les mêmes conditions qu'une autorisation expresse conformément à l'article R. 331-6 du code rural et de la pêche maritime: affichage en mairie et publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

A la fin du délai d'instruction de 4 mois, **le présent accusé de réception aura valeur d'attestation d'accord tacite** telle qu'elle est prévue à l'article L. 232-3 du code des relations entre le public et l'administration - titre III section 1. Il ne vous sera donc pas nécessaire de faire une autre demande d'attestation à l'administration pour bénéficier de vos droits.

Conservez dès maintenant ce document qui sera, en cas d'accord tacite, le seul à valoir autorisation d'exploiter le bien foncier agricole que vous avez demandé.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le directeur départemental des territoires
du Tarn et par délégation,
Le responsable de la mission contrôle des structures



Laurent LOUBRADOU

Visites et appels téléphoniques uniquement les matinées des lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9 h à 11 h 30

DDT - 19, rue de Ciron 81013 ALBI Cedex 09 - Téléphone : 05 81 27 50 01 ~ fax : 05 81 27 51 07

DRAAF Occitanie

R76-2019-04-09-004

Arrêté portant approbation du document d'aménagement de la forêt
communale de Loubens pour la période 2019-2038



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA REGION OCCITANIE

Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt

Service régional de la forêt et du bois

Département : ARIEGE

Forêt communale de LOUBENS

Contenance cadastrale : 24,0735 ha

Surface de gestion : 24,07 ha

Révision d'aménagement 2019-2038

Arrêté
portant approbation
du document d'aménagement
de la forêt communale de loubens
pour la période 2019-2038

Le Préfet de la région Occitanie,
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

- VU les articles L124-1,1°, L212-1, L212-2, D212-1, D212-2, R212-3, D212-5,2°, D214-15, et D214-16 du Code Forestier ;
- VU l'arrêté préfectoral en date du 9 février 2000 réglant l'aménagement de la forêt communale de LOUBENS pour la période 1999 - 2018 ;
- VU le document d'aménagement établi par l'Office National des Forêts et transmis par l'Office national des forêts le 21/12/2018 ;
- VU la délibération de la commune de LOUBENS en date du 27 septembre 2018, déposée à la préfecture de FOIX le 4 octobre 2018, donnant son accord au projet d'aménagement forestier qui lui a été présenté ;
- VU l'avis de la direction départementale des territoires de l'Ariège en date du 8 avril 2019 ;
- VU l'arrêté préfectoral R76-2018-11-10-015 en date du 10 novembre 2018 donnant délégation de signature à Monsieur Pascal AUGIER, directeur régional de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt ;
- VU l'arrêté préfectoral R76-2019-49/DRAAF en date du 7 mars 2019 portant subdélégation à certains agents de la direction régionale de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt ;
- SUR proposition du Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : La forêt communale de LOUBENS (ARIEGE), d'une contenance de 24,07 ha, est affectée prioritairement à la fonction de production ligneuse et à la fonction écologique, tout en assurant sa fonction sociale et de protection physique, dans le cadre d'une gestion durable multifonctionnelle.

Article 2 : Cette forêt est actuellement composée de Chêne pubescent (48%), Chêne sessile ou pédonculé (28%), Hêtre (4%) et autres feuillus (20%).

Les peuplements susceptibles de production ligneuse seront traités en Futaie irrégulière sur 9.57 ha.

L'essence principale objectif qui détermine sur le long terme les grands choix de gestion de ces peuplements sera le chêne sessile (9.57 ha). Les autres essences seront maintenues comme essences objectif associées ou comme essences d'accompagnement.

Article 3 : Pendant une durée de 20 ans (2019 – 2038) :

- La forêt sera divisée en deux groupes de gestion :
 - Un groupe de futaie irrégulière, d'une contenance totale de 9,57 ha ;
 - Un groupe constitué de peuplements hors sylviculture, d'une contenance totale de 14,50 ha.
- les mesures définies par les consignes nationales de gestion visant à la préservation de la biodiversité courante (notamment la conservation d'arbres isolés à cavités, morts, ou sénescents) ainsi qu'à la préservation des sols et des eaux de surface, seront systématiquement mises en œuvre.
- l'Office national des forêts informera régulièrement le maire de la commune de LOUBENS de l'état de l'équilibre sylvo-cynégétique dans la forêt, et ce dernier mettra en œuvre toutes les mesures nécessaires à son maintien ou à son rétablissement en optimisant et suivant la capacité d'accueil, et en s'assurant en particulier que le niveau des demandes de plans de chasse concernant la forêt est adapté à l'évolution des populations de grand gibier et des dégâts constatés sur les peuplements ;

Article 4 : Le Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture, et de la Forêt, et le Directeur territorial de l'Office national des forêts sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs du département de l'Ariège.

Toulouse, le **09 AVR. 2019**

Pour le Préfet et par délégation,
Pour le directeur régional de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt et par délégation,
Le chef du service régional de la forêt et du bois

Signé

Xavier PŒLIN

DRAAF Occitanie

R76-2019-04-08-003

Décision du 8 avril 2019 portant sur la demande déposée par
RAYNAL Laurent enregistrée sous le n° 12190650 dans le cadre du
contrôle des structures des exploitations agricoles

*Décision du 8 avril 2019 portant sur la demande déposée par RAYNAL Laurent enregistrée sous
le n° 12190650 dans le cadre du contrôle des structures des exploitations agricoles*



PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE

Direction régionale de l'agriculture,
de l'alimentation et de la forêt
Service régional de l'agriculture
et de l'agroalimentaire

Monsieur RAYNAL Laurent
Greffuel
12160 MOYRAZES

Service instructeur :
Direction Départementale des Territoires
de l'Aveyron
Service : SADR
Affaire suivie par : Hélène VICARIO
Tél : 05 65 73 51 90

Décision relative au contrôle des structures des exploitations agricoles

Le préfet de la région Occitanie,
préfet de la Haute-Garonne
Chevalier de la Légion d'honneur,
Chevalier de l'ordre national du Mérite

Vu le code rural et de la pêche maritime dans ses articles L. 331-1 à L. 331-10 notamment les articles L331-4-1 à L331-4-3 et R331-16 relatifs à la procédure de rescrit , R. 313-1 à R. 313-6, R . 331-1 à R. 331-12 ;

Vu l'arrêté du 29 mars 2016 du préfet de la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées portant schéma directeur régional des exploitations agricoles (SDREA) pour les départements de l'Ariège, de l'Aveyron, de la Haute-Garonne, du Gers, du Lot, des Hautes-Pyrénées, du Tarn et du Tarn-et-Garonne ;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2018 du préfet de la région Occitanie portant délégation de signature à M. Pascal AUGIER directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt pour la région Occitanie ;

Vu l'arrêté du 7 mars 2019 du directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Occitanie portant subdélégation de signature à certains agents de la DRAAF ;

Vu la demande de Monsieur RAYNAL Laurent demeurant à Greffuel – 12160 MOYRAZES auprès de la direction départementale des territoires de l'Aveyron, déposée le 14 janvier 2019 sous le numéro 12190650 portant sur le régime applicable en matière de contrôle des structures (autorisation, déclaration ou opération libre) de l'opération envisagée par le demandeur ,

Considérant que l'opération envisagée par Monsieur RAYNAL Laurent consiste en une installation sur une surface de 34,2757 hectares sise sur les communes de MOYRAZES et BOUSSAC ;

Considérant que le SDREA susvisé fixe le seuil de soumission au contrôle des structures sur les communes concernées à 52 hectares ;

Considérant que Monsieur RAYNAL Laurent est exploitant et qu'il détient la capacité agricole ;

Considérant que les revenus extra-agricoles de Monsieur RAYNAL Laurent sont inférieurs à 3120 fois le SMIC horaire ;

Considérant que l'opération envisagée par Monsieur RAYNAL Laurent n'entraîne ni la suppression, ni le démantèlement d'une exploitation qui la ramènerait en dessous du seuil de contrôle ;

Considérant que l'opération envisagée par Monsieur RAYNAL Laurent n'entraîne pas la suppression d'un bâtiment agricole essentiel à son fonctionnement ;

Décide :

Art. 1^{er}. – L'opération envisagée par Monsieur RAYNAL Laurent demeurant à Greffuel – 12160 MOYRAZES n'est pas soumise à autorisation préalable, mais le demandeur doit recueillir l'accord du ou des propriétaires pour exploiter les parcelles demandées.

Art. 2. – Cette présente décision cesse de produire ses effets en cas de changement de la réglementation au vu de laquelle la question soumise par le demandeur a été appréciée, si la situation de demandeur ne correspond plus aux informations fournies ou s'il est démontré que la position ainsi prise reposait sur des informations erronées transmises par le demandeur .

Art. 3. - Le secrétaire général de la préfecture et le Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée au demandeur et, le cas échéant, au preneur en place, publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Occitanie et affichée en mairie des communes de MOYRAZES et BOUSSAC ,

Vous disposez d'un délai de deux mois à compter de la notification de la présente décision pour déposer :

- *soit un recours gracieux devant le préfet ou un recours hiérarchique devant le ministre en charge de l'agriculture ;*
- *soit un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse.*

Dans le cas d'un recours gracieux ou hiérarchique, en cas de nouveau refus exprès ou tacite (par absence de réponse dans les deux mois du recours), vous disposez d'un nouveau délai de deux mois pour déposer un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse.

Fait à Montpellier, le 8 avril 2019

Pour le Directeur et par délégation,
Le Chef du service régional de l'agriculture
et de l'agroalimentaire,

signé

Guillaume RANDRIAMAMPITA

SGAR Occitanie

R76-2019-04-08-005

Délégation de signature de M. GÉLY au sein de la Direction
interrégionale des services pénitentiaires de TOULOUSE



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

DIRECTION
DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE

DIRECTION INTERRÉGIONALE
DES SERVICES PÉNITENTIAIRES DE TOULOUSE

BUREAU DES AFFAIRES GÉNÉRALES

Décision n°6/2019 portant délégation de signature à la direction interrégionale des services pénitentiaires de Toulouse

Le directeur interrégional,

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances,
Vu le décret n° 65-73 du 27 janvier 1965 modifiant les circonscriptions des directions régionales des services pénitentiaires en métropole,
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique
Vu l'arrêté du Garde des Sceaux en date du 30 décembre 2005 portant règlement de comptabilité du ministère de la Justice pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués,
Vu l'arrêté du 7 avril 2009 portant implantation d'unités opérationnelles auprès des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire pour le compte de commerce « Cantine et travail des détenus dans le cadre pénitentiaire »,
Vu l'arrêté du 7 avril 2009 portant implantation d'unités opérationnelles auprès des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire pour le budget général,
Vu l'arrêté du 29 juin 2009 portant règlement de comptabilité au ministère du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'état pour la désignation d'ordonnateurs secondaires et leurs délégués relevant du ministère de la justice et des libertés sur le programme n°309 « entretien des bâtiments de l'Etat »
Vu l'arrêté du 1^{er} juin 2010 portant règlement de comptabilité du ministère de la justice et des libertés pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués,
Vu l'arrêté du Garde des Sceaux en date du 14 janvier 2019 portant nomination de Monsieur Stéphane Gély, Directeur interrégional des services pénitentiaires de Toulouse,
Décide :

Délégation d'engagement et de mandatement des recettes et dépenses

Article 1 : En mon absence, délégation est donnée, à Monsieur Arnaud MOUMANEIX, directeur interrégional adjoint à la direction interrégionale des services pénitentiaires, à **Madame Isabelle GOMEZ**, Secrétaire générale de la direction interrégionale des services pénitentiaires de Toulouse, de signer, au nom du directeur interrégional, l'ensemble des actes relatifs au pilotage du budget opérationnel de programme de la direction interrégionale de Toulouse ainsi que les actes relatifs à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'Etat imputées sur le compte de commerce 912 « cantine des détenus au travail dans le cadre pénitentiaire ».

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Arnaud MOUMANEIX, et de Madame Isabelle GOMEZ, délégation est donnée à **Madame Elodie SOUDES**, attachée principale d'administration de l'Etat, chef du département budget et finances, et à **Madame Céline MUZARD**, attachée d'administration de l'Etat, adjointe à la chef du département budget et finances, de signer, au nom du directeur interrégional, l'ensemble des actes relatifs au pilotage du budget opérationnel de programme de la direction interrégionale de Toulouse – **hors titre 2** ainsi que les actes relatifs à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'Etat imputées sur le compte de commerce 912 « cantine des détenus au travail dans le cadre pénitentiaire ».

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Article 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Arnaud MOUMANEIX, et de Madame Isabelle GOMEZ, délégation est donnée à Madame Chrystelle LANDRI, attachée principale d'administration de l'Etat, chef du département des ressources humaines et des relations sociales, de signer, au nom du directeur interrégional, l'ensemble des actes relatifs au pilotage du budget opérationnel de programme de la direction interrégionale de Toulouse – titre 2.

Article 4 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Arnaud MOUMANEIX, et de Madame Isabelle GOMEZ, délégation est donnée à Monsieur Joseph GOMEZ, directeur des services pénitentiaires, chef du département des affaires immobilières par intérim, de signer, au nom du directeur interrégional, l'ensemble des actes relatifs au pilotage du budget opérationnel de programme de la direction interrégionale de Toulouse les actes relatifs au code UO 0107-F175-3175.

Article 5 : Délégation est donnée à Madame Chloé GARDENAL, directrice des services pénitentiaires, chef du département sécurité et détention et à Monsieur Philippe RAMUSCELLO, commandant pénitentiaire, adjoint à la chef du département sécurité et détention, de signer, au nom du directeur interrégional, l'ensemble des actes d'engagement et des dépenses budgétaires nécessaires à la réalisation des missions assurées par le département sécurité et détention.

Article 6 : Délégation est donnée à Madame Véronique DUMAS, directrice pénitentiaire d'insertion et de probation, chef du département des politiques d'insertion et des programmes de la prévention de la récidive, à Monsieur Théodore ADIN, directeur pénitentiaire d'insertion et de probation, adjoint à la chef du département des politiques d'insertion et des programmes de la prévention de la récidive, de signer, au nom du directeur interrégional, l'ensemble des actes d'engagement et des dépenses budgétaires nécessaires à la réalisation des missions assurées par le département des politiques d'insertion et des programmes de la prévention de la récidive.

Article 7 : Délégation est donnée à Madame Chrystelle LANDRI, attachée principale d'administration de l'Etat, chef du département des ressources humaines et des relations sociales, à Madame Annick LANCELLE, attachée d'administration de l'Etat, adjointe à la chef du département des ressources humaines et des relations sociales, de signer, au nom du directeur interrégional, l'ensemble des actes d'engagement et des dépenses budgétaires nécessaires à la réalisation des missions assurées par le département des ressources humaines et des relations sociales.

Article 8 : Délégation est donnée à Monsieur Dominique CLARY, cadre technique contractuel, chef du département des systèmes d'information, à Monsieur Sylvain VAYSSET, directeur technique, adjoint au chef du département des systèmes d'information, de signer, au nom du directeur interrégional, l'ensemble des actes d'engagement et des dépenses budgétaires nécessaires à la réalisation des missions assurées par le département des systèmes d'information.

Article 9 : Délégation est donnée à Monsieur Richard MONTEIL, directeur des services pénitentiaires, chef de la cellule interrégionale de renseignement pénitentiaire, à Madame Anne LEPIONNER, capitaine pénitentiaire, adjointe au chef de la cellule interrégionale de renseignement pénitentiaire, de signer, au nom du directeur interrégional, l'ensemble des actes d'engagement et des dépenses budgétaires nécessaires à la réalisation des missions assurées par la cellule interrégionale de renseignement pénitentiaire.

Article 10 : Délégation est donnée à Monsieur Patrick SEGUINAUD, commandant pénitentiaire, chef de l'antenne régionale pour les extractions judiciaires, à Monsieur Patrick FRAISSE, capitaine pénitentiaire, adjoint au chef de l'antenne régionale pour les extractions judiciaires, de signer, au nom du directeur interrégional, l'ensemble des actes d'engagement et des dépenses budgétaires nécessaires à la réalisation des missions assurées par l'antenne régionale pour les extractions judiciaires.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Article 11 : délégation est donnée pour signer les actes d'engagement, des recettes et des dépenses budgétaires des centres de coût suivants, ainsi que du compte de commerce 912 afférent dans la limite de 5 000 € par acte, à :

CENTRES DE COUT	Délégation donnée au chef d'établissement	Délégation donnée à l'adjoint(e) en l'absence du chef d'établissement	Délégation donnée en l'absence du chef d'établissement et de son adjoint
Centre pénitentiaire de Béziers	Monsieur Gilbert Marceau, Directeur des services pénitentiaires hors classe	Madame Patricia Chauvire, Directrice des services pénitentiaires	A compléter
Centre de détention de Muret	Monsieur Jean-Luc Ruffenach, Directeur des services pénitentiaires hors classe	Monsieur Frédéric Séguéla, Directeur des services pénitentiaires	Madame Christine Bruno-Salel, Secrétaire administrative
Centre pénitentiaire de Lannemezan	Monsieur Patrice Katz, Directeur de classe exceptionnelle des Services pénitentiaires	Madame Nathalie Breque, Directrice des services pénitentiaires	Monsieur Jean-Marc Babou, Attaché d'administration de l'Etat
Centre pénitentiaire de Perpignan	Monsieur Jean-Yves Goiffon, Directeur des services pénitentiaires hors classe	Madame Laurence Pascot, Directrice des services pénitentiaires	Monsieur Raymond Jaubert, Attaché principal d'administration de l'Etat
Maison d'arrêt de Nîmes	Madame Aurélie Martinière, Directrice des services pénitentiaires	Madame Maud Deslandes, Directrice des services pénitentiaires	Madame Mélodie Forin, Attachée principale d'administration de l'Etat
Centre pénitentiaire de Villeneuve-lès-Maguelone	A compléter	Madame Emmanuelle Anido-Fabas, Directrice des services pénitentiaires	Monsieur Fabrice Kozloff, Attaché principal d'administration de l'Etat
Centre pénitentiaire de Toulouse-Seyssez	Madame Estelle Perz, Directrice des services pénitentiaires hors classe	Madame Isabelle Gerbier, Directrice des services pénitentiaires	Madame Brigitte Bautista, Attachée d'administration de l'Etat Monsieur Mikael Mandou, Directeur des services pénitentiaires

Article 12 : délégation est donnée pour signer les actes d'engagement des recettes et des dépenses budgétaires ainsi que, le cas échéant, du compte de commerce 912 des centres de coût et, pour leur fonctionnement propre, des départements, services et cellule suivants, dans la limite de 4 000 € par acte:

CENTRES DE COUT ET SERVICES	Délégation donnée au chef d'établissement ou de département	Délégation donnée à l'adjoint en l'absence du chef d'établissement ou de département	Délégation donnée en l'absence du Chef d'établissement et de son adjoint
Maison d'arrêt d'Albi	Monsieur Patrice Potin, commandant pénitentiaire		Madame Chrystelle Brun, secrétaire administrative grade I
Maison d'arrêt de Carcassonne	Monsieur Olivier Vilmart, Commandant pénitentiaire	Monsieur Nicolas Amouroux, Capitaine pénitentiaire	Madame Isabelle Journet, Adjointe administrative contractuelle
Maison d'arrêt de Foix	Monsieur Thierry Deliessche, Capitaine pénitentiaire	Monsieur Luc Trebuchon, Commandant Pénitentiaire	Madame Madeline Courjeau, Adjointe administrative
Maison d'arrêt de Mende	Monsieur Ab D'Zaher Benlefki, Commandant pénitentiaire	Monsieur David Bonnenfant, Capitaine pénitentiaire	Monsieur Jean-Luc Chaptal, Surveillant brigadier



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

			pénitentiaire
Maison d'arrêt de Montauban	Monsieur Franck Rivière, Commandant pénitentiaire	Monsieur Sébastien Legouesbe Lieutenant pénitentiaire	Monsieur Laurent Liegeois, Secrétaire Administratif grade 2
Maison d'arrêt de Rodez	Monsieur Jean-Marie Soria-Lundberg, Commandant pénitentiaire	Monsieur Christophe Breucq, Commandant Pénitentiaire	Madame Brigitte Cussac, Adjointe administrative principale de 1 ^{ère} classe
Centre de détention de Saint-Sulpice	Monsieur Philippe Haby, Commandant pénitentiaire	Monsieur Eric Marko Capitaine pénitentiaire	Madame Catherine Enjalran secrétaire administrative grade 1
Maison d'arrêt de Tarbes	Monsieur Olivier Henaff, Commandant pénitentiaire	Monsieur Stéphane Lebecque, Capitaine pénitentiaire	Madame Véronique Dufour, Adjointe administrative principale de 1 ^{ère} classe
Etablissement pénitentiaire pour mineurs de Lavaur	Madame Vanessa Prempain, Directrice des services pénitentiaires	Monsieur Joël Delancell, Directeur des services pénitentiaires	Madame Malika Jétill, agent administratif
Département Sécurité et Détention	Madame Chloé Gardenal, directrice des services pénitentiaires	Monsieur Philippe Ramuscello, commandant pénitentiaire	
Département des Politiques d'Insertion et des Programmes de la Prévention de la Récidive	Madame Véronique Dumas, directrice pénitentiaire d'insertion et de probation	Monsieur Théodore Adin, directeur pénitentiaire d'insertion et de probation	Madame Cécile Neumann, directrice pénitentiaire d'insertion et de probation
Département des ressources humaines et des relations sociales	Madame Chrystelle Landri, attachée principale d'administration de l'Etat	Madame Annick Lancelle, attachée d'administration de l'Etat	Madame Véronique Garcia, attachée d'administration de l'Etat
Département des systèmes d'information	Monsieur Dominique Clary, cadre technique contractuel	Monsieur Sylvain Vaysset, directeur technique	
Département des affaires immobilières	Monsieur Joseph Gomez, directeur des services pénitentiaires	Madame Esther Marcos, directrice technique	
Service du contrôle de gestion	Madame Chrystelle Henry, attachée d'administration de l'Etat		
Service du droit pénitentiaire	Monsieur Christian Sudreau, directeur des services pénitentiaires		
Cellule interrégionale de renseignement pénitentiaire	Monsieur Richard Monteil, directeur des services pénitentiaires	Madame Anne LEPIONNER, capitaine pénitentiaire	
Bureau des affaires générales	Monsieur Eric Dingli, attaché d'administration de l'Etat	Madame Emilie Bétaillouloux, agent contractuel	



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Article 13 : délégation est donnée pour signer les actes d'engagement, des recettes et des dépenses budgétaires des centres de coût suivants dans la limite de 4 000 € par acte :

CENTRES DE COUT	Délégation donnée au chef d'établissement	Délégation donnée à l'adjoint en l'absence du chef d'établissement	Délégation donnée en l'absence du chef d'établissement et de son adjoint
Services pénitentiaires d'insertion et de probation de la Haute-Garonne et de l'Ariège	Madame Guylaine Hervy-Perreau, Directrice des services pénitentiaires hors classe. Directrice fonctionnelle des services pénitentiaires d'insertion et de probation	Monsieur Rodolphe Mangel, directeur pénitentiaire d'insertion et de probation	Madame Isabelle Rigail, Attachée d'administration du Ministère de la justice
Service pénitentiaire d'insertion et de probation de l'Hérault	Monsieur Christophe Cressot, Directeur fonctionnel du Service pénitentiaire d'insertion et de probation	Madame Ilhem Grairia, directrice pénitentiaire d'insertion et de probation hors classe	Monsieur Stéphane Lecoer, Attaché d'administration d'état

Article 14 : délégation est donnée pour signer les actes d'engagement, des recettes et des dépenses budgétaires des centres de coût suivants dans la limite de 2 000 € par acte :

CENTRES DE COUT	Délégation donnée au chef d'établissement	Délégation donnée à l'adjoint en l'absence du chef d'établissement	Délégation donnée en l'absence du chef d'établissement et de son adjoint
Services pénitentiaires d'insertion et de probation de l'Aveyron et du Lot	Madame Véronique Meunier, Directrice fonctionnelle des services pénitentiaires d'insertion et de probation	Madame Marie Barbotin, Directrice pénitentiaire d'insertion et de probation de classe normale	Monsieur Christian Junot, Secrétaire administratif grade 2
Services pénitentiaires d'insertion et de probation du Tarn et Garonne et du Gers	Madame Nathalie Rambert, Directrice fonctionnelle des Services pénitentiaires d'insertion et de probation	Madame Stéphanie Lienard, directrice pénitentiaire d'insertion et de probation de classe normale	Monsieur Flavien Carrié, Secrétaire administratif grade I Madame Solange Paugam, directrice pénitentiaire d'insertion et de probation de classe normale
Service pénitentiaire d'insertion et de probation des Hautes-Pyrénées	Madame Stéphanie Varinard, Directrice fonctionnelle du service pénitentiaire d'insertion et de probation	Madame Laëtitia Dorier, Directrice pénitentiaire d'insertion et de probation de classe normale	Madame Muriel Laporte secrétaire administrative grade I



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Services pénitentiaires d'insertion et de probation du Gard et de la Lozère	Monsieur Pierrick Leneveu, directeur fonctionnel des services pénitentiaires	Monsieur Eric Lamboley, Directeur pénitentiaire d'insertion et de probation Hors classe	Madame Céline Contri, Secrétaire administratif grade 1
Service pénitentiaire d'insertion et de probation de l'Aude	Monsieur Philippe Lambrigot, Directeur fonctionnel des Services pénitentiaires d'insertion et de probation	Madame Geneviève Dolata, Directrice pénitentiaire d'insertion et de probation de classe normale	Monsieur Fadel Megghabar, Adjoint Administratif principal de 2 ^{ème} classe
Service pénitentiaire d'insertion et de probation des Pyrénées-Orientales	Madame Andéole Dewatre, directrice fonctionnelle du service pénitentiaire des Pyrénées-Orientales	Madame Stéphanie Jastrzebski, directrice pénitentiaire d'insertion et de probation	Madame Béatrice Perron, Adjointe administrative principal de 2 ^{ème} classe
Service pénitentiaire d'insertion et de probation du Tarn	Monsieur Laurent Maynaud, Directeur fonctionnel du Service pénitentiaire d'insertion et de probation	Madame Marie-Claude Vanson, directrice pénitentiaire d'insertion et de probation de classe normale	Monsieur Frédéric Soler, adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe

Article 15 : délégation est donnée pour signer les actes d'engagement, des recettes et des dépenses budgétaires des services suivants dans la limite de 1 000 € par acte et afin d'assurer leur fonctionnement propre :

CENTRES DE COUT	Délégation donnée au chef de service	Délégation donnée à l'adjoint en l'absence du chef de service	Délégation donnée en l'absence du chef d'établissement et de son adjoint
Antenne régionale pour les extractions judiciaires	Monsieur Patrick Seguinaud, commandant pénitentiaire	Monsieur Patrick Fraisse, capitaine pénitentiaire	
Equipe régionale d'intervention et de sécurité	Monsieur Patrice Verdier, commandant pénitentiaire	Monsieur Claude Bertrand, capitaine pénitentiaire	
Pôle Placement sous surveillance électronique	Monsieur Sébastien Job, lieutenant pénitentiaire		

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Article 16 : Dans le cadre du fonctionnement de l'UO Immobilier sous CHORUS, délégation est donnée, pour valider dans l'appliquatif « Chorus Cœur », et « Chorus formulaires » les demandes d'achat et la saisie de la constatation du service fait liées au fonctionnement du BOP de la direction interrégionale, à :

Nom	Prénom	Lieu d'affectation
GOMEZ	Joseph	DISP TOULOUSE
MARCOS	Esther	DISP TOULOUSE
COMBES	Sandra	DISP TOULOUSE
BECQUET	Manon	DISP TOULOUSE

Article 17 : Dans le cadre du fonctionnement du BOP Fonctionnement sous CHORUS, délégation est donnée, pour valider dans l'appliquatif « Chorus formulaires » les demandes d'achat et la saisie de la constatation du service fait (titre de perception, validation de services, ...), à :

Nom	Prénom	Lieu d'affectation
LANIS	José	DISP TOULOUSE
VARSİ	Alma	DISP TOULOUSE
MOSTEFAOUI	Zaia	DISP TOULOUSE
AHAMADA	Nassurdine	DISP DE TOULOUSE

Article 18 : Dans le cadre du fonctionnement du BOP Fonctionnement sous CHORUS, délégation est donnée, pour saisir dans l'appliquatif « Chorus formulaires » les expressions de besoin, valider les demandes d'achat et saisir la constatation du service fait liées au fonctionnement du BOP de la direction interrégionale et du compte de commerce 912, à

Nom	Prénom	Lieu d'affectation
MEGHABBAR	Fadel	SPIP 11
JUNOT	Christian	SPIP 12 - 46
NINFORT	Laetitia	SPIP 30
CONTRI	Céline	SPIP 30
DE-FIGUEIREDO	Patricia	SPIP 31
RIGAİLL	Isabelle	SPIP 31
GUIRAUD	Marie-José	SPIP 34
LECOEUR	Stéphane	SPIP34
LAPORTE	Muriel	SPIP 65
PERRON	Béatrice	SPIP 66



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

SOLER	Frederic	SPIP 81
CARRIE	Flavien	SPIP 82
AUBRY	Brigitte	CD MURET
BLOMME	Philippe	CD MURET
BRUNO-SALEL	Christine	CD MURET
DELSART	Véronique	CD MURET
FRANK	Marie-Pierre	CD MURET
BONHOMME	Florence	CD ST SULPICE LA POINTE
ENJALRAN	Catherine	CD ST SULPICE LA POINTE
RAMBERT	Camille	CD ST SULPICE LA POINTE
GOGENDEAU	Noelle	CP BEZIERS
HELALI	Farida	CP BEZIERS
BAUTISTA	Brigitte	CP SEYSSES
MAGNE	Jean-François	CP SEYSSES
LAVAUD	Marie	CP SEYSSES
ABOUTBOUR	Laurent	CP LANNEMEZAN
BABOU	Jean-Marc	CP LANNEMEZAN
Pene-Maupas	Chrystelle	CP LANNEMEZAN
URSULET	Catherine	CP LANNEMEZAN
ARRIGHI	Gilbert	CP PERPIGNAN
CHAMMA	Andre	CP PERPIGNAN
JAUBERT	Raymond	CP PERPIGNAN
MORENO	Claude	CP PERPIGNAN
NOLBERT	Béatrice	CP PERPIGNAN
PIANETTI	Dominique	CP PERPIGNAN
PRUVOST	Nathalie	CP PERPIGNAN
REGNIER-DEBELUT	Helene	CP PERPIGNAN
VENANCIE	Véronique	CP PERPIGNAN
ANGELO	Bénédicte	DISP DE TOULOUSE
BOURGEOIS	Aude	DISP DE TOULOUSE
FRANC	Réjane	DISP DE TOULOUSE
LACONDE	Hélène	DISP DE TOULOUSE
MARTIN	Emmanuelle	DISP DE TOULOUSE
MARSAULT	Stephanie	DISP DE TOULOUSE
MUKESHIMANA	Scholastica	DISP DE TOULOUSE
MUZARD	Céline	DISP DE TOULOUSE
SANCHEZ	Anne-Rose	DISP DE TOULOUSE
SANCHEZ	Nicole-Germaine	DISP DE TOULOUSE
SOUDES	Elodie	DISP DE TOULOUSE



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

SZOPA	Andre	DISP DE TOULOUSE
TISSINIER	Sandrine	DISP DE TOULOUSE
VIDALENC	Samantha	DISP DE TOULOUSE
PETIT	Christine	DISP DE TOULOUSE
CLARY	Dominique	DISP DE TOULOUSE
GIRAUD	Jean	DISP DE TOULOUSE
COSTA	Sandrine	DISP DE TOULOUSE
GARRIDO	Denise	DISP DE TOULOUSE
COMBES	Sandra	DISP DE TOULOUSE
DELGADO	Véronique	DISP DE TOULOUSE
LOURI	Arlette	DISP DE TOULOUSE
LAGUERRE	Françoise	DISP DE TOULOUSE
BARRADAS	Nathalie	DISP DE TOULOUSE
COSTANTINI	Annie	DISP DE TOULOUSE
GALET	Pascal	DISP DE TOULOUSE
FAIVRE	Laurent	DISP DE TOULOUSE
DINGLI	Eric	DISP DE TOULOUSE
BETAILLOULOUX	Emilie	DISP DE TOULOUSE
OUBERRI	Rachida	DISP DE TOULOUSE
MARQUES	Louis	DISP DE TOULOUSE
CAMPAGNE	Philippe	DISP DE TOULOUSE
THYS	Sébastien	DISP DE TOULOUSE
PENAUD	Rose-Marie	DISP DE TOULOUSE
HIVET	Gisèle	DISP DE TOULOUSE - ERIS
HOUVENAEGHEL	Carole	EPM LAVAU
JETIL	Malika	EPM LAVAU
BRUN	Christelle	MA ALBI
MOULIS	Jérôme	MA ALBI
CALS	Aude	MA CARCASSONNE
JOURNET	Isabelle	MA CARCASSONNE
RASPECTA	Meléna	MA FOIX
ZACCARIA	Sylvie	MA FOIX
CHAPTAL	Jean-Luc	MA MENDE
LIEGEOIS	Laurent	MA MONTAUBAN
MERIC	Olivier	MA MONTAUBAN
BENYOUCEF	Asnia	MA NIMES
FORIN	Mérodie	MA NIMES
MEBARKI	Arielle	MA NIMES
CUSSAC	Brigitte	MA RODEZ
VACAVANT	Xaviera	MA RODEZ



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

DUFOUR	Veronique	MA TARBES
BIZOT	Delphine	MA TARBES
ARNOLD	Christian	MA VILLENEUVE LES MAGUELONE
KOZLOFF	Fabrice	MA VILLENEUVE LES MAGUELONE
MARTY	Elian	MA VILLENEUVE LES MAGUELONE

Article 19 : La décision n°5/2019 du 16 janvier 2019 portant délégation de signature du directeur interrégional des services pénitentiaires est abrogée.

Article 20 : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Occitanie

Fait à Toulouse, le 08/04/19.



Le directeur interrégional
des services pénitentiaires de Toulouse

Signé : Stéphane GELY